

RAPPORT

OCTOBRE 2023

Etude sur la filière des déchets issus des activités de soins à risque infectieux (DASRI) en Grand Est

Ont participé à la réalisation de ce document au sein de l'ORS Grand Est :
Cécile Joie et **Lucile Girard**

Sous la direction d'**Emilie Gardeur**

L'ORS a bénéficié de l'expertise de partenaires, réunis en comité de pilotage :

Aurélie de Monpezat, Responsable Pôle Habitat, Bâtiment et Santé
Direction de la Promotion de la Santé, de la Prévention et de la Santé Environnement
Département Santé Environnement
ARS Grand Est

Gwladys Arnould, Ingénieur Pôle Habitat, Bâtiment et Santé
Direction de la Promotion de la Santé, de la Prévention et de la Santé Environnement
Département Santé Environnement
ARS Grand Est

Priscilla Rabier, Chef de projet Déchets et Economie Circulaire, (Observatoire, déchets dangereux, achats publics écoresponsables)
Direction de l'Energie, du Climat et de l'Economie Circulaire
Service de l'Economie Circulaire
Région Grand Est

Pierre-François KLEIN, Référent déchets et suppléant économie circulaire SPRA/PR
DREAL Grand Est

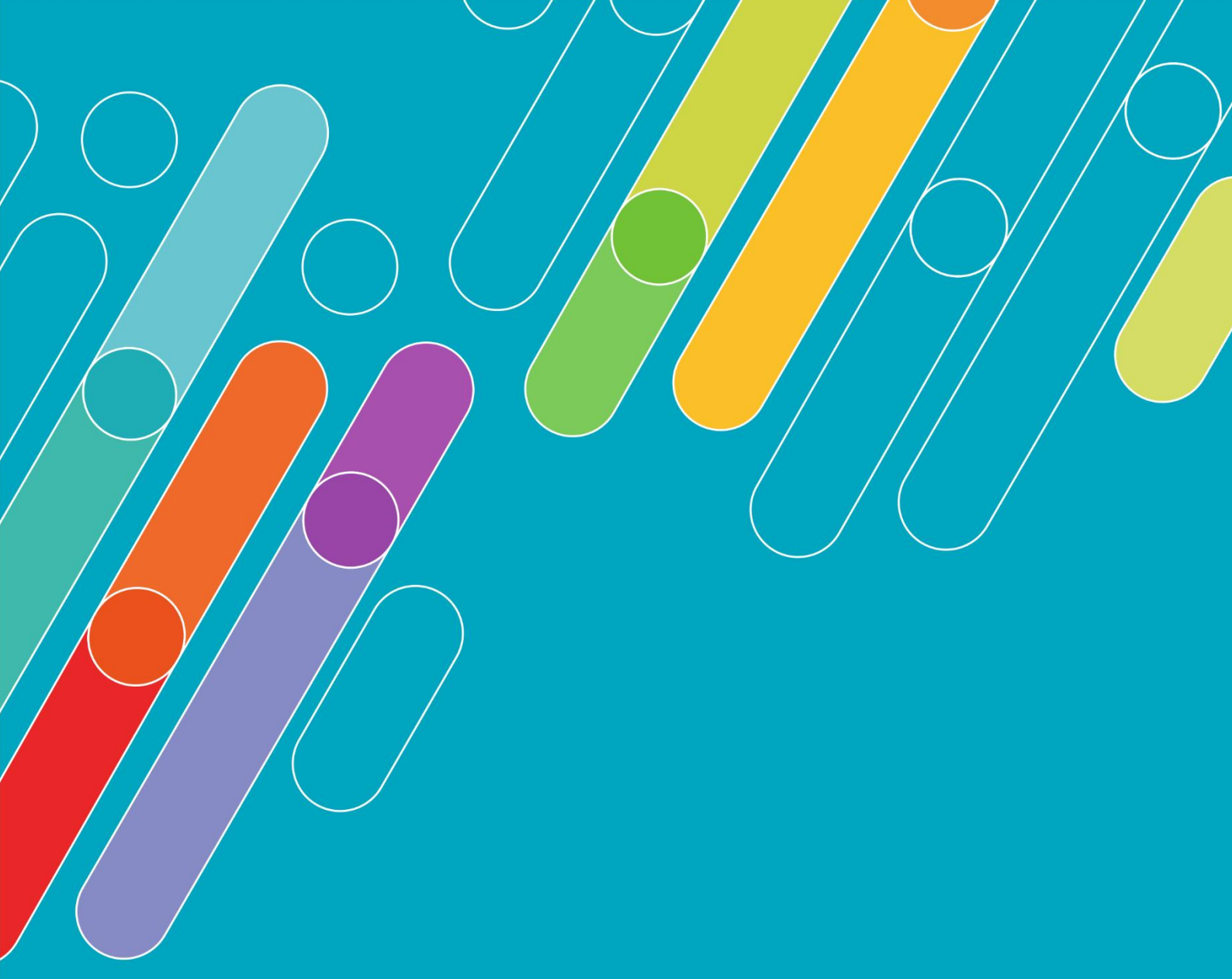
Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes qui ont participé à cette étude.

Sommaire

Contexte et méthodologie de l'étude	5
1. Contexte de la demande et objectifs	6
2. Méthodologie	7
• Les données de contexte	7
• Approche quantitative auprès des producteurs de DASRI en secteur non diffus	7
• Approche qualitative auprès des opérateurs de collecte et des installations d'élimination	8
Données de contexte issues de l'Observatoire de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire et des rapports d'activité de l'éco-organisme DASTRI	9
1. Quantification des DASRI produits en Grand Est	11
• Les producteurs non diffus	11
• Les producteurs diffus : DASTRI et les patients en auto-traitement	12
2. Les installations de traitement de la Région Grand Est	14
Résultats de l'enquête auprès des établissements de santé et des EHPAD	15
1. Le questionnaire en ligne auprès des établissements de santé et des EHPAD	16
• Taux de réponse et éléments de post-codage	16
2. Le profil des établissements répondants	18
• Généralités	18
3. Les fonctions ressources en lien avec la gestion des déchets	21
• Les référents « Déchets » et « DASRI »	21
• Quels profils pour ces référents ?	22
• Production et gestion de déchets spécifiques	23
• Le pré-traitement des déchets	24
4. Les conventions/marchés mis en place dans le cadre de la gestion des DASRI	24
5. Les tonnages déclarés de l'année 2021	32
• Les flux de déchets vers les installations de traitement habituelles	36
• La place des installations de secours	39
1. Scénario 1 : simulation du détournement des déchets de l'installation de Ludres vers les installations de secours déclarés.	39
2. Scénario 2 : simulation du détournement des déchets de l'installation de Strasbourg vers les installations de secours déclarées.	45
6. La gestion des DASRI au sein des établissements	45
• Avant la crise sanitaire	45
• Pendant la crise sanitaire	46
• Vers une situation stabilisée	49
L'apport des entretiens menés auprès des entreprises de collecte et de transport et des installations de traitement	51
1. Une filière avec un « sens du service public »	52
2. Les problématiques en lien avec les exutoires	52
3. Une somme de responsabilités partagées ?	55
4. Un dialogue avec les organismes de tutelle à consolider	57



Analyse SWOT et conclusion	59
1. Analyse SWOT	60
2. Conclusion	60
 Annexes	 62
 Table des illustrations	 76
• Tableaux	76
• Figures	77



Contexte et méthodologie de l'étude

1. Contexte de la demande et objectifs

Suite à la crise sanitaire liée à la covid-19, l'Agence Régionale de Santé Grand Est (ARS Grand Est) a souhaité compléter ses connaissances de la filière de gestion de déchets issus des activités de soins à risque infectieux (DASRI).

L'Observatoire Régional de la Santé Grand Est (ORS Grand Est) a été sollicité pour réaliser une étude afin d'alimenter les réflexions en lien avec le fonctionnement de cette filière, avec pour principaux objectifs de pouvoir disposer d'une meilleure connaissance de la filière des DASRI, à savoir :

- / Recueillir auprès des principaux acteurs, le volume et les flux gérés au sein de la filière en région
- / Recueillir auprès des principaux acteurs de la filière des informations sur le fonctionnement et la gestion des flux, en essayant de disposer d'informations en fonctions de différentes temporalités : hors COVID, en phase « aiguë » et en phase « stabilisée » de la crise sanitaire.

La focale prévue sur les impacts spécifiques de la crise sanitaire s'intéresse plus particulièrement aux thèmes suivants :

- / Les causes et conséquences de la crise
- / Aux moyens mis en œuvre pour y faire face
- / A l'évolution dans le temps des problématiques rencontrées
- / Et enfin aux pistes d'évolution/d'amélioration envisagées en lien avec ces observations

Toutefois, dans le cadre de l'élaboration de la méthodologie, certains points de vigilance ont été identifiés :

- / Les DASRI sont issus de différents secteurs de production, dont le secteur de production « diffus » qui reste complexe à approcher du fait de la diversité et du nombre de producteurs et d'opérateurs.
- / Nous ne partons pas avec une connaissance exhaustive du maillage territorial, plus particulièrement quant au volet des opérateurs de collecte et du transport des déchets.
- / Il existe une incertitude sur l'adhésion et la participation de tous les opérateurs.

Pour toutes ces raisons, nous avons préféré le déploiement conjoint d'approches qualitatives et quantitatives.

2. Méthodologie

La méthode retenue pour ce projet se compose de trois phases :

1. La collecte de données de contexte.
2. Une approche quantitative auprès des structures « productrices » de DASRI du secteur non diffus, à savoir les établissements de santé (publics et privés), avec un élargissement aux EHPAD.
3. Une approche qualitative auprès des opérateurs de collecte et de transport et des structures d'élimination des déchets.

Les données de contexte

Les données de contexte intègrent plusieurs dimensions du projet. Il s'agit de disposer de premières informations chiffrées sur la filière. A ce titre les rapports de l'observatoire des déchets de la Région Grand Est, ainsi que les rapports d'activité de l'éco-organisme DASTRI ont été les principales ressources.







En amont de la mise en place du questionnaire et des entretiens individuels avec les opérateurs de la collecte, du transport et des installations d'élimination, des entretiens exploratoires avec des acteurs de la filière ont aussi été mis en œuvre.

Ces entretiens menés avec la Région Grand Est, la DREAL, DASTRI, un centre hospitalier et un EHPAD ont permis d'élaborer et d'affiner les différents outils de travail nécessaires à la poursuite de l'étude.

Approche quantitative auprès des producteurs de DASRI en secteur non diffus

Sur la base des éléments recueillis lors des entretiens exploratoires ainsi que des documents fournis par l'ARS Grand Est, un questionnaire a été élaboré.

Il aborde les thématiques suivantes :

-  Les informations sur l'établissement et la gestion des DASRI
-  Le type de déchets d'activités de soins
-  La convention ou marché en cours de validité dans le cadre de la gestion des DASRI
-  La quantité de DASRI produite en 2021
-  Les problématiques liées aux gisements et à la filière des DASRI (avant et pendant la crise COVID)
-  Des éléments d'informations sur la stabilisation de la situation pour les établissements

La modalité de passation s'est faite en ligne. Le questionnaire a été transmis à 795 établissements de santé et EHPAD le 1^{er} mars 2023 avec une échéance des retours pour le 31 mai 2023.

Les établissements ont été interrogés individuellement soit via leur numéro FINESS géographique.

Approche qualitative auprès des opérateurs de collecte et des installations d'élimination

Parallèlement, les entreprises de collecte et de transport et les installations d'élimination identifiées en Grand Est ont été sollicitées dans le cadre d'entretiens.

Ces entretiens ont porté sur différentes thématiques en lien avec leurs activités, la manière dont celles-ci ont été impactées pendant la crise sanitaire, mais également quels étaient, pour elles, les principaux éléments garants du fonctionnement de la filière à plus long terme.

Sur l'ensemble des entreprises contactées, nous avons pu échanger avec quatre représentants des entreprises de collecte et de transport, et deux représentants des installations d'élimination.



Données de contexte issues de
l'Observatoire de la prévention et
de la gestion des déchets et de
l'économie circulaire et des
rapports d'activité de l'éco-
organisme DASTRI

Les déchets dangereux sont des déchets qui contiennent, en quantité variable, des éléments toxiques ou dangereux qui présentent des risques pour la santé humaine et l'environnement.

L'article R. 541-8 du code de l'environnement donne la définition suivante : « tout déchet qui présente une ou plusieurs des propriétés de dangers énumérées à l'annexe III de la directive 2008/98/ CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives. Ils sont signalés par un astérisque dans la liste des déchets mentionnée à l'article R. 541-7. » ¹

Les Déchets Issus des Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) sont une des catégories figurant dans la liste des déchets dangereux.

Les DASRI, sont des déchets issus des activités de diagnostic, de suivi, et de traitement dans le domaine de la médecine humaine ou vétérinaire qui :

- / Soit, présentent un risque infectieux,
- / Soit, en l'absence de risque infectieux, relèvent de catégories particulières :
 - Matériaux piquants ou coupants destinés à l'abandon qu'ils aient été ou non en contact avec un produit biologique,
 - Déchets anatomiques humains, correspondant à des fragments humains,
 - Produits sanguins à usage thérapeutique incomplètement utilisés ou arrivés à péremption.

Sont également assimilés aux déchets d'activité de soins, entre autres, les déchets issus des activités d'enseignement, de la recherche et de la production industrielle dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire.

Dans le cadre de l'Observatoire de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en Région Grand Est, le dernier rapport publié en 2022, dédie un chapitre aux DASRI.

Ce focus s'intéresse aux DASRI appartenant aux codes suivants, tels qu'établis dans le code de l'environnement ²:

- / **18 01 03*** : Déchets dont la collecte et l'élimination font l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection
- / **18 02 02*** : Déchets anatomiques et organes, y compris sacs de sang et réserves de sang

Ces déchets peuvent provenir de deux gisements :

- / Les producteurs non diffus : les établissements de santé
- / Les producteurs diffus : professions libérales, laboratoires d'analyses, particuliers en auto-traitement

¹ Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, octobre 2019, Région Grand Est

² Classification des déchets, Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industries, Direction et Développement Durable, novembre 2011

1. Quantification des DASRI produits en Grand Est ³

Les producteurs non diffus

« En 2019, la quantité de DASRI collectée sur la Région Grand Est est de 10 250 tonnes »⁴ pour 13 980 tonnes produites en 2015.

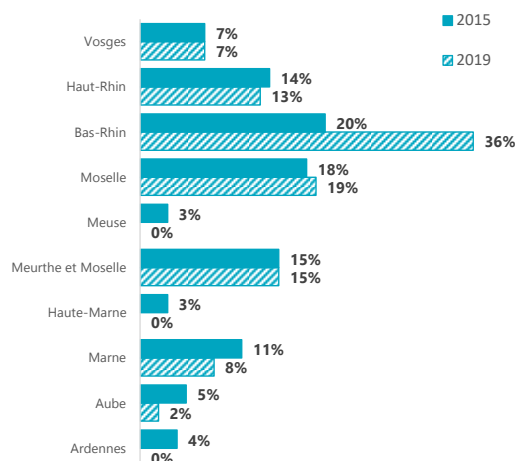
Les DASRI produits et collectés par les producteurs non diffus dans le Grand Est sont traités via incinération :

- / 92 % sont traités dans la région
- / 7 % sont traités en Ile-de-France, soit 752 tonnes
- / Et 1% le sont en régions Auvergne Rhône-Alpes et Pays de la Loire (respectivement 6 et 33 tonnes)

Dans le cadre de l'observatoire des déchets porté par la région Grand Est, un volet prévoit la consultation de quatre⁵ centres hospitaliers sur leur production de déchets.

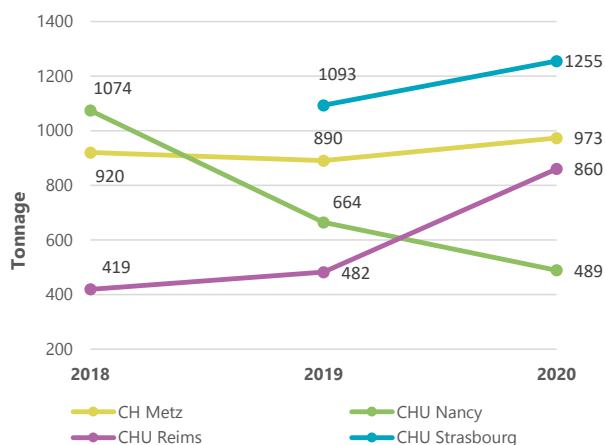
Pour le volet des DASRI, on note une croissance de la quantité produite pour trois d'entre eux, avec une augmentation globale de 14 % entre 2019 et 2020 ce qui pourrait correspondre aux impacts de la crise sanitaire.

Répartition des gisements départementaux de DASRI en 2015 et 2019



Source : Rapport final d'analyse des déchets dangereux et des filières REP sur le territoire de la région Grand Est en 2019, Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire, Région Grand Est, TRIDENT service

Quantité de DASRI produite en 2020 dans quatre centres hospitaliers de la Région Grand Est



Source : Assistance de la région Grand Est dans le déploiement de l'observatoire des déchets, lot 5, COPIL Final – Données 2020, 14 octobre 2022, TRIDENT service, Région Grand Est

³ Rapport final d'analyse des déchets dangereux et des filières REP sur le territoire de la région Grand Est en 2019, Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire, Trident Service, Région Grand Est

⁴ Rapport final d'analyse des déchets dangereux et des filières REP sur le territoire de la région Grand Est en 2019, Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire, Trident Service, Région Grand Est, p. 4

⁵ Les centres hospitaliers interrogés sont : Metz, Nancy, Reims et Strasbourg

Les producteurs diffus : DASTRI et les patients en auto-traitement

Le champ des producteurs diffus reste difficile à approcher, en effet l'ensemble des professionnels libéraux ou encore des laboratoires est autonome quant à la contractualisation pour la gestion de leurs DASRI. Ceci induit par conséquent un nombre et une variabilité importante dans le gisement et dans les flux associés à ce gisement.

A ce stade du projet, ce champ ne fera pas l'objet d'investigation. Toutefois, le volet des patients en auto-traitement est, depuis 2012, géré par l'éco-organisme DASTRI au titre de la filière Responsabilité Elargie du Producteur (REP).

Le principe de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) au niveau européen⁶

Directive Cadre Déchets n°2008/98/CE du Parlement Européen du 19 novembre 2008, modifiée par la Directive (UE) 2018/851 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018

L'article 8 relatif « à la **responsabilité élargie du producteur** » permet, aux Etats membres qui le souhaitent, de systématiser à tous les types de déchets, le principe de REP (responsabilité élargie du producteur). Principe selon lequel les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits peuvent être rendues responsables de financer ou d'organiser la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie.

Dans le droit français, ce principe est détaillé dans l'article L541-10 du Code de l'environnement modifié par la LOI n°2020-105 du 10 février 2020 – article 62(V) dite LOI AGECC.

« En application du principe de responsabilité élargie du producteur, **il peut être fait obligation** à toute personne physique ou morale qui élabore, fabrique, manipule, traite, vend ou importe des produits générateurs de déchets ou des éléments et matériaux entrant dans leur fabrication, dite producteur au sens de la présente sous-section, **de pouvoir ou de contribuer à la prévention et à la gestion des déchets qui en proviennent ainsi que d'adopter une démarche d'écoconception des produits, de favoriser l'allongement de la durée de vie desdits produits** en assurant au mieux à l'ensemble des réparateurs professionnels et particuliers concernés la disponibilité des moyens indispensables à une maintenance efficiente, de soutenir les réseaux de réemploi, de réutilisation et de réparation tels que ceux gérés par les structures de l'économie sociale et solidaire ou favorisant l'insertion par l'emploi, de contribuer à des projets d'aide au développement en matière de collecte et de traitement de leurs déchets et de développer le recyclage des déchets issus des produits. »⁷

La filière REP des DASRI concerne les DASRI qui correspondent aux matériaux piquants, coupants ou tranchants produits par les patients en auto-traitement et les utilisateurs d'autotests de diagnostic des maladies infectieuses transmissibles (à l'exclusion des déchets nécessitant l'intervention de professionnels de santé).

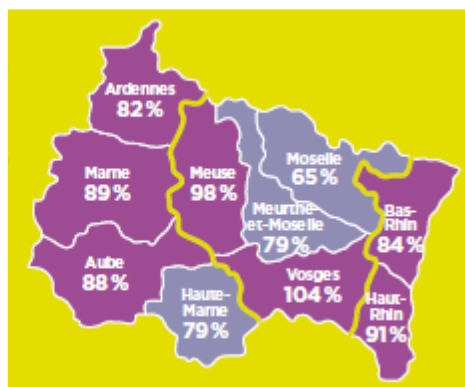
⁶ <https://www.dastri.fr/ce-que-dit-la-loi>, consulté le 15/11/2022

⁷ <https://www.dastri.fr/ce-que-dit-la-loi>, consulté le 15/11/2022

En Grand Est, les pharmacies sont les principaux points de collecte (1 404), les autres se trouvent en déchèteries (96), soit 1 500 points de collecte et une moyenne d'un point de collecte pour 3 700 habitants.

En 2019, le taux de collecte des DASRI produits par les patients en auto-traitement en Grand Est est des 87 %, pour un taux national de collecte de 85 %. Il baisse en 2021 avec un taux de collecte estimé à 83 % pour la région, toutefois ce phénomène n'est pas exclusif au Grand Est, puisque que le taux de collecte au national en 2021 est évalué à 82 %. A noter que l'objectif national en termes de taux de collecte est de 80 %.

Taux de collecte en 2021 des DASRI produits par les patients en auto-traitement



Source : extrait du rapport d'activité 2021, DASTRI

Réseau de collecte géré par DASTRI : points de collecte et quantité collectée – DASRI produits par les patients en auto-traitement

	Nombre de points de collecte			Quantité (kg) de déchets collectés			Quantité (kg) de déchets collectés		
	Réseau de collecte			Poids brut			Poids net		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Bas-Rhin	267	261	257	32 531	28 564	25 187	17 497	15 754	13 828
Haut-Rhin	184	177	171	23 175	19 247	16 947	12 480	10 557	9 342
Ardennes	100	98	97	8 050	7 146	7 027	4 501	4 038	3 960
Aube	86	88	91	9 181	8 245	8 251	5 117	4 650	4 624
Haute-Marne	56	58	58	4 890	4 191	4 375	2 735	2 355	2 439
Marne	169	163	158	16 134	14 701	13 575	8 899	8 238	7 554
Meurthe-et-Moselle	245	243	240	18 365	16 048	15 180	10 133	9 003	8 548
Meuse	60	61	60	5 873	5 006	4 448	3 282	2 811	2 517
Moselle	268	261	232	24 084	21 864	20 244	13 218	12 314	11 479
Vosges	137	136	136	12 203	11 011	10 306	6 850	6 235	5 837
Total région	↑ 1 572	↓ 1 546	↓ 1 500	↑ 154 487	↓ 136 023	↓ 125 540	↑ 84 712	↓ 75 955	↓ 70 127

Sources : rapports d'activités 2019, 2020 et 2021 DASTRI

L'ensemble des indicateurs entre 2018 et 2019 étaient à la hausse. On note une rupture dès 2020 avec une baisse des quantités de déchets collectés dans la région.

2. Les installations de traitement de la Région Grand Est

L'observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire en région Grand Est enregistre en 2019, sur la base des données IREP, 9 440 tonnes de DASRI traités via incinération. « Ce gisement provient en quasi-totalité de la région. On compte 15 tonnes et 7 tonnes provenant respectivement des Hauts-de-France et des Pays-de-la-Loire. »

La région Grand Est dispose de 4 installations en charge de l'incinération des DASRI :

- / Val'ERGIE à Ludres (54) qui totalise 4 500 tonnes
- / TREDI à Strasbourg (67) avec le traitement de 3 830 tonnes
- / L'incinérateur de Tronville-en-Barrois (55) pour 2 210 tonnes
- / Et enfin l'incinérateur de Sausheim (68) du SIVOM⁸ de l'Agglomération Mulhousienne avec le traitement de 1 110 tonnes.

Ces installations gèrent également les DASRI gérés par l'éco-organisme DASTRI. Les tonnages traités de DASRI (dont DASTRI) sont les suivants :

Installation de traitement des DASRI dont DASTRI en 2019 ⁹

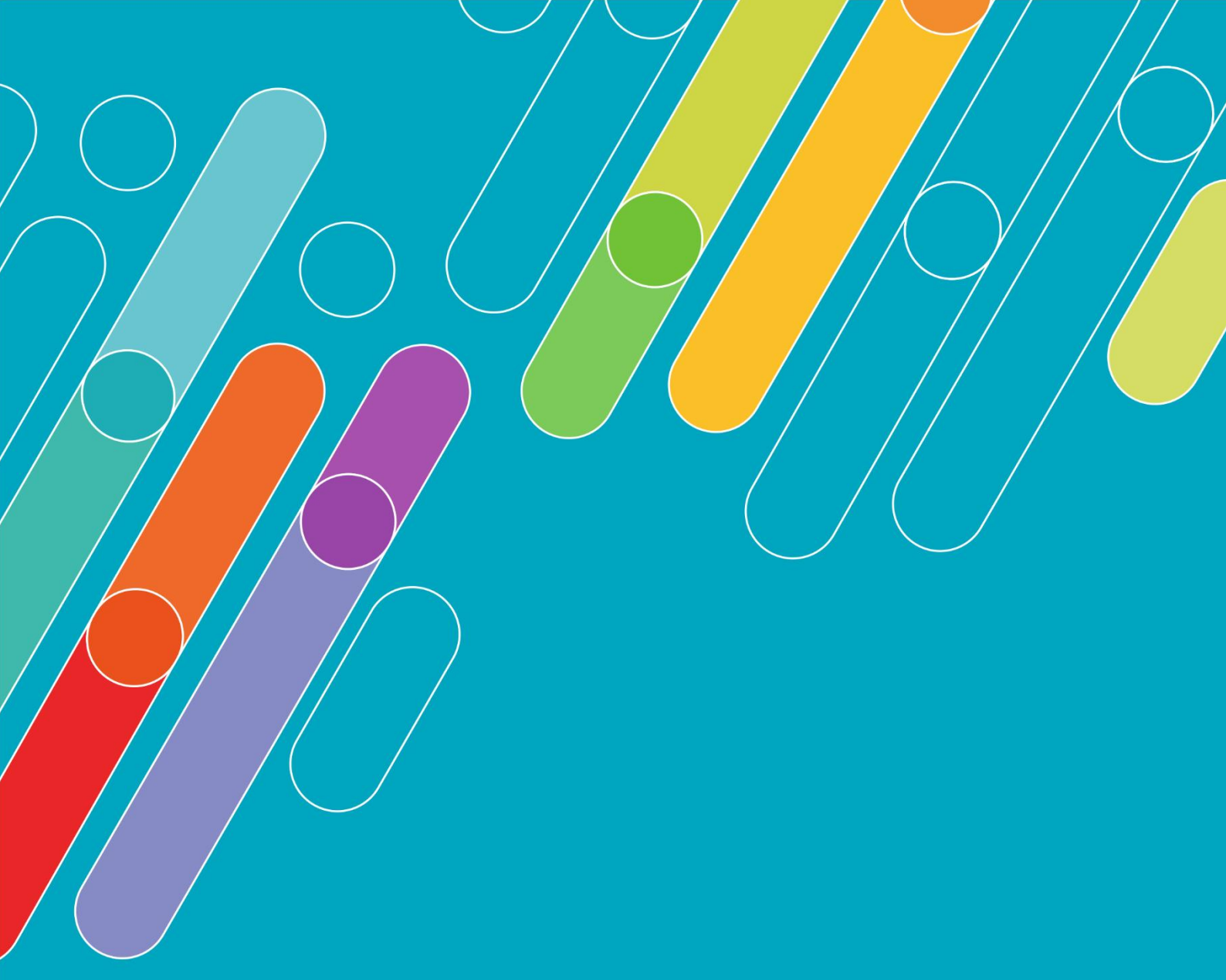
Unité de traitement	Nom du prestataire	Type de traitement de l'installation	Capacité technique (t/an)	Quantités traitées en 2015 (tonnes)	Quantités traitées en 2019 (tonnes)
Strasbourg	TREDI	Incinérateur de DD	7 000	4 280	3 830
Sausheim	Incinérateur de Mulhouse	UIOM	1 200	920	1 112
Ludres	Nancy Energie	UIOM	5 000	5 050	4 504
Tronville-en-Barrois	SUEZ RV Meuse	UIOM	2 500	2 480	2 210
Total			15 700	12 730	11 656

UIOM : Unité d'Incinération d'Ordures Ménagères

Ainsi en 2019, les installations de traitement ont pris en charge 11 656 tonnes de DASTRI (dont ceux issus de la filière DASTRI) pour une capacité technique de 15 700 tonnes.

⁸ Syndicats Intercommunaux à VOcation Multiples

⁹ Tableau issu du Rapport final d'analyse des déchets dangereux et des filières REP sur le territoire de la région Grand Est en 2019, Observatoire régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire, Région Grand Est, TRIDENT service



Résultats de l'enquête auprès des établissements de santé et des EHPAD

1. Le questionnaire en ligne auprès des établissements de santé et des EHPAD

Les structures ciblées par cette enquête ont été exclusivement les établissements de santé et les EHPAD recensés dans la région. Ils ont été ciblés sur la base de leur numéro FINESS géographique, c'est-à-dire correspondant à l'implantation géographique et caractérisant une seule catégorie d'établissement. En outre les n° FINESS géographiques sont rattachés à une et une seule entité juridique (FINESS juridique).

Point calendrier

Le questionnaire en ligne a été lancé le 1^{er} mars et a été clôturé le 31 mai 2023. Trois relances ont été mises en place (les 11/04, 02/05 et 15/05/2023)

Taux de réponse et éléments de post-codage

Sur les 795 établissements sollicités dans le cadre de cette enquête, 404 structures ont enregistré des questionnaires complets, auxquels 5 questionnaires non finalisés ont été intégrés, tenant compte de la présence d'un nombre suffisant d'informations.

Ces derniers ont été complétés par 15 ajouts issus de la correction de questionnaires saisis pour plusieurs établissements, ou de demandes orales ou écrites de la part des structures elles-mêmes. Ces ajouts consistent en la duplication des réponses données par les structures pour un ou plusieurs établissements, à l'exception des tonnages DASRI.

Lors de la phase de correction de la base de données issue des réponses au questionnaire, l'ORS a également procédé à 14 ajouts sur la base d'éléments tangibles (même domiciliation, déclaration des tonnages DASRI pour plusieurs sites, ...) permettant d'appliquer les réponses d'un établissement (généralement un centre hospitalier) à un autre, affilié au premier, mais dont la réponse faisait défaut (généralement un EHPAD hospitalier).

A noter que ces ajouts,

- / ne dupliquent jamais les informations liées à la déclaration des tonnages de DASRI,
- / dupliquent uniquement les informations administratives communes et liées aux éléments de « vécu et gestion » de la crise sanitaire,
- / ne pèsent que pour 3,2 % du total des réponses.

Tableau 1 - Récapitulatif des réponses et taux de réponse

Nombre de structures ciblées par le questionnaire	795
Nombre de réponses comptabilisées pour le traitement des données	438
Taux de réponse global	55 %

Par ailleurs, certaines variables ne pourront être traitées, et plus particulièrement les variables traitant de la notion d'installation de regroupement (11 variables concernées).

Suite aux échanges avec les établissements au moment de la passation les réponses en lien avec cette notion, il apparaît que les manières dont ils se sont approprié les questions afférentes sont trop variables pour être traitées. Cette variabilité s'explique en partie par le fait que cette dénomination ne correspond pas toujours à la réalité de terrain des structures. Certains établissements peuvent émarger sur la convention d'un autre établissement sans que ce dernier soit à proprement parler leur installation de regroupement. Ainsi, ils peuvent avoir signalé l'établissement auquel ils sont liés comme « installation de regroupement » afin de préserver une cohérence, notamment lors de la déclaration des tonnages produits en 2021, puisque le suivi de ces informations est mis en place par l'établissement qui a mis en place la convention pour la prise en charge des DASRI.

Ainsi, les modalités de déclaration des tonnages ont été adaptées par post-codage de la manière suivante :

/ « **Réponse individuelle** »

L'établissement a déclaré ses tonnages de DASRI pour son établissement uniquement

/ « **Réponse collective** »

L'établissement a déclaré les tonnages de DASRI pour 2021 pour lui et un ou plusieurs autres établissements

/ « **Affiliation** »

L'établissement n'a pas renseigné ses tonnages de DASRI pour 2021 parce qu'il émarge sur les déclarations d'une autre structure.

Pour finir, la question « *Votre établissement est-il producteur de déchets hautement infectieux ?* » a été réceptionnée de manière variable lors de la saisie des réponses par les établissements. Toutefois, elle pourra être traitée sous réserve d'adapter de son intitulé.

Lors des échanges avec les établissements, certains ont répondu sous l'angle « *votre établissement **est-il susceptible** de produire des déchets hautement infectieux ?* ».

Afin de pouvoir traiter cette question, l'intitulé sera adapté sur le modèle de « **votre établissement est-il susceptible ...** ». Toutefois, les résultats obtenus comporteront un biais de compréhension.

2. Le profil des établissements répondants

/// Généralités

438 réponses avec une forte représentation des EHPAD (273, soit 62 % des réponses) qu'ils soient liés à un centre hospitalier (83) ou non (190).

Pour les établissements de santé, des retours plus importants pour les hôpitaux publics.

En termes de répartition territoriale, une forte représentation du Bas-Rhin, de la Moselle et du Haut-Rhin, cohérente avec la répartition des établissements implantés sur les territoires.

A noter la catégorie d'établissement « autres » est composée de :

- /// 2 centres de lutte contre le cancer
- /// 1 HAD (Hospitalisation à domicile)
- /// 1 structure regroupant : ESMS (Etablissement Social et Médico-Social), USLD (Unité de soins de longue durée), EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées) et SSR (Soins de suite et de Réadaptation).

Tableau 2 - Structures répondantes selon la catégorie d'établissement

Catégories des établissements	Nb	%
Autre	4	1%
Clinique privée à but lucratif	19	4%
EHPAD	190	43%
EHPAD hospitalier	83	19%
Établissement de santé privé à but non lucratif	62	14%
Hôpital public	80	18%
Total	438	100%

Tableau 3 – Répartition des structures répondantes par département

Départements	Répondants		Listing	
	Nb	%	Nb	%
Ardennes (08)	12	3%	37	5%
Aube (10)	27	6%	57	7%
Marne (51)	31	7%	65	8%
Haute-Marne (52)	23	5%	33	4%
Meurthe-et-Moselle (54)	54	12%	93	12%
Meuse (55)	21	5%	31	4%
Moselle (57)	74	17%	147	18%
Bas-Rhin (67)	99	23%	153	19%
Haut-Rhin (68)	64	15%	104	13%
Vosges (88)	33	8%	74	9%
Total	438	100%	795	100%

Figure 1 - Localisation des établissements répondants

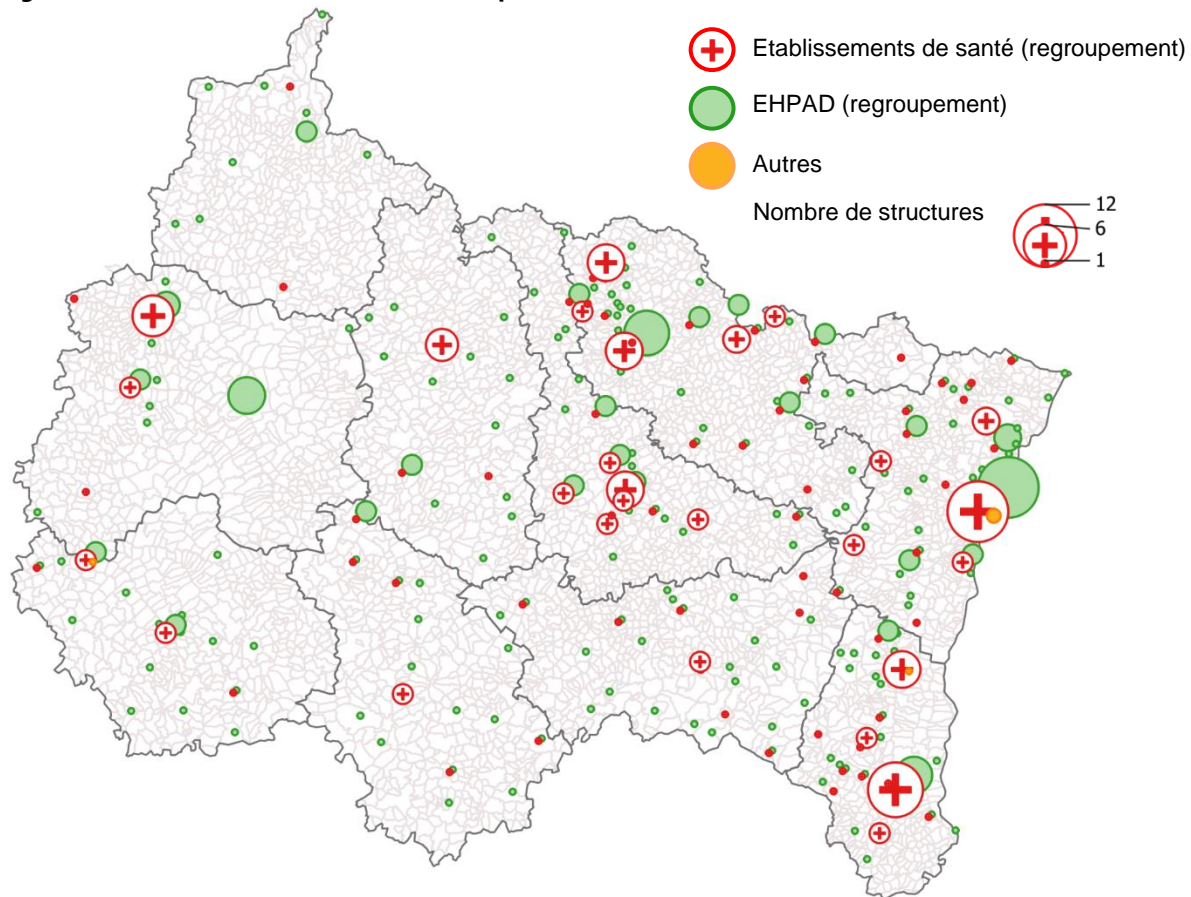


Figure 2 - Focus sur les établissements de santé répondants

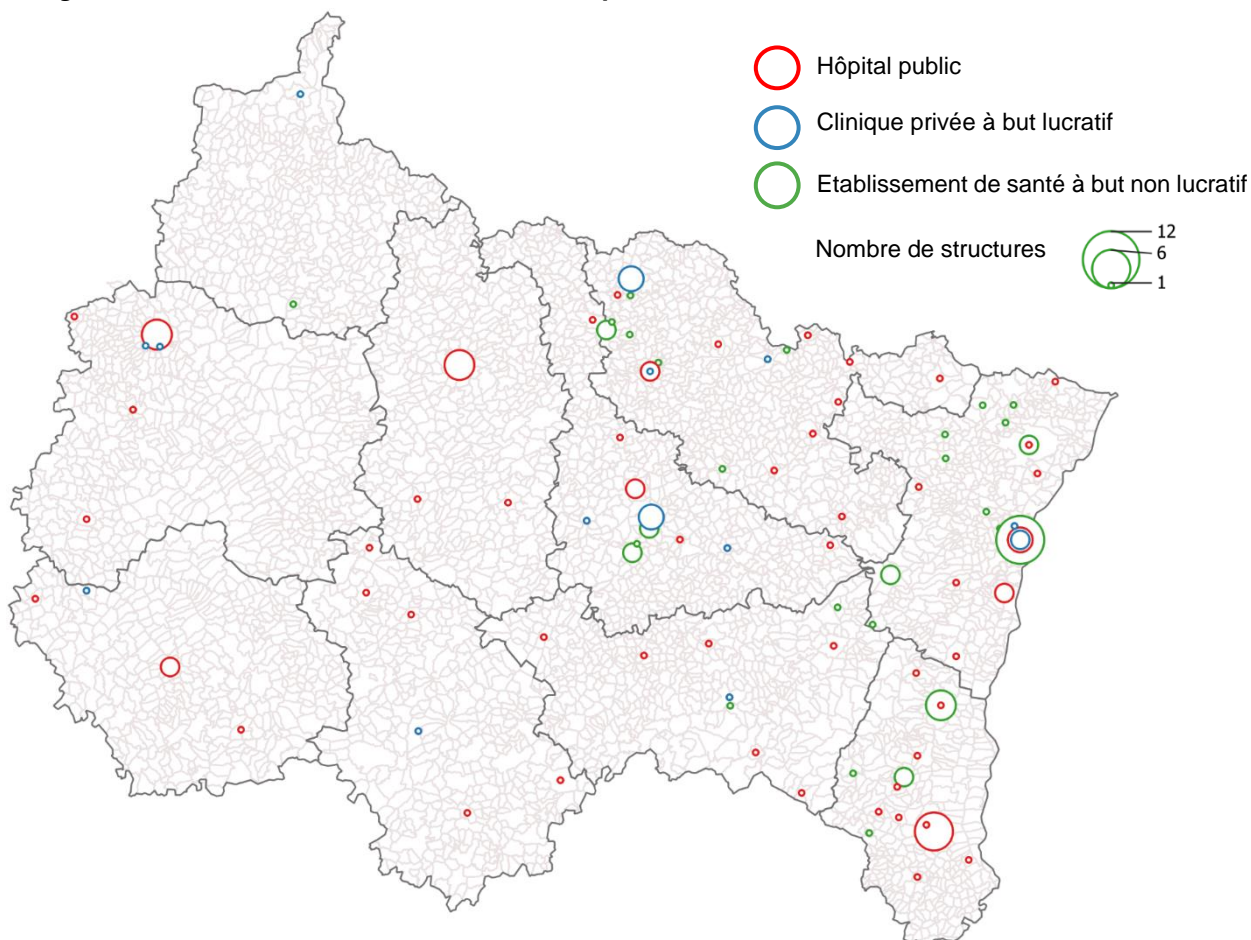
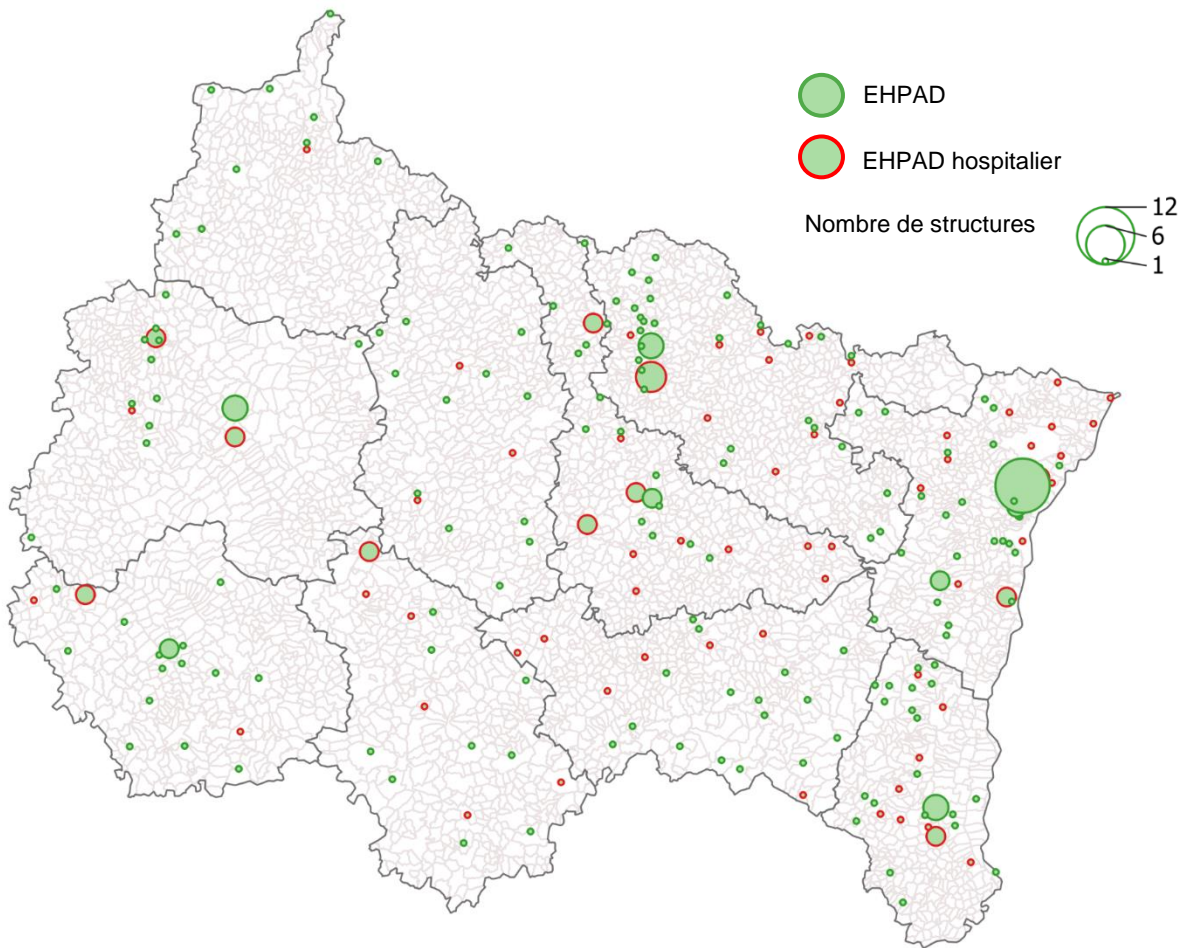


Figure 3 - Focus sur les EHPAD répondants



3. Les fonctions ressources en lien avec la gestion des déchets

Les référents « Déchets » et « DASRI »

Tableau 4 – « Y-a-t-il un référent "Déchets" dans votre établissement ? »

Catégorie d'établissement	Non		Oui		Total
Autre	0	0%	4	2%	4
Clinique privée à but lucratif	3	2%	16	6%	19
EHPAD	107	61%	83	31%	190
EHPAD hosp.	32	18%	51	19%	83
Établissement de santé privé à but non lucratif	10	6%	52	20%	62
Hôpital public	22	13%	58	22%	80
Total	174	100%	264	100%	438
	40%		60%		

Tableau 5 – « Y-a-t-il un référent "DASRI" dans votre établissement ? »

Catégorie d'établissement	Non		Oui		Total
Autre	0	0%	4	1%	4
Clinique privée à but lucratif	3	2%	16	5%	19
EHPAD	82	60%	108	36%	190
EHPAD hosp.	22	16%	61	20%	83
Établissement de santé privé à but non lucratif	13	10%	49	16%	62
Hôpital public	16	12%	64	21%	80
Total	136	100%	302	100%	438
	31%		69%		

60 % des établissements interrogés ont un référent « déchets » et 69 % un référent « DASRI ». On note globalement, la présence un peu plus fréquente des référents DASRI au sein des établissements.

Quant à ceux qui ne disposent pas de référents (« déchets et/ou DASRI), ce sont les EHPAD qui sont le plus fréquemment concernés.

En croisant les deux variables, « **Y-a-t-il un référent « Déchets » dans votre établissement ?** » et « **Y-a-t-il un référent DASRI ?** », il en résulte que :

- ✓ 55 % des établissements disposent d'un référent « Déchets » et un référent « DASRI ».
- ✓ 26 % des établissements n'ont ni référent « Déchets », ni référent « DASRI ». Cette situation concerne plus particulièrement les EHPAD (hors EHPAD hospitaliers). Ils sont 74 à ne disposer d'aucune de ces deux fonctions, soit 65 % de cette catégorie et 17 % de l'ensemble des structures répondantes.
- ✓ 13 % des établissements n'ont pas de référent « Déchet », mais un référent « DASRI ». Encore une fois, ce sont les EHPAD (hors EHPAD hospitaliers) qui sont les plus nombreux à s'inscrire dans cette catégorie, mais dans une moindre mesure puisqu'ils ne représentent que 7 % de l'ensemble du panel des répondants.
- ✓ Et enfin, 5 %, possèdent un référent « déchets », mais pas de référent « DASRI ».

Les établissements de santé – *hôpitaux public, cliniques privées, établissements de santé à but non lucratif* – disposent en grande majorité des deux fonctions (70 %) ; la même tendance s’observe pour les EHPAD hospitaliers, soit 60 % (contre 39,5 % des EHPAD « privés »).

La variabilité des cas de figure semble plus importante pour les EHPAD dans le cadre des fonctions ressources relatives à la gestion des déchets.

Quels profils pour ces référents ?

Dans le questionnaire, les établissements ont renseigné l’intitulé de poste des personnes concernées. Afin de pouvoir traiter ces éléments, ces variables ont été post-codées par secteur d’activité.

Tableau 6 - Fonction des référents "Déchets" - variable post-codée (N = 264)

Fonction du référent "déchets" variable post codée	Nombre	%
Non codé	1	0%
Direction	3	1%
Non réponse	6	2%
Entretien/maintenance	6	2%
Administratif	11	4%
Soins avec spé. Hygiénisme	12	5%
Hotellerie/restauration	12	5%
Achat/économat	16	6%
Soins	18	7%
Maintenance/entretien	20	8%
Prévention des risques/environnement	45	17%
Technique/logistique	114	43%
Total	264	100%

La fonction de référent « déchets » est très marquée par une orientation vers des postes relevant de la « technique/logistique », puis de la « prévention des risques/environnement ».

Tableau 7 - Fonction du référent "DASRI" - variable post-codée (N = 302)

Fonction du référent "DASRI" - variable post-codée	Nombre	%
Non codé	1	0%
Direction	2	1%
Administratif	4	1%
Maintenance/entretien	5	2%
Hotellerie/restauration	6	2%
Non réponse	6	2%
Achat/économat	8	3%
Hygiène	12	4%
Prévention des risques/environnement	43	14%
Technique/logistique	44	15%
Soins avec spé. Hygiénisme	79	26%
Soins	92	30%
Total	302	100%

La fonction de référent « DASRI » sera plus souvent exercée par des professionnels du soin avec ou sans spécialité. Toutefois les professionnels relevant de la « technique/logistique » et de la « prévention des risques/environnement » restent très présents sur cette fonction à hauteur de 29 %.

Pour les professionnels identifiés dans les soins, les IDE (Infirmier-ière Diplômé-e d’Etat) sont majoritairement identifié-e-s.

Production et gestion de déchets spécifiques

A la question, « votre établissement est-il producteur de DASRI », 435 établissements déclarent être concernés (99 %). Par ailleurs ils sont :

88 % à déclarer ne pas être susceptibles de produire des DASRI hautement infectieux (agent pathogène de groupe 4) - *A noter, cette question a été mal interprétée lors de la passation du questionnaire, il existe par conséquent un biais dans les résultats obtenus (cf. Le questionnaire en ligne auprès des établissements de santé et des EHPAD);*

et **85 %** à déclarer ne pas être susceptibles de produire des déchets contenant des ATNC (*Agents Transmissibles Non Conventionnels*).

Tableau 8 - "Votre établissement est-il susceptible de produire des déchets hautement infectieux ?" (intitulé adapté)

	Etablissements	Nombre	%
Non	Autre	3	1%
	Clinique privée à but lucratif	17	4%
	EHPAD	170	45%
	EHPAD hosp.	70	18%
	Établissement de santé privé à but non lucratif	56	15%
	Hôpital public	66	17%
Total Non		382	100%
Oui	Autre	1	2%
	Clinique privée à but lucratif	2	4%
	EHPAD	18	34%
	EHPAD hosp.	12	23%
	Établissement de santé privé à but non lucratif	6	11%
	Hôpital public	14	26%
Total Oui		53	100%
Total général		435	

Tableau 9 - Votre établissement est-il susceptible de produire des déchets contenant des ATNC ? "

	Etablissements	Nombre	%
Non	Autre	3	1%
	Clinique privée à but lucratif	12	3%
	EHPAD	181	49%
	EHPAD hosp.	65	18%
	Établissement de santé privé à but non lucratif	57	15%
	Hôpital public	50	14%
Total Non		368	100%
Oui	Autre	1	1%
	Clinique privée à but lucratif	7	10%
	EHPAD	7	10%
	EHPAD hosp.	17	25%
	Établissement de santé privé à but non lucratif	5	7%
	Hôpital public	30	45%
Total Oui		67	100%
Total général		435	

Toutefois, ne pas être susceptible de produire ces déchets ne signifie pas que les établissements n'ont pas mis en place de procédure spécifique afin d'assurer leur gestion : pour exemple, 20 % des établissements qui déclarent ne pas être susceptibles de produire des déchets hautement infectieux disposent d'une procédure de gestion.

Tableau 10 - Pour les déchets hautement infectieux (groupe 4)

Votre établissement est-il producteur de DASRI hautement infectieux (agent pathogène de groupe 4) ?			Oui	Votre établissement est-il producteur de DASRI hautement infectieux (agent pathogène de groupe 4) ?			Non
Mise en place d'une procédure de gestion spécifique ?	Nombre	%		Mise en place d'une procédure de gestion spécifique ?	Nombre	%	
Non	3	6%		Non	68	18%	
Non concerné	2	4%		Non concerné	237	62%	
Oui	48	91%		Oui	77	20%	
Total	53	100%		Total	382	100%	

Tableau 11 - Pour les déchets contenant des ATNC

Votre établissement est-il susceptible de produire des déchets contenant des ATNC ?			Oui	Votre établissement est-il susceptible de produire des déchets contenant des ATNC ?			Non
Mise en place d'une procédure de gestion spécifique ?	Nombre	%		Mise en place d'une procédure de gestion spécifique ?	Nombre	%	
Non	11	16%		Non	75	20%	
Non concerné	1	1%		Non concerné	268	73%	
Oui	55	82%		Oui	25	7%	
Total	67	100%		Total	368	100%	

Sur l'ensemble des établissements producteurs de DASRI interrogés (n = 435) :

- / 29 % (125 établissements) disposent d'une procédure de gestion des déchets hautement infectieux
- / 18 % (80 établissements) disposent d'une procédure de gestion des déchets contenant des ATNC

Le pré-traitement des déchets

Une majorité des établissements n'est pas concernée par le pré-traitement de leurs déchets. Toutefois, 8 structures déclarent y avoir recours. A la question, « est-il réalisé sur site ou par un prestataire extérieur », 7 déclarent faire appel à un prestataire*.

Tableau 12- "Votre établissement est-il concerné par le pré-traitement des déchets ? "

	Nombre	%
Non	427	98%
Oui	8	2%
Total	435	100%

Le questionnaire ne permet pas de disposer d'informations supplémentaires sur le pré-traitement. Toutefois, nous savons que ces déclarations concernent 6 EHPAD non hospitaliers et une clinique privée à but lucratif.

**Note : la déclaration restante semble être une mauvaise interprétation de la question puisqu'il s'agit d'un EHPAD non hospitalier qui déclare pré-traiter ses déchets in-situ, ce qui semble peu probable.*

4. Les conventions/marchés mis en place dans le cadre de la gestion des DASRI

416 établissements répondants (96%) disposent d'une convention dans le cadre de la gestion de leurs DASRI. Pour les 4 % restants, tous n'ont pas donné d'indication sur l'absence de convention. Cependant, pour ceux ayant explicité les raisons de cette situation, trois éléments semblent se dégager : le contrat est en cours de renouvellement, l'établissement émarge sur la convention d'un autre établissement, ou encore l'établissement recourt à un prestataire hors convention ou marché.

Les établissements ont été interrogés sur leur convention de la manière suivante : « **Pouvez-vous renseigner les informations suivantes (raison sociale, localisation) sur la société de collecte et de transport, l'installation de traitement habituelle et l'installation de traitement de secours** ».

Tableau 13 - Catégories des acteurs de la collecte et de transport identifiées (variable post-codée)

Catégories de collecteurs-transporteurs déclarés	Nb	%
Centre Hospitalier/Hôpital	9	2%
Entreprise de collecte et de transport	405	97%
Exutoire DASRI	1	0%
Non réponse	1	0%
Total	416	100%

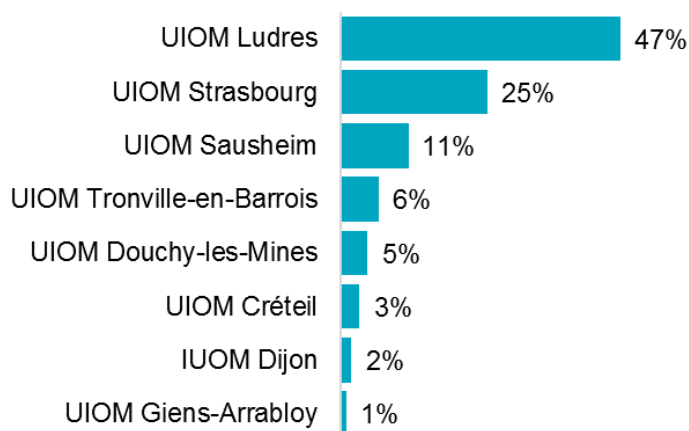
Note : Pour les établissements qui envoient leurs déchets vers des centres hospitaliers, 7 structures les envoient vers les HUS de Strasbourg et 1 vers le CHD de Bischwiller.

Tableau 14 - Catégorisation des réponses données à la question des installations de traitement habituelles (variable post-codée)

Catégories des installations de traitement habituelle déclarées	Nb	%
Non catégorisable	7	1,7%
CH/Hôpital	2	0,5%
Déclaration "aucune"	1	0,2%
Déclaration "non concerné"	48	11,5%
Déclaration "ne sais pas"	4	1%
Entreprise de collecte et de transport	85	20,4%
Exutoire DASRI	219	52,6%
Non réponse	45	10,8%
Exutoire non autorisé DASRI	5	1,2%
Total	416	100%

Note : Les réponses regroupées sous la modalité « non catégorisable » comprennent des réponses indiquant une mauvaise compréhension de la question et/ou n'étant pas éclairant pour l'analyse.

Figure 4 - Part des installations autorisées pour les DASRI et citées par les établissements comme installation de traitement habituelle (n=219)



La plupart des établissements concernés identifient bien les entreprises de collecte et de transport qui vont gérer leurs DASRI. Ils sont 97 % à faire appel à une entreprise spécialisée, et seuls 2 % envoient leurs déchets à risque infectieux vers une autre structure de soins.

15 entreprises (*cf. Annexes, p. 62*) de collecte et de transport ont été citées dans le questionnaire, toutefois Proserve DASRI représente 60 % des conventions déclarées, suivi ensuite du groupe Veolia à hauteur de 16 % et 8 % pour ZEICOL.

Pourtant, si les entreprises de collecte et de transport sont bien identifiées, le fait de rendre compte de l'installation de traitement habituelle est moins aisé : 53 % des établissements ont identifié un exutoire prenant en charge les DASRI ; pour les autres, les réponses sont multiples.

On note qu'une part importante des établissements (20,4 %), fait à nouveau mention de l'entreprise de collecte et de transport avec laquelle ils travaillent, 11,5 % répondent « ne pas être concerné », et 10,8 % des établissements n'ont pas répondu à la question.

A noter, que la déclaration des informations ayant trait aux installations de secours souffre des mêmes écueils.

Lorsque l'on dispose de l'information (n=219), près de la moitié des conventions indique une prise en charge au sein de l'UIOM de Ludres, et un quart au sein de l'UIOM de Strasbourg.

Pour les autres, 17 % des conventions identifient des incinérateurs en région Grand Est. L'UIOM de Tronville-en-Barrois ayant fermé 31 janvier 2023, nous pouvons faire l'hypothèse que les DASRI ont été détournés vers les installations de secours déclarées dans les conventions. Ainsi, pour les 13 établissements ayant saisi cette information, nous savons que 8 conventions prévoient un détournement vers l'installation de Ludres, 3 vers l'installation de Créteil et 2 établissements ont fait état de l'installation de Tronville-en-Barrois également comme installation de secours. Parallèlement, 11 % des conventions impliquent que les DASRI soient traités hors région.

Concernant la déclaration des installations de secours, si 184 établissements (44 %) indiquent des installations autorisées pour le traitement des DASRI, 19 % des établissements indiquent à nouveau les informations de leur entreprise de collecte et de transport, ou se déclarent comme « non concerné » (15 %).

Comme pour les installations de traitement habituelles, c'est l'UIOM située à Ludres qui est citée dans un tiers des cas, suivi de l'UIOM de Strasbourg.

Cependant, on note un panel important d'installations de secours, et notamment hors de la région Grand Est.

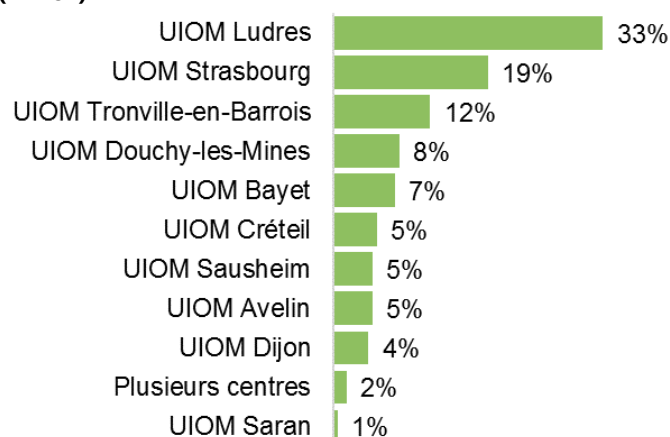
Si les entreprises de collecte et de transport sont bien identifiées par les établissements, la saisie des informations sur les installations de traitement, qu'elles soient habituelles ou de secours, semble être plus délicate, avec une perte d'informations importante sur ces modalités et un renvoi important vers les « collecteurs-transporteurs ».

Tableau 15 - Catégorisation des réponses données à la question des installations de traitement de secours (variable post-codée)

Catégories des installations de traitement de secours déclarées	Nb	%
Non catégorisable	5	1,2%
CH/Hôpital	2	0,5%
Déclaration "non concerné"	64	15,4%
Déclaration "ne sais pas"	8	1,9%
Entreprise de collecte et de transport	79	19%
Exutoire DASRI	184	44,2%
Non réponse	71	17,1%
Plusieurs exutoires cités	3	0,7%
Total	416	100%

Note : Les réponses regroupées sous la modalité « non catégorisable » comprennent des réponses indiquant une mauvaise compréhension de la question et/ou n'étant pas éclairantes pour l'analyse.

Figure 5 - Part des installations autorisées pour les DASRI et citées par les établissements comme installation de secours (n=184)



Note : 3 établissements (n° Finess juridique commun – à priori même convention) déclarent plusieurs exutoires de secours possibles ; il s'agit de Bayet, Dijon, Créteil, Le Mans

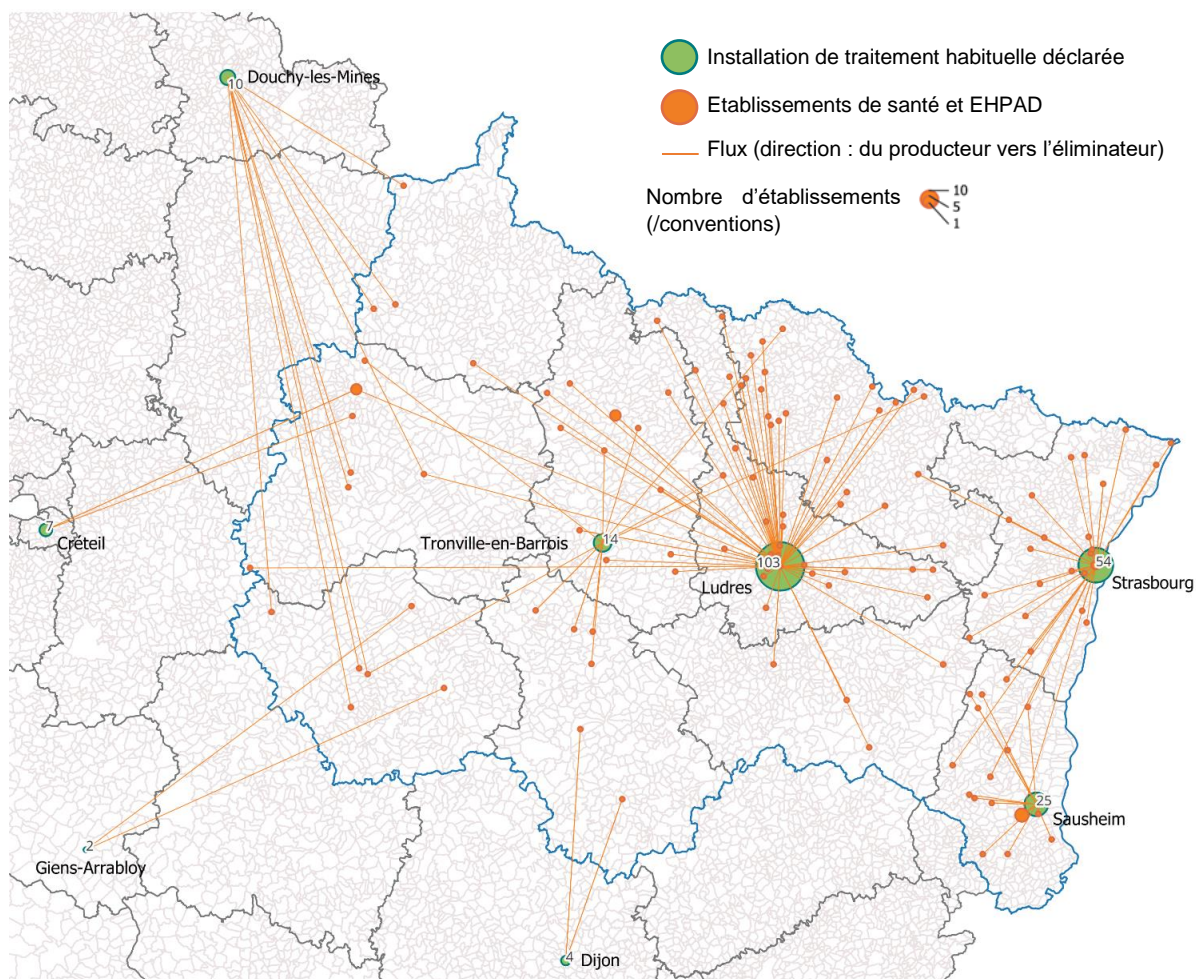
Il est possible de faire plusieurs hypothèses quant à la variabilité de la saisie de ces informations :

- ✓ La personne qui a saisi le questionnaire n'a pas eu accès à la convention
- ✓ Et/ou il y a une méconnaissance du parcours de leurs déchets une fois ces derniers sortis de l'établissement : les entreprises de collecte étant bien identifiées, puisqu'il s'agit d'un interlocuteur régulier qui intègre de manière « concrète et physique » l'organisation de l'établissement, alors que les installations de traitement sont finalement peu visibles des professionnels.

En outre, en observant la répartition des saisies par catégories d'établissements, cette tendance n'est pas le fait de l'une ou l'autre catégorie de structure spécifiquement, elle s'observe pour toutes, mais dans des proportions variables. La tendance est par exemple moins accentuée pour les hôpitaux et les EHPAD hospitaliers.

Par conséquent, la représentation géographique des parcours théoriques des déchets ne pourra être mise en place que sur les 219 établissements qui ont correctement renseigné les modalités de leur convention.

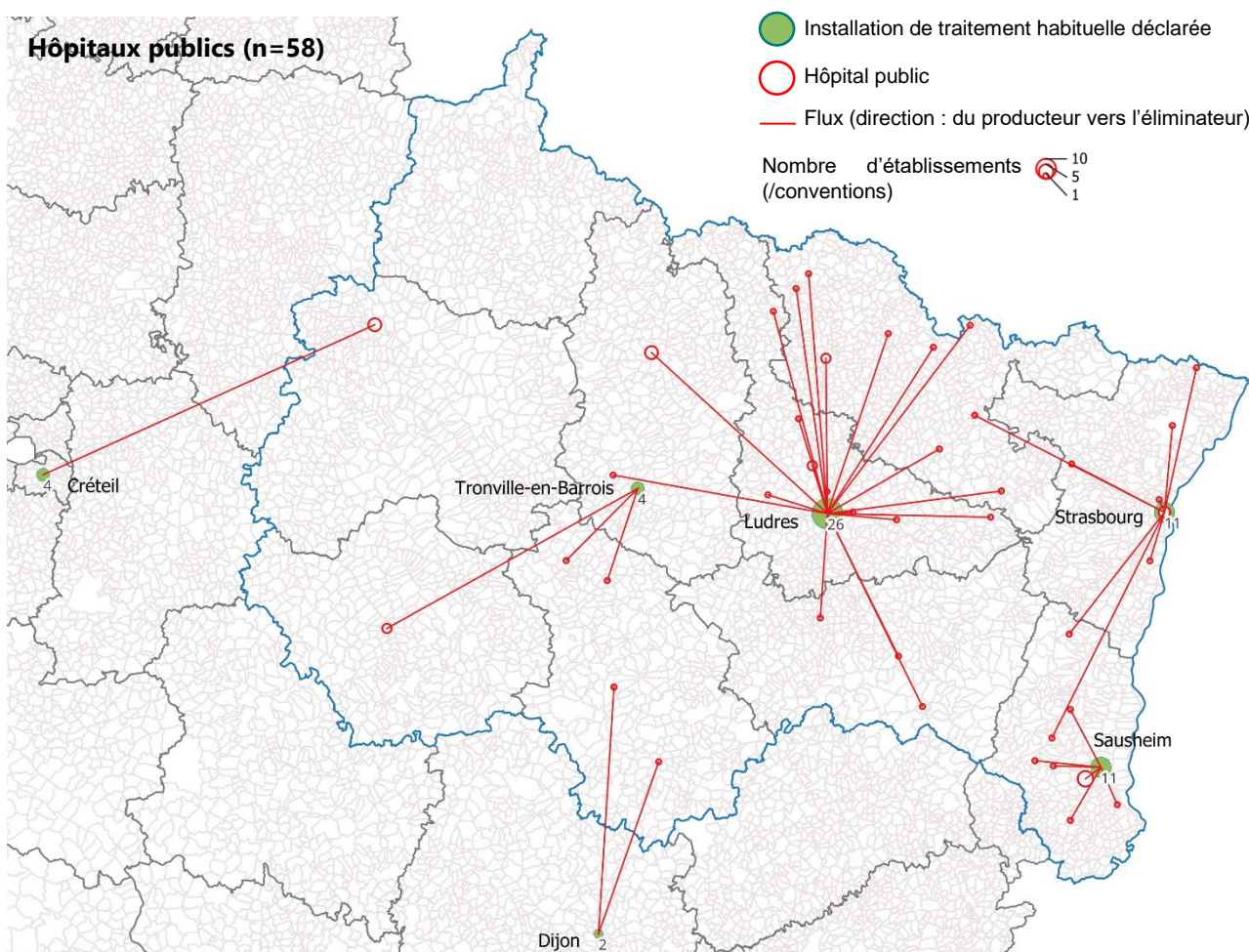
Figure 6 - Cartographie des trajets théoriques (unité : conventions citées – n=219)



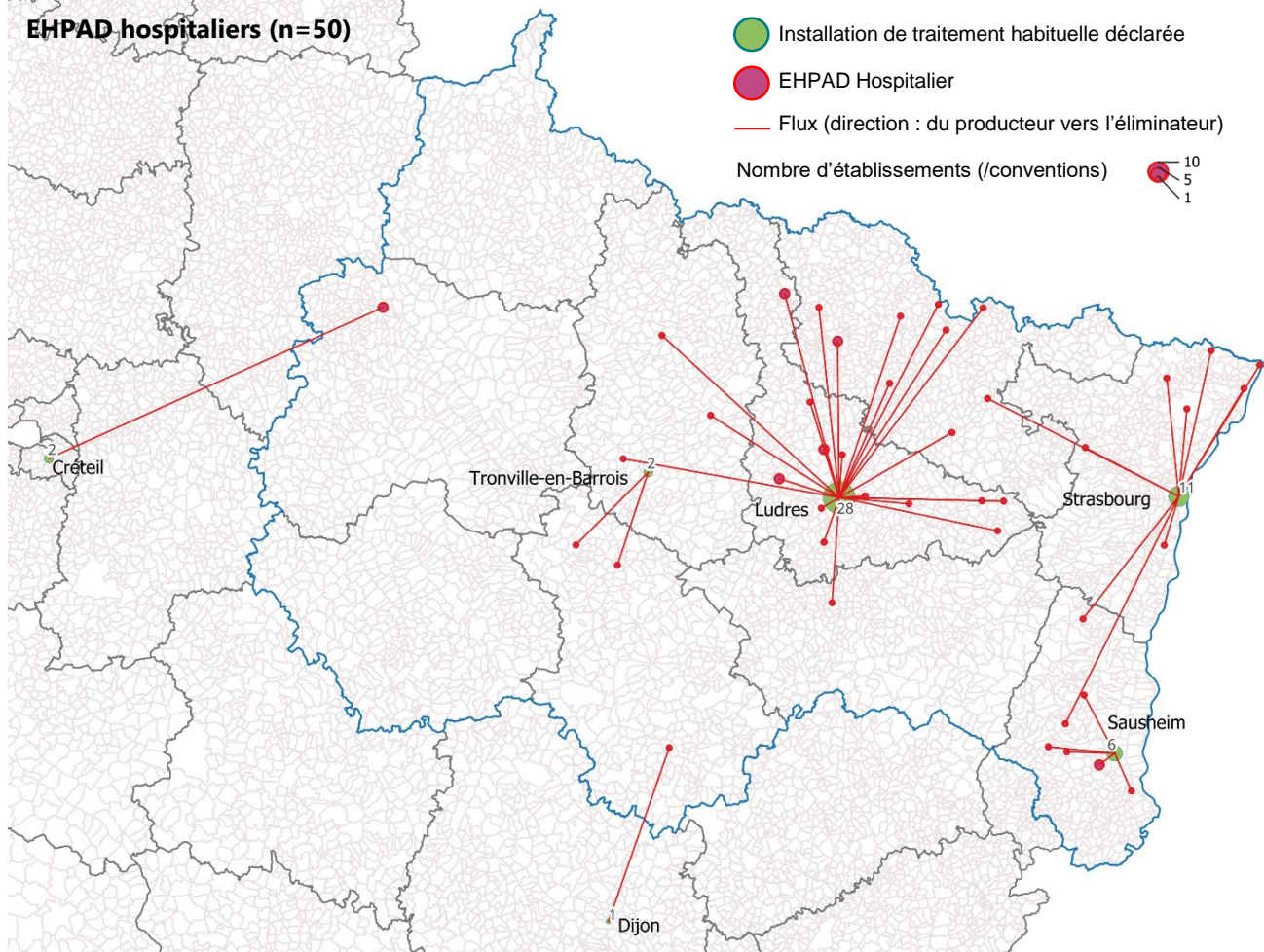
La cartographie des conventions vers les installations de traitement habituelles confirme la place centrale des installations de traitement situées à Ludres et Strasbourg. L'installation de Sausheim semble accueillir des déchets issus exclusivement du Haut-Rhin au contraire des autres installations qui accueillent des déchets produits dans tout le Grand Est. La cartographie introduit également le positionnement de trois installations hors région comme installation de traitement de première intention.

Au regard des cartographies par catégories d'établissements, on notera que ce sont les conventions des EHPAD qui introduisent le plus fréquemment un traitement des déchets en première intention hors région, avec une représentation importante de l'UIOM situé à Douchy-les-Mines (département du Nord – Hauts-de-France). Toutefois, il s'agit d'établissements situés dans les départements des Ardennes, de la Marne et de l'Aube, les plus éloignés des installations de traitement actives dans la région.

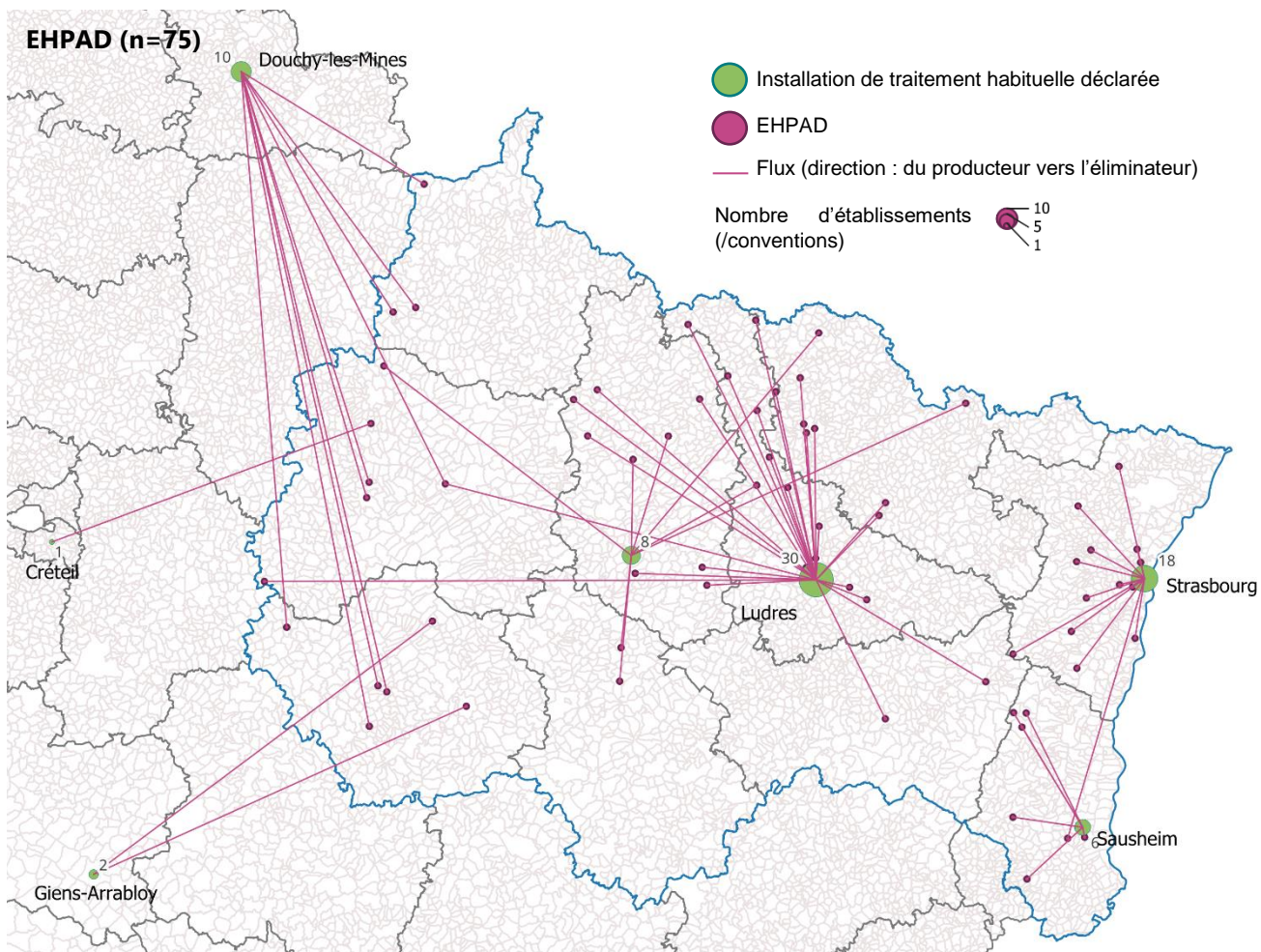
Figure 7 - Cartographies des trajets théoriques par catégories d'établissements (unité : conventions citées)



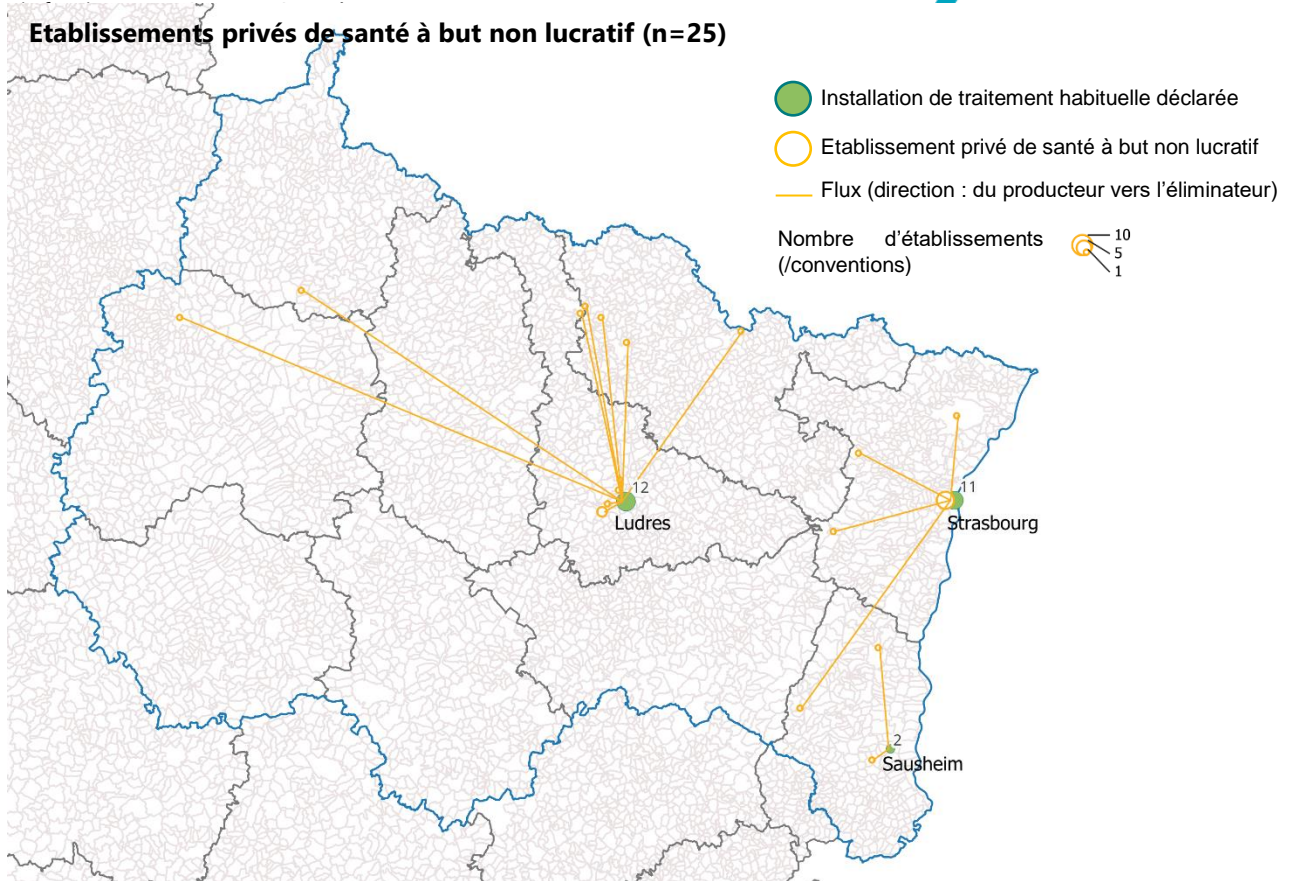
EHPAD hospitaliers (n=50)



EHPAD (n=75)



Etablissements privés de santé à but non lucratif (n=25)



Cliniques privées à but lucratif (n=9)

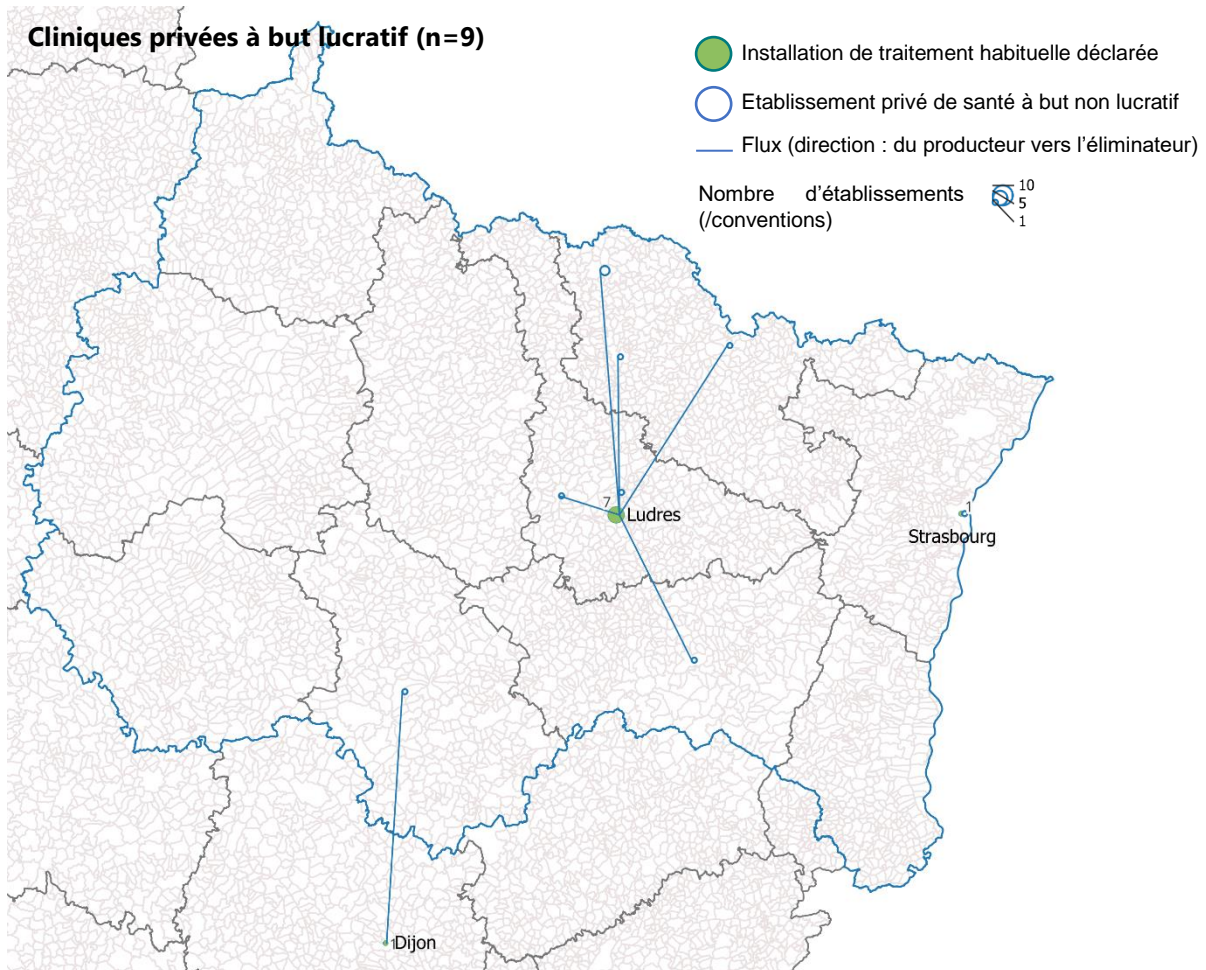


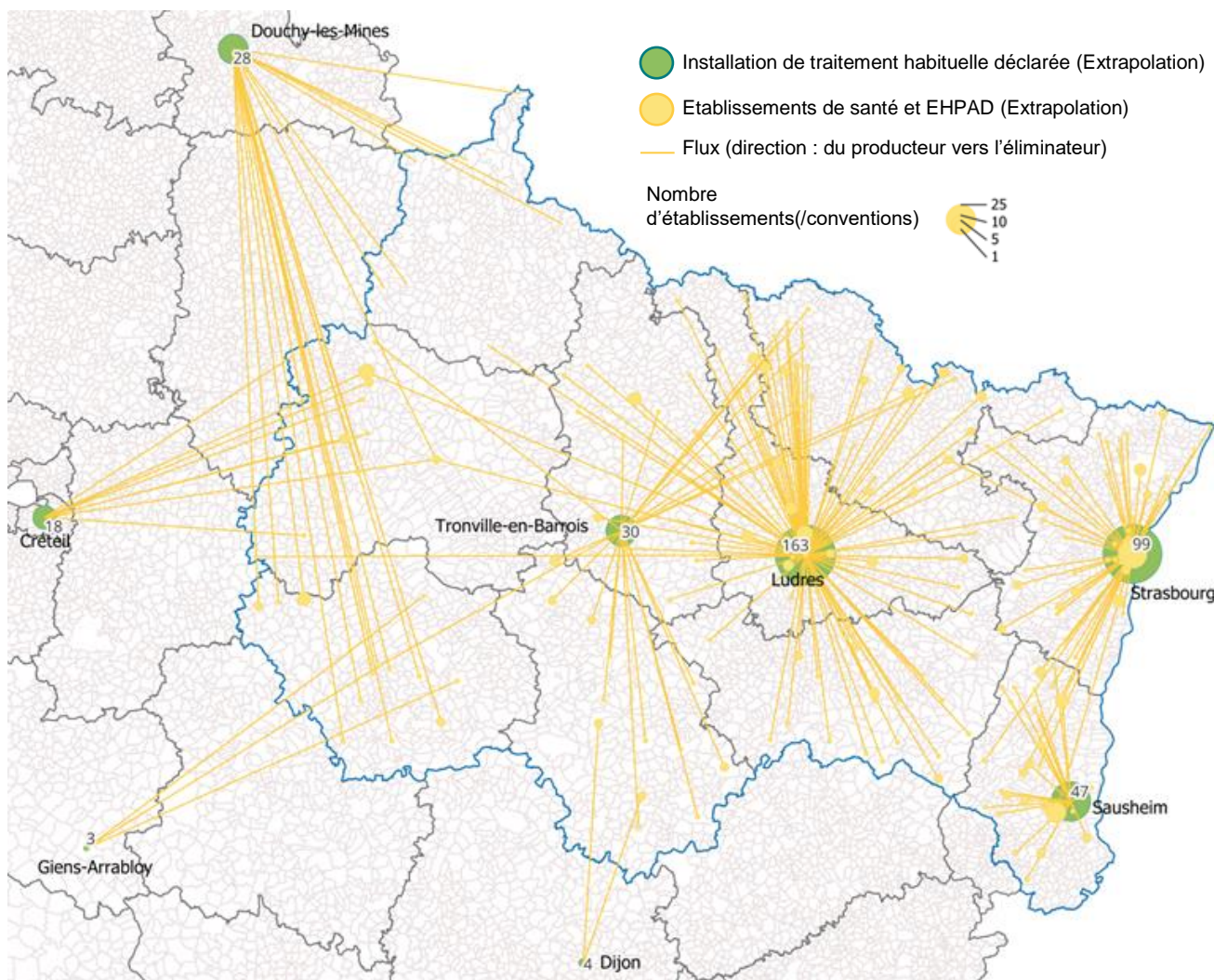
Figure 8 – Extrapolation des données manquantes : cartographie des trajets théoriques basés sur les conventions (unité : conventions citées – n=392)

Note méthode : Sur la base de deux critères que sont le département de l'établissement producteur de DASRI et les entreprises de collecte et de transport renseignées dans les conventions :

- Mise en exergue des circuits/schémas dominants par départements et entreprises de collecte et de transport
- Saisie des données manquantes à partir de ces circuits/schémas en fonction du département de domiciliation de l'établissement et de l'entreprise de collecte et de transport avec laquelle il a conventionné.

Cette extrapolation n'a pas été possible pour toutes les données manquantes.

Point de vigilance pour la lecture : cette cartographie accentue la visibilité des liens prédominants.



Cette cartographie confirme et accentue les tendances introduites par la représentation des trajets théoriques basés sur les déclarations initiales, à savoir :

- / L'importance des installations de Ludres et Strasbourg dans le fonctionnement de la filière en région
- / Elle assoie également l'intervention des installations de Créteil et de Douchy-les-Mines

5. Les tonnages déclarés de l'année 2021

Dans le cadre de ce questionnaire, les établissements, pour l'année 2021, ont déclaré **24 891,8 tonnes** de DASRI.

- ✓ Ils sont 258 répondants à avoir renseigné leurs tonnages en 2021. 21 structures ont fait état de leur quantité de déchets dans une autre unité de mesures que celles proposées dans le questionnaire (sacs/litres, cartons). De fait, leurs réponses n'ont pu être intégrées à l'analyse.
- ✓ Pour les établissements qui n'ont pas renseigné ces éléments, ils se répartissent de la manière suivante :
 - 81 non-réponses
 - 1 établissement non concerné, car non ouvert en 2021
 - 70 établissements identifiés comme « affiliés », c'est-à-dire que leurs tonnages sont comptabilisés au niveau d'un autre établissement auquel ils sont rattachés et peuvent être inclus dans les « réponses collectives ».

Sur la base des données issues du **Rapport d'analyse des déchets dangereux et des filières REP eu le territoire de la région Grand Est en 2021** : « En 2021, d'après la base IREP¹⁰, la quantité de **DASRI produit par les producteurs sur le territoire Régional** est de **13 100 tonnes**, soit environ 1 300 tonnes de moins qu'en 2020 »¹¹

« En 2021, d'après la base IREP, **12 080 tonnes de DASRI ont été traitées** via incinération en Région Grand-Est. Ce gisement provient en quasi-totalité de la Région. 226 tonnes proviennent des Hauts-de-France, 80 tonnes de la région Auvergne-Rhône-Alpes et enfin 37 tonnes de Bourgogne-Franche-Comté.

4 installations en charge de l'incinération des DASRI des producteurs sont recensées :

- Val'ERGIE, situé à Ludres (54) pour 4827 tonnes ;
- TREDI, situé à Strasbourg, pour 3864 tonnes ;
- L'incinérateur de Tronville-en-Barrois pour 2302 tonnes ;
- L'incinérateur de Sausheim du SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne pour 1090 tonnes

Ces installations traitent également des DASRI gérés par l'éco-organisme DASTRI, appartenant au périmètre de la filière REP. Les tonnages totaux traités des DASRI (dont DASTRI) sur l'ensemble des installations de la Région sont détaillées ci-dessous : »¹²

¹⁰ IREP – Installations industrielles rejetant des polluants

¹¹ Région Grand Est, Trident Service, Observatoire Régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire, « Rapport d'analyse des déchets dangereux et des filières REP sur le territoire de la région Grand Est en 2021 », p.124

¹² Région Grand Est, Trident Service, Observatoire Régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire, « Rapport d'analyse des déchets dangereux et des filières REP sur le territoire de la région Grand Est en 2021 », p.126

Tableau 16 – Installations de traitement des DASRI (dont DASTRI – DASRI produits par les patients en auto-traitement)

Unité de traitement	Nom du prestataire	Type de traitement de l'installation	Capacité technique (t/an)	Quantités traitées (tonnes)			
				2015	2019	2020	2021
Strasbourg	TREDI	Incinération de DD	7 000	4 280	3 830	4 227	3 900
Sausheim	Incinérateur de Mulhouse	UIOM	1 200	920	1 112	1 046	1 110
Ludres	Nancy Energie	UIOM	5 000	5 050	4 504	5 114	4 888
Tronville-en-Barrois	SUEZ RV Meuse	UIOM	2 500	2 480	2 210	2 318	2 324
TOTAL			15 700	12 730	11 656	12 706	12 222

Source : Région Grand Est, Trident Service, Observatoire Régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire, « Rapport d'analyse des déchets dangereux et des filières REP sur le territoire de la région Grand Est en 2021 », p.126

Ces tonnages (données issues de la base IREP + données issues de l'éco-organisme DASTRI) s'élèvent à **12 222 tonnes traitées** par les installations présentes en région en 2021. Il existe un écart important entre ces données et celles remontées dans le cadre de l'enquête, dans laquelle sont recensées **24 891,8 tonnes produites**, issues des déclarations des établissements répondants.

Tableau 17 – Mise en regard des données issues de l'Observatoire Régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire et des données issues du questionnaire de la présente étude

Unité de traitement	Capacité technique		Quantités traitées en 2015								Panel interrogé dans le questionnaire					
			2015		2019		2020		2021		Déclaration pour 2021			Extrapolation pour 2021		
	(t/an)	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes identifiées	% région	% total	Tonnes identifiées	% région	% total
Strasbourg	7 000	45%	4 280	34%	3 830	33%	4 227	33%	3 900	32%	1627,6	12%	12%	6916,0	33%	31%
Sausheim	1 200	8%	920	7%	1 112	10%	1 046	8%	1 110	9%	470,1	4%	3%	785,4603	4%	4%
Ludres	5 000	32%	5 050	40%	4 504	39%	5 114	40%	4 888	40%	10720,5	82%	77%	12775,2	61%	58%
Tronville-en-Barrois	2 500	16%	2 480	19%	2 210	19%	2 318	18%	2 324	19%	333,1	3%	2%	426,3	2%	2%
Hors région											710,8	5%	5%	1129,1	5%	5%
Total régional	15 700	100%	12 730	100%	11656	100%	12 706	100%	12 222	100%	13151,3	100%	95%	20902,9	100%	95%
Total général											13862,1		100%	22032,0		100%

Note : L'extrapolation des données en lien avec les tonnages utilise sur la même méthodologie que précédemment (reconstitution sur la base des récurrences dans les conventions déclarées selon le département de domiciliation du producteur de DASRI et de l'entreprise de collecte et de transport associée).

Toutes les conventions n'ont pu être reconstituées, ainsi la totalité des tonnages déclarés dans le cadre du questionnaire n'a pas pu fléchir vers une unité de traitement. Ceci explique que le total des données extrapolées (22 032 tonnes) soit inférieur à la totalité des tonnages déclarés dans l'enquête (24 891,8 tonnes).

Au regard des écarts observés entre les deux sources de données, les déclarations des établissements seront présentées dans le rapport, mais ne seront pas analysées finement.

Toutefois, il existe une cohérence dans la répartition des tonnages traités par les installations en région, notamment dans les contributions des installations de Ludres et Strasbourg, qui nous permettra un travail sur les trajets théoriques des déchets dans la suite du rapport.

Les variables ayant trait aux installations de regroupement ne correspondent pas aux réalités de terrain.

Ainsi le sens et la saisie de cette variable a dû être aménagée (lors des contacts mails et/ou téléphoniques avec les établissements) pour certains établissements afin de ne pas bloquer la saisie.

Tableau 18 - Répartition des tonnages selon la catégorie de réponse des établissements

Catégorie de réponse	Etablissements		DASRI 2021 (tonnes)	
	Nb	%	Tonnes	%
Affiliation	1	0,4%	8,9	0,04%
Réponse collective	36	14%	1 735,98	6,97%
Réponse individuelle	221	85,7%	23 146,9	92,99%
Total	258	100%	24 891,78	100%

Toutefois cet aménagement n'a pu être établi comme règle de saisie pour tous les établissements, la passation du questionnaire étant trop avancée au moment où cette problématique a été portée à notre connaissance. De fait, les résultats ayant trait à ces variables sont trop incertains pour être utilisés dans leur forme initiale. Afin de disposer d'une information a minima, une variable post-codée permet d'identifier si les réponses sont données à titre individuel, collectif, ou si les établissements sont affiliés à un autre établissement.

Par conséquent, il n'est pas possible de rapporter les tonnages déclarés à un nombre d'établissements et, par la même, à un nombre de places/lits installés par structure (toutefois, nous pouvons agréger les données recueillies au niveau des numéro Finess juridique déclarés).

Tableau 19 – DASRI déclarés en 2021. Typologie de déchets par catégorie d'établissements et catégorie de réponse (en tonnes)
Point de vigilance

Les établissements n'ont pas tous été en capacité de renseigner la manière dont leurs déchets se répartissent par catégorie de DASRI (notamment pour les catégories « dont EPI » et « dont perforants et coupants »). Le tableau ci-dessous présente les résultats sur le modèle du questionnaire à titre indicatif, toutefois il n'y a pas de cohérence mathématique entre les différentes modalités de réponse.

Catégorie d'établissement	Catégorie de réponse	Nb étab.	DASRI 2021	Dont EPI ¹³	Dont perforants et coupants	Produits chimiques ¹⁴	Cyto. ¹⁵	Amalgames ¹⁶
Autre	Affiliation	1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réponse individuelle	3	97,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Autre		4	97,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Clinique privée à but lucratif	Affiliation	2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Non concerné	1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Non réponse	3	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réponse individuelle	13	485,39	0,00	0,00	0,54	0,49	0,00
Total Clinique privée à but lucratif		19	485,39	0,00	0,00	0,54	0,49	0,00
EHPAD	Affiliation	21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Décla. Autres unités	18	0,00	0,00	0,20	0,00	0,00	0,00
	Non réponse	52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réponse collective	6	5,95	0,25	2,30	0,00	0,00	0,00
	Réponse individuelle	91	10 899,1	4207,71	876,00	0,00	0,00	0,00
Total EHPAD		188	10 905,1	4 207,71	878,50	0,00	0,00	0,00
EHPAD hospitalier	Affiliation	39	8,90	0,00	0,00	0,10	0,00	0,00
	Décla. Autres unités	1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Non réponse	7	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réponse collective	2	209,00	0,00	0,00	0,34	0,70	0,00
	Réponse individuelle	33	2 820,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total EHPAD hospitalier		82	3 038,84	0,00	0,00	0,44	0,70	0,00
Établissement de santé privé à but non lucratif	Affiliation	2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Décla. Autres unités	1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Non réponse	4	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réponse collective	6	160,06	0,00	0,00	4,04	0,13	0,39
	Réponse individuelle	49	786,94	16,99	14,20	2,67	18,27	0,00
Total Établissement de santé privé à but non lucratif		62	947,00	16,99	14,20	6,71	18,40	0,39
Hôpital public	Affiliation	5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Décla. Autres unités	1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Non réponse	15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réponse collective	23	1 360,96	1,84	1,00	23,42	0,23	0,00
	Réponse individuelle	36	8 056,91	0,00	0,00	119,45	25,41	0,00
Total Hôpital public		80	9 417,88	1,84	1,00	142,87	25,65	0,00
Total général		435	24 891,78	4 226,78	893,70	150,56	45,24	0,39

¹³ EPI : Equipement de protection individuelle

¹⁴ Produits chimiques à base ou contenant des substances dangereuses (déchets liquides de laboratoire à risque infectieux, reliquats chimiques non infectieux, emballages souillés chimiquement)

¹⁵ Médicaments cytotoxiques et cytostatiques

¹⁶ Déchets d'amalgame dentaire

Les flux de déchets vers les installations de traitement habituelles

Points de vigilance

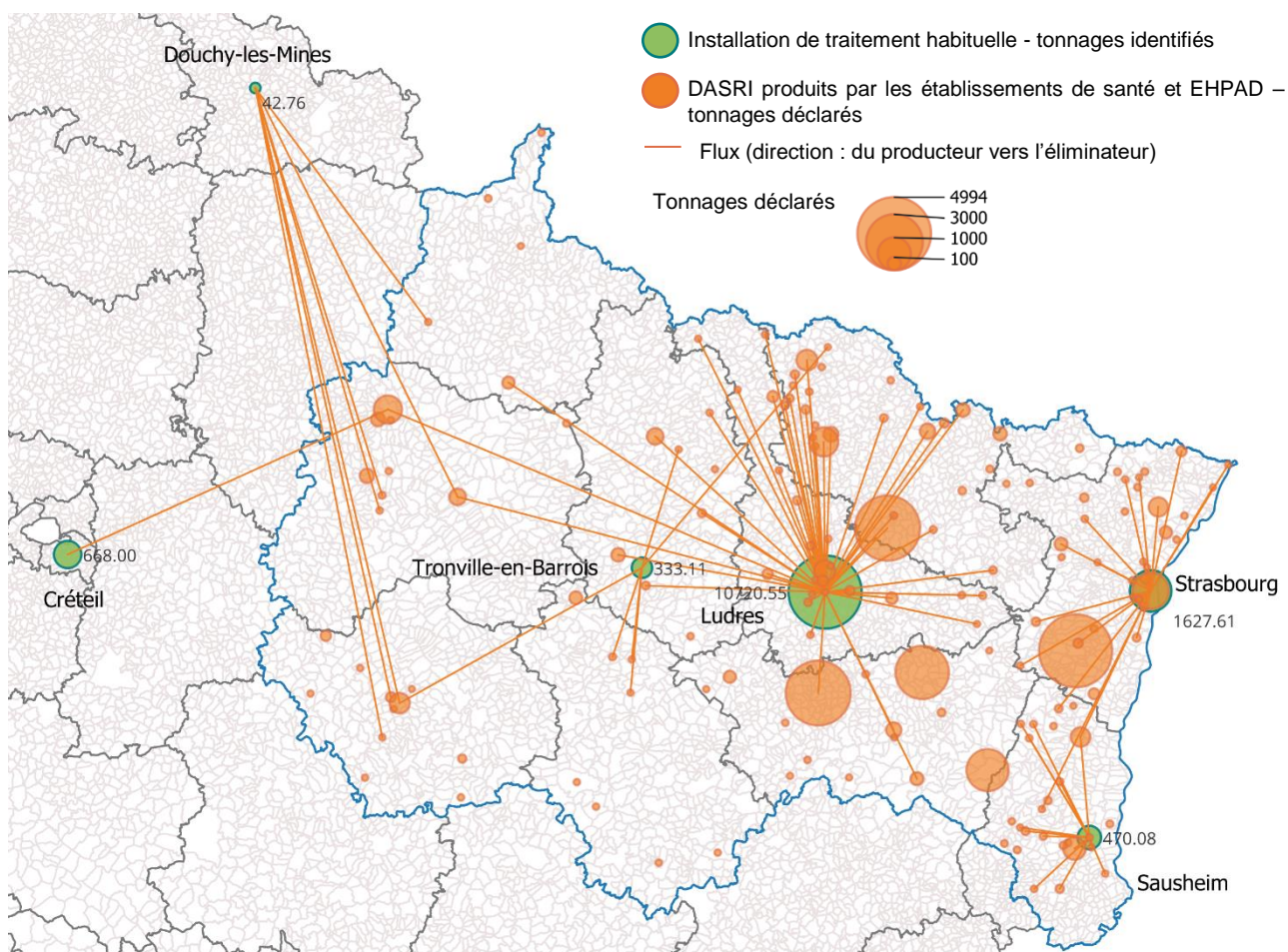
Comme vu précédemment, les tonnages déclarés recueillis dans le cadre de cette enquête sont plus importants que ceux issus de la base IREP éliminateur. Ils seront donc utilisés comme base de travail, en cohérence avec la trame du questionnaire. L'analyse portera sur la répartition des flux théoriques de déchets, plus que sur les valeurs de tonnages en tant que telles.

A noter également, qu'il s'agit ici d'un exercice qui couple les données pour 2021 (année covid) et des trajectoires théoriques sur la base des conventions déclarées par les établissements.

Pour les tonnages déclarés, les informations en lien avec leurs modalités de prise en charge (convention/marché) ne sont pas toujours disponibles.

Ainsi, les flux peuvent être représentés uniquement pour 13 862,1 tonnes de déchets, soit 11 029,7 tonnes pour lesquelles nous n'avons pas d'informations et qui ne peuvent pas être fléchés vers une installations de traitement.

Figure 9 – Flux des tonnages déclarés en 2021 vers les installations de traitement habituelles



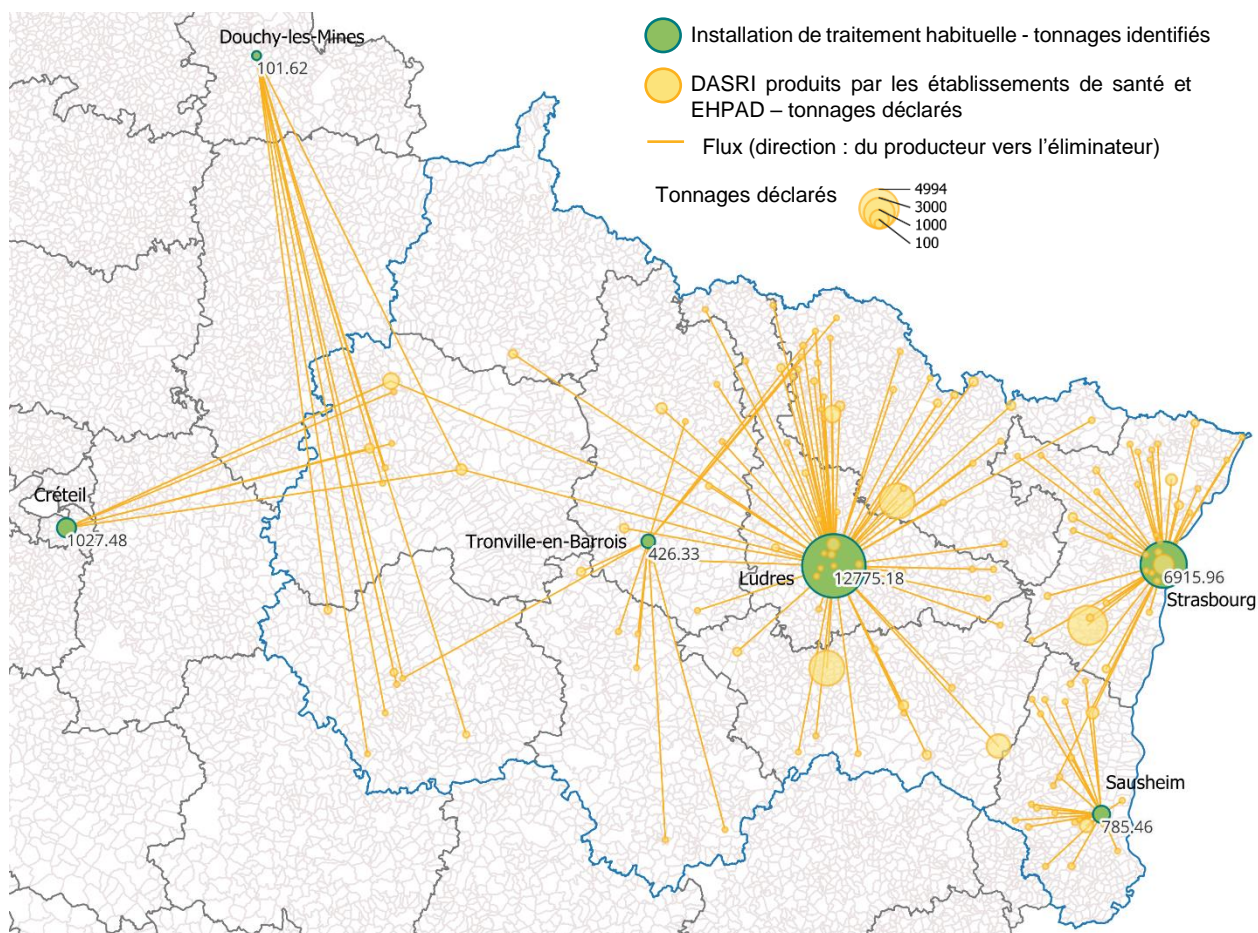
Pour les flux identifiés, l'installation de traitement de Ludres traite 77 % des déchets, l'installation de Strasbourg 12 %, les autres participent à hauteur de 5 % et moins. A noter que, pour ce panel, l'installation de Créteil traite un tonnage de DASRI supérieur à celui de Tronville-en-Barrois.

A l'exception de l'installation de Tronville-en-Barrois, les flux, modélisés à partir des tonnages de déchets déclarés en 2021, confirment les observations précédentes réalisées à partir de la cartographie des conventions. L'installation de Ludres reste centrale dans la région qu'elle soit sollicitée en tant qu'installation de traitement habituelle ou en tant qu'installation de secours.

Si on applique aux tonnages déclarés la modélisation des données manquantes faite en amont pour les conventions, il est possible de cartographier les flux pour 22 032 tonnes (soit près de 89 % des tonnages déclarés). Cette hypothèse confirme la place centrale de l'installation de Ludres, avec une prise en charge de 58 % des DASRI, mais avec un écart moins important par rapport à Strasbourg, qui traite 31 % des DASRI contre 12 % précédemment. Elle confirme également le poids de l'intervention de l'installation de Créteil dans le fonctionnement courant de la filière en Grand Est.

Figure 10 - Extrapolation des données manquantes : flux des tonnages déclarés en 2021 vers les installations de traitement habituelles

L'extrapolation des données manquantes concerne uniquement les informations ayant trait aux conventions, soit ici les installations de traitement habituelles.



Les représentations des flux de déchets telles que présentées précédemment sont parcellaires, en lien avec l'incomplétude des données mais également avec les modifications de structuration de la filière en cours d'étude. L'installation de traitement située à Tronville-en-Barrois a fermé ses portes en décembre 2022, ce qui explique sa présence dans les conventions en cours. Si l'on se réfère aux informations à notre disposition (initiales ou extrapolées), le

transfert des tonnages pris en charge par l'installation de Tronville-en-Barrois, modifie assurément le fonctionnement de la filière, mais nous pouvons faire l'hypothèse que cela ne la déstabilise pas de manière critique. En outre, au regard des informations à disposition quant aux installations de secours, les déchets initialement pris en charge par Tronville-en-Barrois devraient être détournés pour partie vers l'installation de Ludres et pour le reste vers l'installation de Créteil. Les difficultés se situeraient a priori moins du côté de l'élimination que des problématiques de transport, en lien avec des distances plus importantes entre les producteurs et les structures d'élimination (coût environnemental et coût économique).

Toutefois, la filière des DASRI en région repose actuellement sur 3 installations, et celles-ci n'ont pas le même poids dans le fonctionnement de la filière. Comme énoncé précédemment, l'installation de Ludres revêt une place centrale en tant qu'installation de traitement habituelle et en tant qu'installation de secours.



Il est par ailleurs à noter un éloignement en termes d'accès à ces installations pour la partie ouest de la région.

Cette situation pose la question des conséquences que pourrait avoir l'arrêt de cette dernière – *que l'arrêt soit programmé ou non* – sur le bon fonctionnement de la filière, tenant compte du fait qu'elle aurait a priori pris, en partie, le relais de l'installation de Tronville-en-Barrois.

La place des installations de secours

Les données recueillies pour les installations de secours souffrent des mêmes écueils que les installations de traitement habituelles : seules 187 réponses désignent une installation de traitement autorisée à prendre en charge des DASRI comme installation de secours. De plus, ces informations ne peuvent pas toujours être mises en regard avec les tonnages déclarés par les établissements.

Les installations de secours sont notamment prévues par les conventions afin d'anticiper l'arrêt des installations de traitement vers lesquelles les déchets sont orientés habituellement. Au regard des premiers résultats, deux scénarii semblent être les plus problématiques pour le bon fonctionnement de la filière :

-  La fermeture de l'installation de traitement de Ludres
Dans le cadre du questionnaire, elle est citée dans les conventions comme installation de traitement habituelle à 103 reprises (47 %), et pour le traitement de 10 720 tonnes de DASRI ;
-  Puis la fermeture de l'installation de traitement de Strasbourg.

1. Scénario 1 : simulation du détournement des déchets de l'installation de Ludres vers les installations de secours déclarés.

Tenant compte des informations disponibles (*installation de traitement de secours disponible et différente de celle de Ludres*), seule une partie des flux pourra être détournée. Afin de maximiser les données observées, le détournement des flux initialement orientés vers l'installation de Ludres sera mis en place à l'échelle des conventions citées dans le questionnaire et à l'échelle des tonnages déclarés pour l'année 2021, et avec extrapolation des données manquantes.

Malgré une perte relative d'informations, la simulation via les conventions citées permet d'observer que la simulation de l'arrêt de l'installation de Ludres induit une modification importante de la filière, avec, sur la base des déclarations initiales, des conventions qui détournent une partie des déchets vers l'installation de Tronville-en-Barrois. Sur la base de l'extrapolation des données manquantes sur les circuits majoritairement affichés par les conventions (pour rappel, construit sur la base du département de domiciliation du producteur et sur l'entreprise de collecte et de transport à laquelle il a recourt), cette problématique est atténuée par une prise de relais plus importante des installations de Strasbourg et Sausheim.

Il faut noter également, le relais croissant des installations situées hors région, passant de 4 à 7 par la simulation du détournement des circuits initialement orientés vers Ludres.

Toutefois, il s'agit ici de trajets théoriques. La mise en relation de ces derniers avec les déchets déclarés permet de préciser ces observations.

Figure 11 - Détournement des trajets théoriques orientés vers l'installation de traitement de Ludres (unité = conventions citées)

Sur la base des conventions déclarées (n=219), 103 établissements ont déclaré Ludres comme installation de traitement habituelle. Pour ces déclarations, seuls 58 établissements ont saisi une installation de secours autorisée pour les DASRI et différente de l'installation de traitement habituelle (à savoir différente de l'installation de Ludres).

A noter également, 3 établissements ont déclaré plusieurs installations de secours possibles, à savoir : Bayet, Le Mans, Créteil et Dijon. Aucune des installations n'a été exclue, l'unité de réponse a été ventilée sur l'ensemble des modalités.

Pour les autres (116), les installations de traitement habituelles sont conservées.

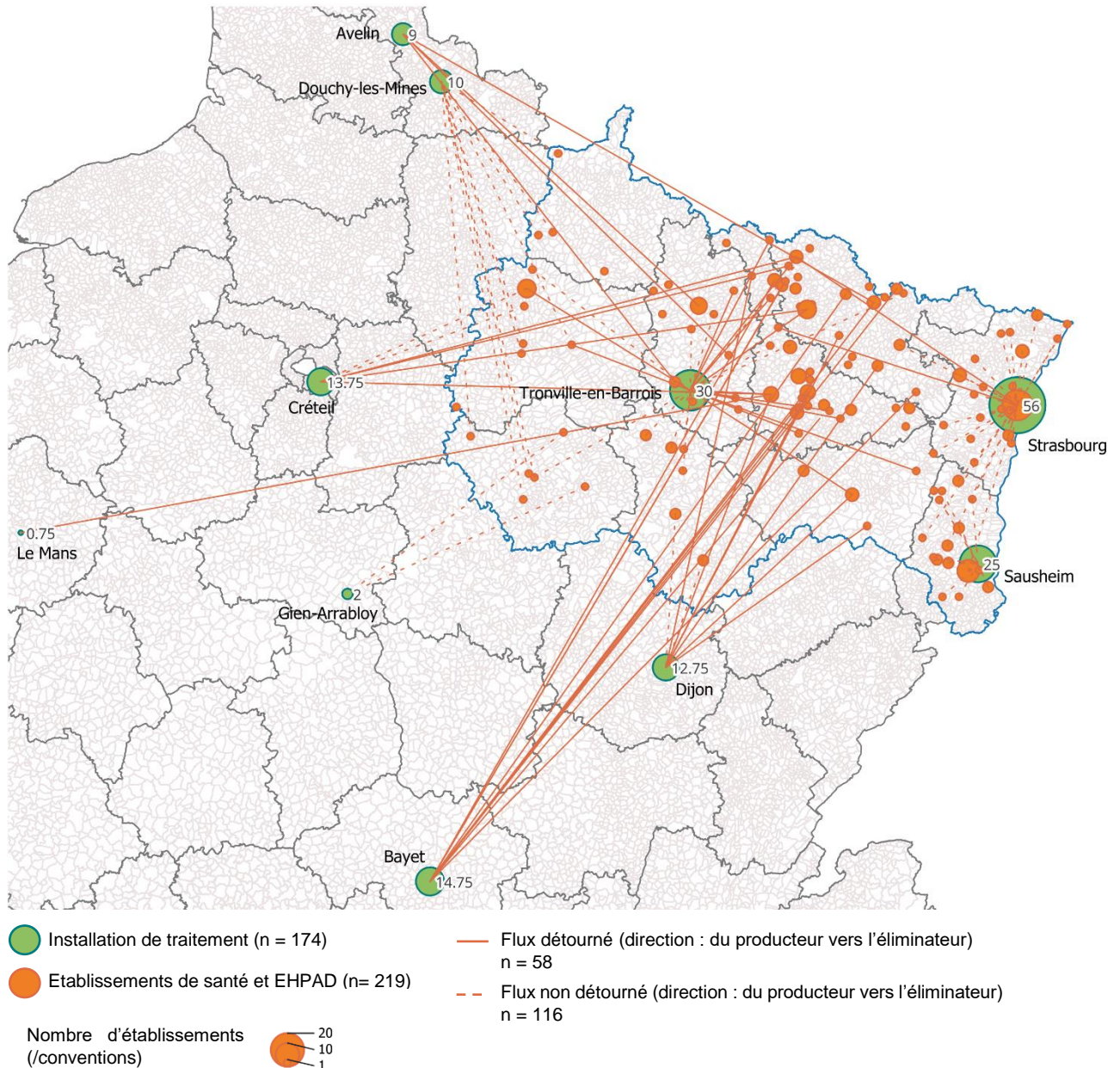
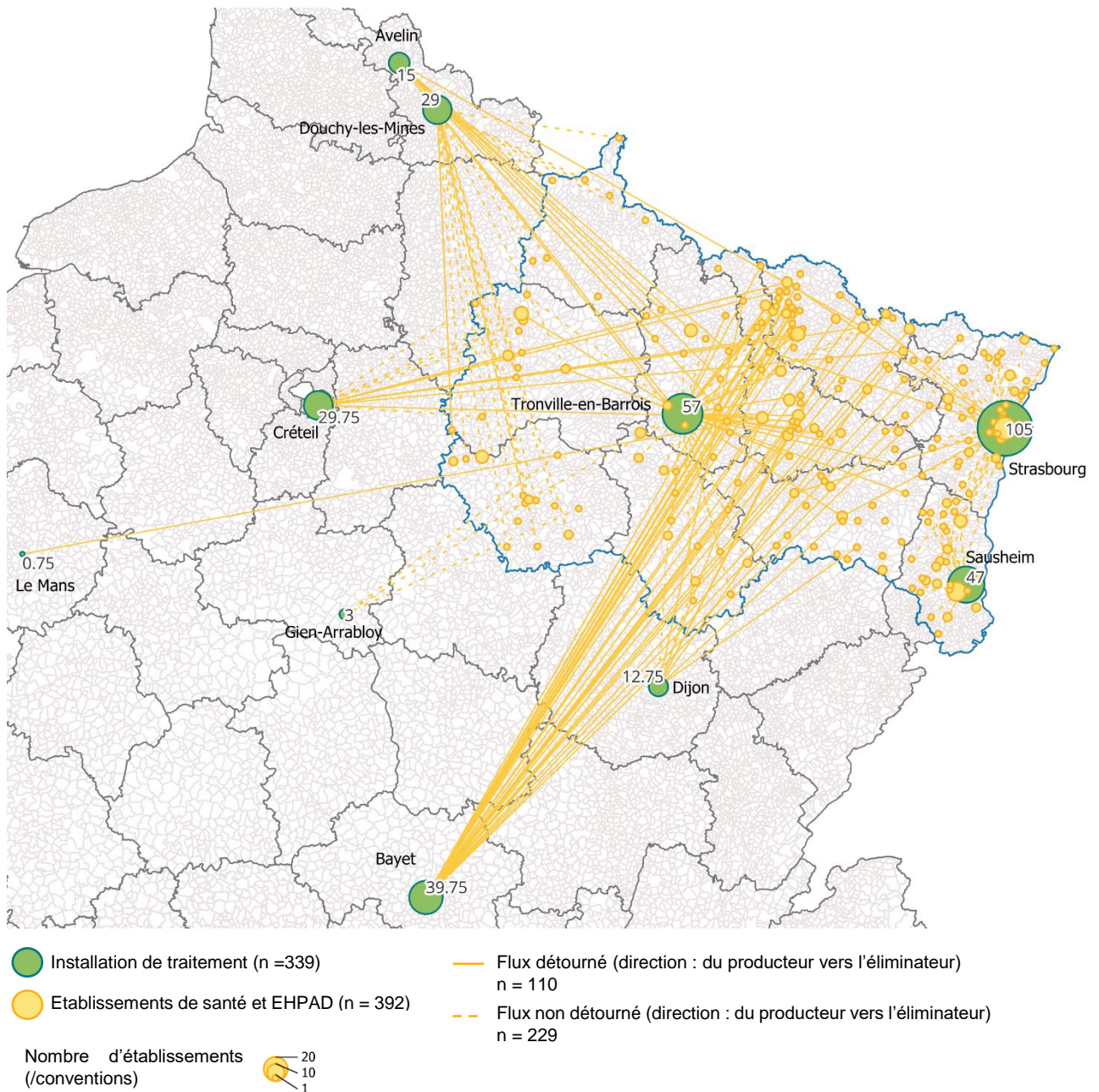


Figure 12 – Extrapolation des données manquantes : détournement des flux orientés vers l'installation de traitement de Ludres (unité = conventions citées)

Sur la base de l'extrapolation des données manquantes, il a été possible d'obtenir une information sur l'installation de traitement habituelle pour 392 établissements, dont 163 désignaient l'installation de Ludres. Il a été possible de mettre en place le détournement vers les installations de secours pour 110 établissements dont Ludres était l'installation de traitement habituelle (soit une perte d'information pour 53 établissements).

A noter également, 3 établissements ont déclaré plusieurs installations de secours possibles, à savoir : Bayet, Le Mans, Créteil et Dijon. Aucune des installations n'a été exclue, l'unité de réponse a été ventilée sur l'ensemble des modalités.

Pour les autres (229 établissements), la représentation des trajets théoriques repose sur l'extrapolation des données manquantes vers leurs installations de traitement habituelles.

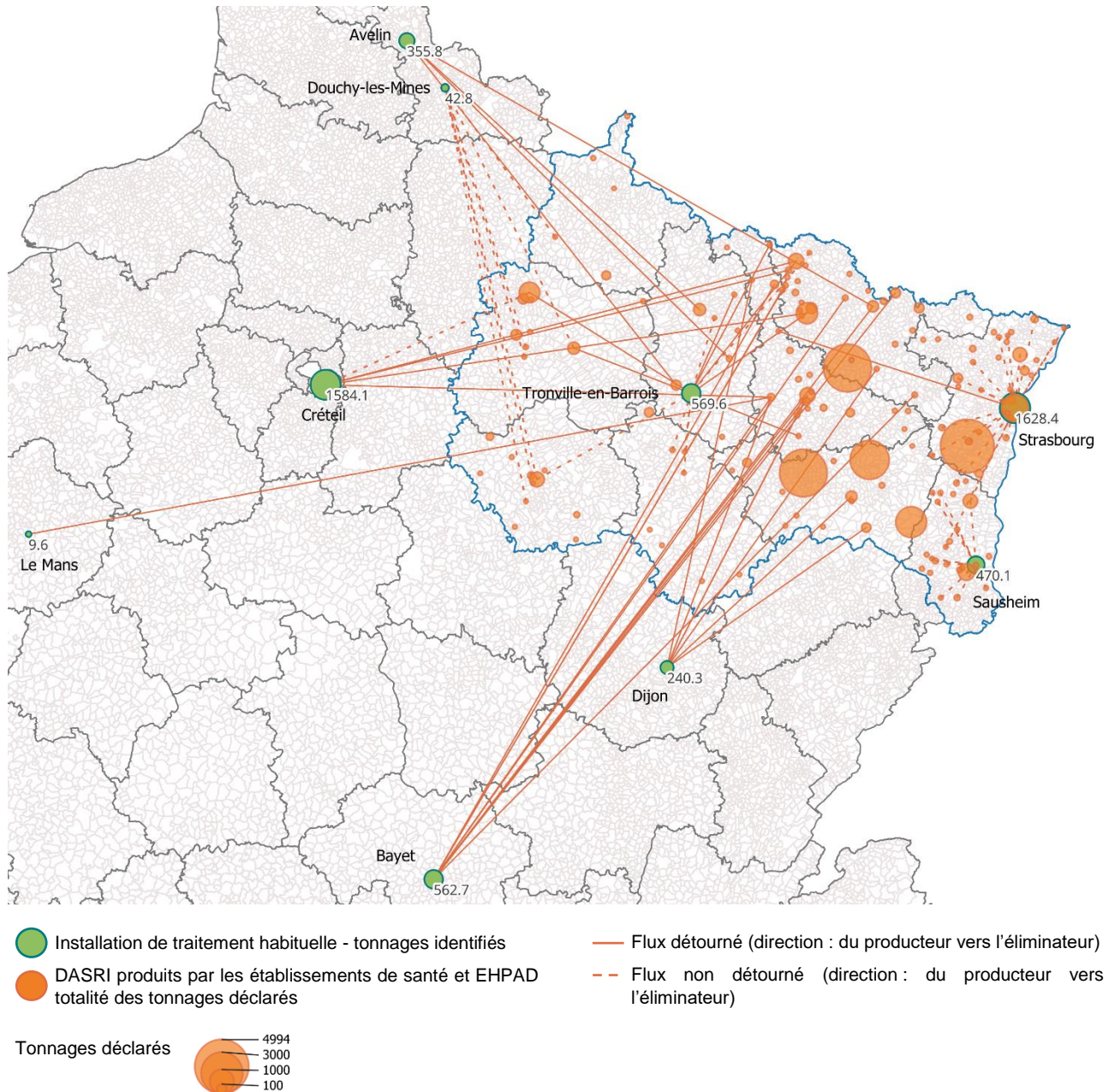


Pour le détournement des tonnages sur la base des déclarations initiales, seules 2 540,7 tonnes peuvent être détournées sur les 10 720,5 identifiées pour Ludres soit 24 %.

Figure 13 - Détournements des flux de déchets orientés vers l'installation de traitement de Ludres (sur la base des déclarations initiales des installations de secours)

Sur la base des déclarations initiales :

- L'ensemble des tonnages produits ont été représentés,
- 2 540,7 tonnes de déchets initialement identifiées à Ludres ont été détournés
- Les circuits des déchets pris en charge habituellement en dehors de Ludres restent inchangés



Au regard des observations sur les trajets habituels des déchets, les tonnages vers les installations présentes en région évoluent peu, à l'exception de l'installation de Tronville-en-Barrois : Strasbourg absorbe 0,8 tonnes de déchets supplémentaires, Sausheim prend 0,1 tonnes, en revanche Tronville-en-Barrois est concernée à hauteur de 236,49 tonnes de déchets supplémentaires.

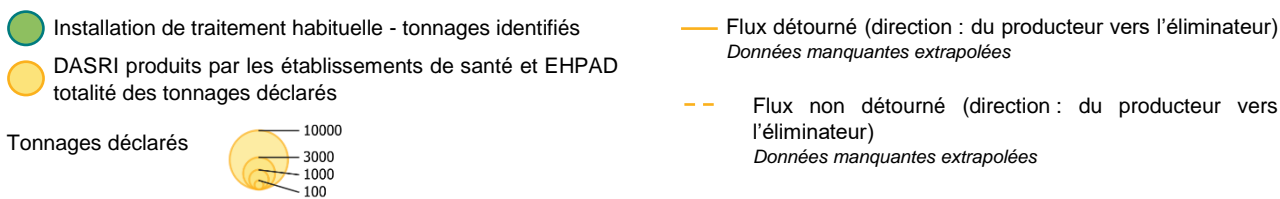
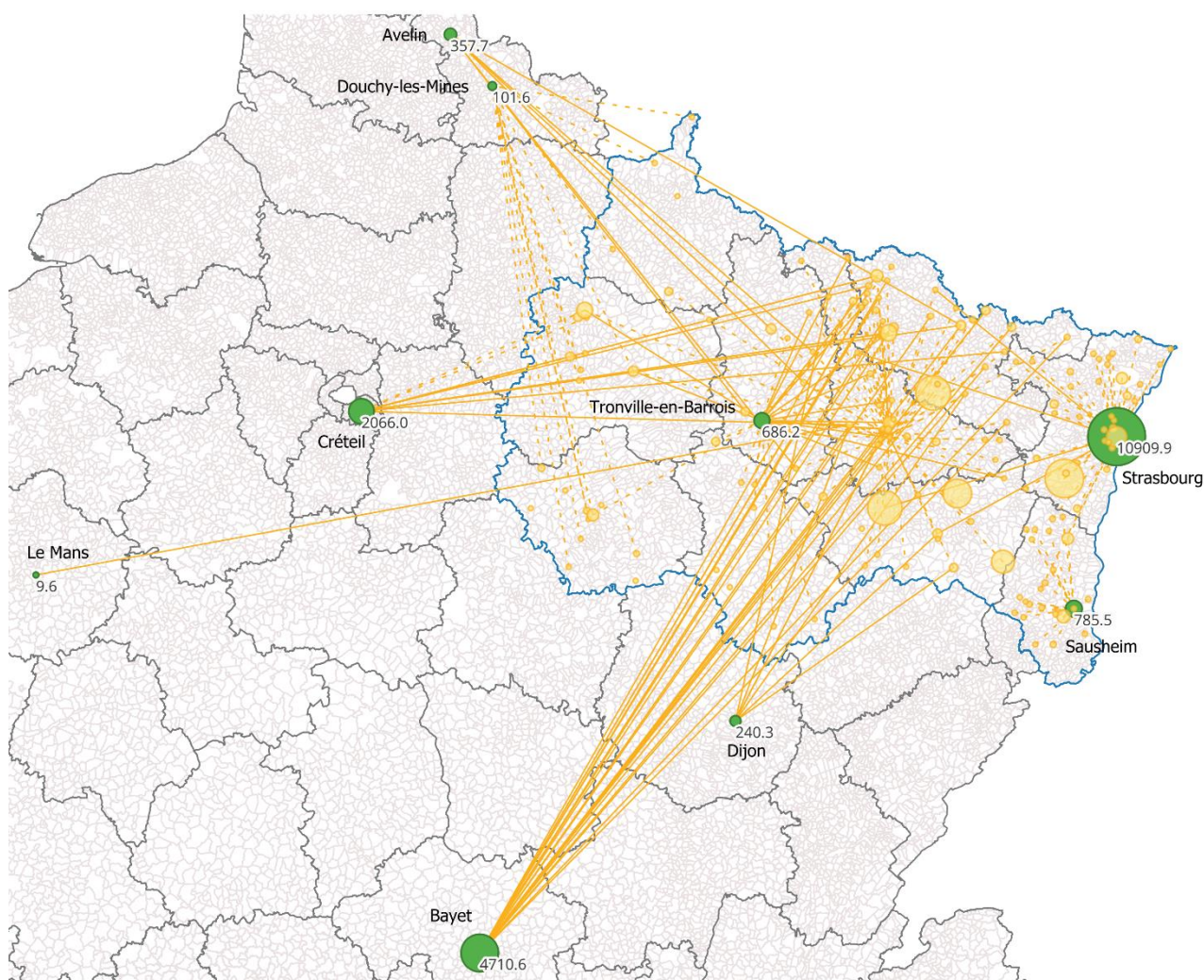
Une proportion importante des déchets est prise en charge hors région avec + 916,1 tonnes pour l'installation de Créteil, et l'introduction dans le fonctionnement de la filière de 4 nouvelles installations, à savoir Avelin, Le Mans, Bayet et Dijon.

Par extrapolation des données de conventions manquantes, sur les 12 775,18 tonnes identifiées pour l'installation de Ludres, il est possible de détourner 10 610,7 tonnes vers les installations de secours (soit 83 %).

Figure 14 - Extrapolation des données manquantes : détournement des déchets orientés vers l'installation de traitement de Ludres (sur la base de l'extrapolation des données sur les installations de traitement habituelles et de secours)

Sur la base des déclarations extrapolées (conventions)

- L'ensemble des tonnages produits ont été représentés,
- 10 610,7 tonnes déchets initialement identifiées à Ludres ont été détournés (perte de 2 164,5 tonnes)
- Les circuits des déchets pris en charge habituellement en dehors de Ludres restent inchangés



La modélisation à partir de la saisie des données manquantes nuance les constats précédents, et notamment le relais mis en place vers l'installation de Strasbourg, dont le volume de déchets augmente de près de 4 tonnes. Toujours en région Grand Est, Tronville-en-Barrois était la deuxième installation de secours avec le traitement de 259,8 tonnes de déchets supplémentaires.

Toutefois, le détournement des déchets a lieu majoritairement hors région à hauteur de 60 %, pour 40 % en région, avec une croissance importante de l'intervention de l'installation de Créteil (+ 1 038,52 tonnes), ou encore le traitement de 4 710,6 tonnes par l'installation de Bayet.

Bien sûr, rappelons que cette simulation est basée sur les tonnages annuels 2021, dont la quantité est fortement impactée par la crise sanitaire, un détournement réel – sur une période restreinte - ne concerne pas une quantité aussi importante de déchets. De plus, nous pouvons faire l'hypothèse que la quantité de DASRI a décru depuis l'année 2021.

Toutefois, l'exercice reste intéressant : la modélisation des flux via les conventions et la mise en regard avec la quantité de déchets, permettant de visualiser les rapports d'échelle entre les différents sites d'élimination.

La projection d'un arrêt de l'installation de Ludres modifie fortement le fonctionnement de la filière : outre le détournement d'une partie vers l'installation de Tronville-en-Barrois - *qui à ce jour n'est plus en service* - on constate que le traitement des DASRI repose en partie sur des installations hors région avec les incertitudes que cela induit, notamment en période de crise.

En tout état de cause, il est peu probable, au vu du pivot que constitue l'installation de Ludres dans le fonctionnement de la filière, que les deux installations encore en fonctionnement dans la région aient la capacité de prendre le relais sur la totalité des flux fléchés vers Ludres, notamment en période d'intensification de la production de déchets. De plus, l'emplacement de Strasbourg et Sausheim, toutes deux situés à l'extrémité Est de la région pose la question des transports, en termes de coûts, environnemental et économique, et vient questionner la cohérence de privilégier sur une élimination intra-régionale dans cette situation.

Cette mise en situation esquisse les marges de manœuvre limitées dont dispose la région Grand Est en cas d'arrêt de son installation « pivot ».

Si nous pouvons faire l'hypothèse que dans le cadre d'un détournement avec des niveaux de production de DASRI antérieurs à 2020, les installations en région puissent prendre le relais, la filière semble être fragilisée face aux aléas.

2. Scénario 2 : simulation du détournement des déchets de l'installation de Strasbourg vers les installations de secours déclarées.

Ce deuxième scénario a un impact moindre sur le fonctionnement actuel de la filière. Les déchets sont en grande majorité détournés vers l'installation de Ludres et dans une moindre mesure vers l'installation de Sausheim.

En outre, les tonnages globaux à détourner sont moins importants : 12 % des tonnages en 2021, selon les déclarations initiales, et 31 % si l'on se réfère à notre hypothèse de travail, ce qui permet a priori aux flux d'être ventilés sur la région.

Tableau 20- Installations de secours déclarées par les conventions avec l'installation de Strasbourg comme installation de traitement habituelle

Installation de secours déclarée	Nb (étab./ conv.)	DASRI 2021 (tonnes)
Non réponse	5	1,21
Installation de Strasbourg	13	1 017,5
Installation de Sausheim	9	78,03
Installation de Ludres	27	530,83
Total	54	1 627,61

Tableau 21 - Extrapolation des données manquantes : Installations de secours pour les conventions avec l'installation de Strasbourg comme installation de traitement habituelle

Installation de secours déclarée (extrapolation)	Nb (étab./ conv.)	DASRI 2021 (tonnes)
Installation de Strasbourg	13	1 017,5
Installation de Sausheim	9	78,03
Installation de Ludres	77	5 820,4
Total	99	6 915,96

6. La gestion des DASRI au sein des établissements

Avant la crise sanitaire

A la question « **Avant la crise COVID, aviez-vous des difficultés en lien avec la gestion des DASRI ?** », 91 % des établissements déclarent que non. Pour les 39 établissements faisant état de difficultés (9 %), ils sont une minorité à expliciter ces difficultés à l'aide des modalités de réponses proposées. Ils ne sont que 4 à 5 établissements à se positionner sur des problématiques en lien avec le stockage, la fréquence de collecte ou des contenants insuffisants. Toutefois, ils sont 10 à évoquer des difficultés en rapport avec les comportements de tri, et 18 à évoquer d'« autres » problématiques. Nous disposons de peu de détails sur ces « autres » problématiques mais, pour ceux les ayant détaillées, les éléments suivants sont évoqués : des problématiques de pannes d'incinérateurs, des retours de Cerfa trop long, ou encore un problème de propreté lors du retour des bacs.

Quant aux solutions, 22 établissements ont pu en apporter. Au regard des réponses, les solutions répondent à des problématiques particulières à chacun, une montée en généralité ne serait pas pertinente.

Pendant la crise sanitaire

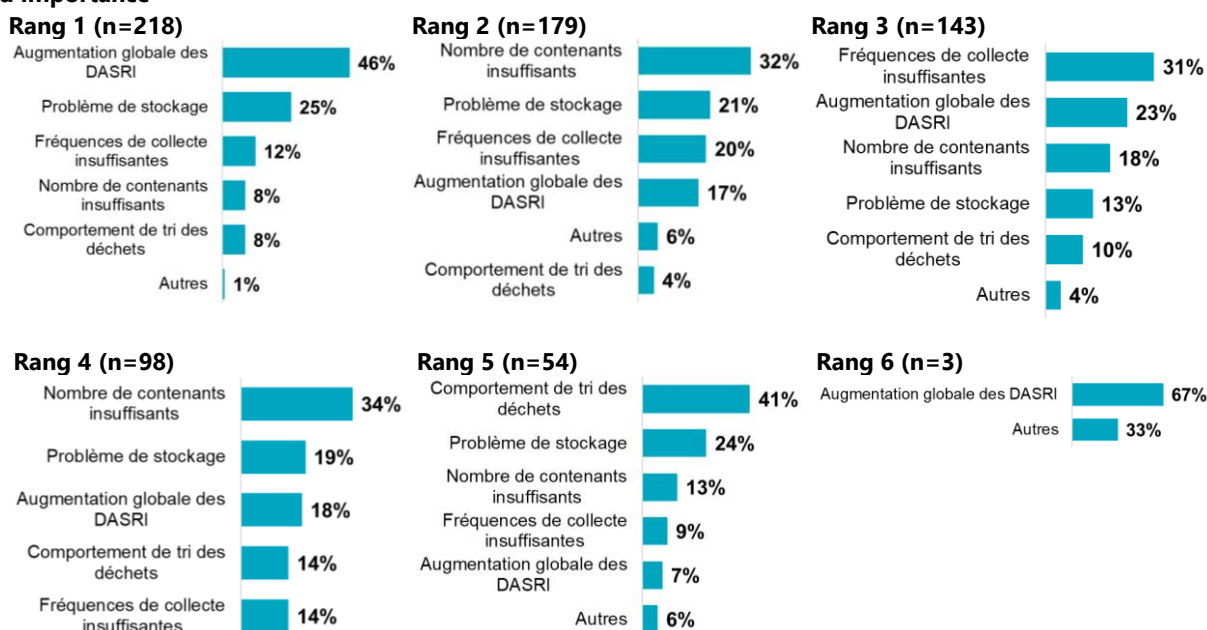
Si les établissements n'éprouvaient pas ou peu de difficultés en matière de gestion des DASRI avant la crise sanitaire, leur gestion a posé des difficultés à 50 % d'entre eux en 2020.

Afin d'identifier ces difficultés, il a été demandé aux établissements répondants de classer 6 propositions de la plus importante à la moins importante.

Tableau 22 - "Avez-vous eu des difficultés en matière de DASRI en 2020 ?"

	Nombre	%
Non	214	49%
Non réponse	3	1%
Oui	218	50%
Total	435	100%

Figure 15 - Difficulté en matière de DASRI pendant la crise COVID - Classement des propositions par ordre d'importance



Les propositions en tête par rang sont :

- ✓ L'augmentation globale des DASRI,
- ✓ Le nombre de contenants insuffisants,
- ✓ Les fréquences de collecte insuffisantes,
- ✓ Les comportements de tri des déchets,
- ✓ Et l'augmentation globale des DASRI.

Le cumul des réponses fait apparaître l'augmentation globale des DASRI comme problématique de fond dans la crise sanitaire, puis toutes les conséquences liées à cette augmentation. En revanche, le tri des déchets n'a pas été identifié comme une problématique principale.

Dans tous les cas, que cela ait été ressenti comme une difficulté ou non, les

Tableau 23 - Nombre d'apparitions cumulées pour chaque proposition

	Nb	%
Augmentation globale des DASRI	186	27%
Problème de stockage	142	20%
Nombre de contenants insuffisants	142	20%
Fréquences de collecte insuffisantes	124	18%
Comportement de tri des déchets	79	11%
Autres	22	3%
Total	695	100%

Tableau 24 - "Avez-vous noté une augmentation globale de vos déchets ?"

	Nb	%
Non	84	19%
Non réponse	3	1%
Oui	348	80%
Total	435	100%

établissements ont noté une augmentation globale de leurs déchets, due notamment à l'introduction de déchets non considérés comme des DASRI avant la crise sanitaire. Afin de comprendre qu'elles étaient les éléments pouvant expliquer cette augmentation les établissements ont classé les modalités suivantes :

- / Les EPI (blouses, charlottes, gants, masques, ...)
- / Les corps creux (verres, plastiques, acier, aluminium)
- / Les corps plats (journaux, papiers, cartons, ...)
- / Les restes alimentaires
- / Les « autres » déchets

Figure 16 - "Si vous avez noté une augmentation globale de vos déchets, quelles en étaient les principales raisons ?"

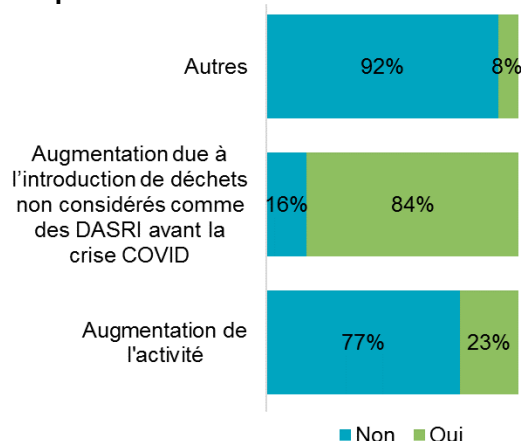
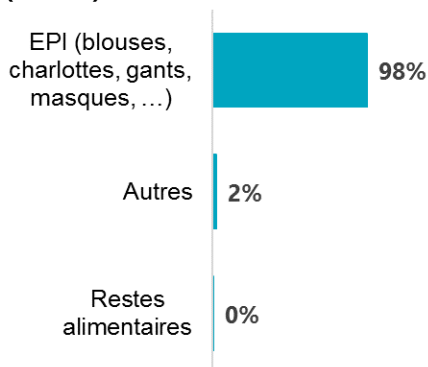
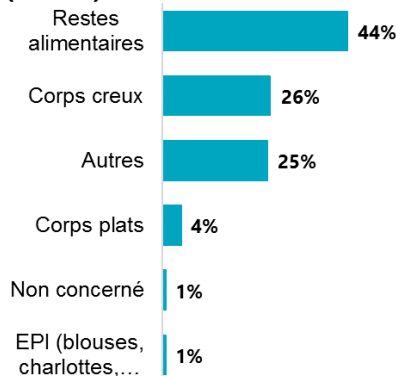


Figure 17 – Quels déchets ont généré une augmentation ? - Classement des propositions par ordre d'importance

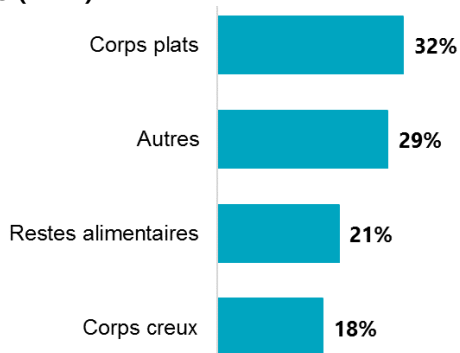
Rang 1 (n= 292)



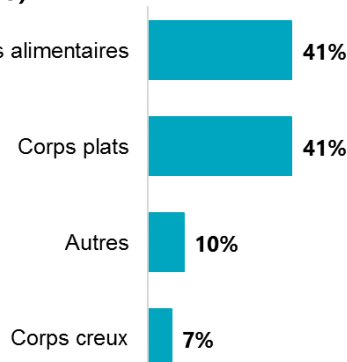
Rang 2 (n= 137)



Rang 3 (n=72)



Rang 4 (n=29)



A noter : seuls 6 établissements ont été jusqu'à 5 propositions, 5 établissements se positionnant sur la modalité « autres » et 1 sur la modalité « restes alimentaires »

Les propositions en tête par rang sont :

- Les EPI
- Les restes alimentaires
- Les corps plats
- Et enfin, les corps plats et restes alimentaires

Le cumul des réponses, quel que soit l'ordre dans lequel les propositions ont été citées, confirme cette classification. Les équipements de protection individuelle ont largement pesé dans l'augmentation des DASRI, puisqu'utilisés quotidiennement. On note également que les restes alimentaires ont été cités à de nombreuses reprises ; ce phénomène peut être mis en relation avec les éléments recueillis dans la catégorie « autres », tels que « *la vaisselle jetable* », la « *vaisselle jetable contaminée* », les « *changes* » et « *protections* » (anatomiques), et de manière plus globale « *les déchets pour lesquels il y avait un doute sur la contamination ou non par le covid* ». Lors de la crise sanitaire, les objets et éléments considérés comme à risque d'être contaminés, et par conséquent comme à risque infectieux, ont acquis le statut de DASRI, mais semble-t-il sur une période limitée. De nouvelles informations et consignes délivrées par les autorités ont permis de réorienter les comportements de tri au sein des établissements.

En termes d'impacts de ces difficultés, les établissements évoquent, une accumulation de DASRI et des difficultés de stockage (soit en termes de locaux ou de contenants), des collectes perturbées impliquant le redimensionnement des collectes, la saturation des incinérateurs et les difficultés à avoir accès à des bacs propres.

Un autre élément évoqué est l'impact financier en lien avec la mise en place de solutions pour pallier ces difficultés.

Tableau 25 – « Quelles solutions ont pu être apportées ? »

	Non		Oui		Non réponse		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Augmentation de la fréquence de collecte des déchets	80	37%	137	63%	1	0%	218	100%
Achats de contenants supplémentaires	116	53%	100	46%	2	1%	218	100%
Mobilisation d'autres contenants	178	82%	38	17%	2	1%	218	100%
Mise à disposition de nouveaux lieux de stockage intermédiaires afin de sécuriser le stockage des déchets	194	84%	31	14%	3	1%	218	100%
Travail sur le tri des déchets	173	79%	44	20%	1	0%	218	100%

Les solutions les plus couramment mises en place par les établissements sont : l'augmentation de la fréquence de collecte et l'achat de contenants supplémentaires. Si elles se sont avérées nécessaires, elles sont aussi plus coûteuses financièrement. Pendant cette période, le tri des déchets n'a pas été la solution la plus travaillée. Quelques établissements ont détaillé les éléments mis en place. Elles sont de degré variable : telles que la mise en place d'un affichage, la refonte des procédures ou encore un travail collectif sur les bonnes pratiques avec les équipes. Un point intéressant est remonté par un établissement quant à la difficulté d'appropriation de la gestion et des comportements de tri des déchets avec des personnels intérimaires.

Par ailleurs, l'augmentation de la fréquence de collecte a concerné les établissements de manière plus large, ils sont 233 à l'avoir mis en place sur les périodes plus ou moins longues. Pour les 107 établissements ayant pu identifier cette période, il s'avère qu'en moyenne l'augmentation des fréquences de collecte a duré 0,9 an, avec une période minimale de 30

jours et une maximale de 3,9 ans. A noter que cet établissement a renseigné une augmentation de la fréquence de ses collectes dès janvier 2019.

Tableau 26 - Durée d'augmentation des fréquences de collecte (n=107)

	% étab
Inférieure ou égale à 3 mois	19%
De 3 à 6 mois	24%
De 6 mois à un an	17%
De 1 à 2 ans	33%
Plus de 2 ans	7%
Total	100%

Tableau 27 - Ventilation des durées d'augmentation des fréquences de collecte (n=107)

	% cumulé
Jusqu'à 3 mois	19%
Jusqu'à 6 mois	43%
Jusqu'à 1 an	60%
Jusqu'à 2 ans	93%
Jusqu'à 2 ans et plus	100%

Vers une situation stabilisée

Au moment de la saisie du questionnaire, la situation était jugée comme « stabilisée » pour 97 % des établissements. Pour les établissements, ayant répondu par la négative, 4 d'entre eux déclarent ne pas avoir été impactés par la crise, et par conséquent la situation a toujours été stable, et 3 font état du maintien des EPI comme explication d'une situation jugée comme non stabilisée.

Les moments auxquels les établissements ont senti une stabilisation sont assez variables : déjà ressentis à l'été 2020, au cours de l'année 2022, voire au 1^{er} trimestre 2023 pour certains. La stabilisation est également dépendante des activités des établissements et de situations particulières : la fin d'un cluster, d'un épisode épidémique, la sortie du confinement et la mise en place de nouvelles procédures.

Ces éléments sont confirmés par les éléments identifiés comme facilitant cette stabilisation :

- le ralentissement, la baisse du nombre de cas positifs, que cet élément soit abordé de manière très globale - « *recul de la pandémie* », « *fin du covid* » - ou particulière – « *fin/diminution des clusters* », « *fin de la phase aigüe* », « *fin de la contamination massive dans l'établissement* »
- l'adaptation des pratiques/ procédures, avec différents niveaux d'intervention.

Tableau 28 - "Selon vous, quels sont les éléments principaux qui ont facilité cette stabilisation ?" (variable post-codée)

	Nb	%
Accès équipement	8	3%
Vaccination/test	36	12%
Ralentissement épidémie/baisse des contaminations, cas de Covid	119	39%
Adaptations des pratiques/procédures	70	23%
Augmentation des enlèvements	7	2%
Baisse de l'activité/activité opératoire	5	2%
Meilleure connaissance de la maladie	16	5%
Allègement des mesures de protection	13	4%
Gestes barrières	10	3%
Autres	22	7%
Total	306	100%

Il peut s'agir de modifications de protocoles, de réajustements en fonction de l'état des recommandations, ou encore d'adaptation de la pratique des professionnels sur leurs interventions auprès des patients/résidents ou dans la gestion du tri des déchets.

La vaccination semble également être identifiée comme un élément contributif de la stabilisation, au même titre que la mise en place des gestes barrières. A noter, le sens donné à la modalité « allègement des gestes de protection », est *a priori* ciblé comme facteur de

stabilisation de la situation en lien avec la production de déchets, contrairement aux autres modalités qui ont une acception plus large des facteurs de stabilisation.

A la question « *Malgré tout, des difficultés qui ont émergé lors de la crise sanitaire, ont-elles persisté ?* », la majorité des établissements n'a pas noté de difficultés persistantes. Toutefois 16 % d'entre eux semblent toujours subir certaines conséquences de la crise sanitaire.

Pour ces derniers, quel que soit l'ordre d'apparition, les problématiques liées « aux comportements de tri des déchets » semblent persister. Les réponses cumulées pour cette modalité représentent 40 % de l'ensemble des réponses. Les modalités « augmentation des DASRI persistante » et « l'émergence de nouveaux DASRI » peuvent être considérées comme des corollaires de cette dernière.

Pour finir, la catégorie « autres », a été détaillée par 14 établissements, mettant en avant des problématiques en lien avec le transport et plus particulièrement avec la hausse des tarifs.

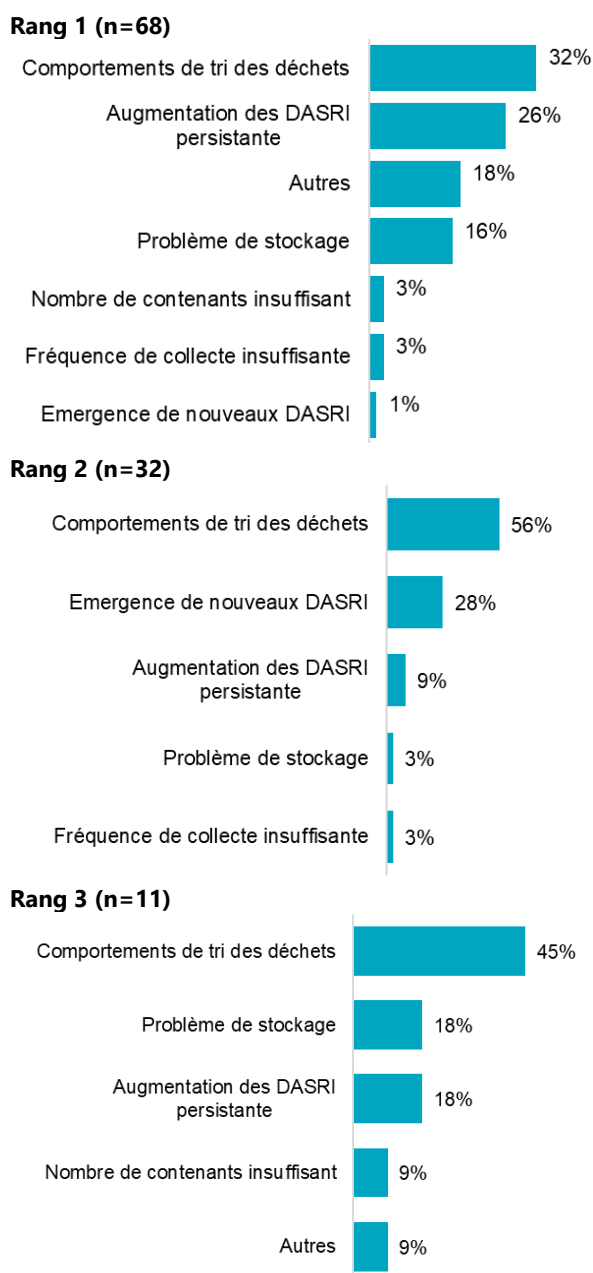
Des solutions ont pu être mises en place pour 75 % des établissements, avec une orientation forte vers la mise à jour des protocoles/procédures et un travail de sensibilisation et de pédagogie autour du tri des déchets et plus particulièrement des DASRI.

Note : les résultats du rang 4 au rang 7 ne sont pas représentés ici, car seuls 7 établissements se sont positionnés en totalité.

Tableau 29 - Persistance de difficultés après la crise sanitaire

	Nb	%
Non	354	81%
Oui	69	16%
Non réponse	12	3%
Total	435	100%

Figure 18 – « Si oui lesquelles ? » - Classement des propositions par ordre d'importance





L'apport des entretiens menés auprès des entreprises de collecte et de transport et des installations de traitement

1. Une filière avec un « sens du service public »

Lors de la crise sanitaire et notamment lors des débuts du premier confinement, l'ensemble des professionnels de la filière - entreprises de collecte et installations de traitement – a su anticiper certains impacts de la crise à venir, de par une bonne connaissance de leurs activités, et par la mise en place d'outils en interne.

L'anticipation sur la commande de contenants supplémentaires, la mise en place de cellules de crise ou encore la présence de plan de continuité de l'activité ont permis une gestion de l'augmentation des DASRI.



[...] on a une activité qu'on maîtrise bien [...] Une chose importante, c'est qu'on avait construit des plans de continuation d'activité sur ces activités : collecte des DASRI et incinération, donc forcément on s'était, entre guillemets, au moins intellectuellement, préparé...

[Installation de traitement – Entreprise de collecte et de transport]

La conjonction des efforts mis en œuvre par chacun et l'activité économique en partie à l'arrêt lors du premier confinement ont permis à la filière de fonctionner lors de la période d'explosion des DASRI.



[...] je pense que pendant la crise, ils ont tous joué le jeu, en disant on va repousser, ils ont ... Enfin entre guillemets, c'était « l'effort collectif » [...] moi ce que j'ai l'impression, c'est qu'on a eu beaucoup de craintes, et on s'en est, je veux pas me lancer de fleurs, mais on s'en est plutôt bien sorti.

[Entreprise de collecte et de transport]

Par ailleurs, tous ont fait preuve d'une éthique de travail avec une priorisation de la prise en charge des DASRI. Ceci semble indiquer que les entreprises sont des atouts certains dans le cadre du bon fonctionnement de la filière.



[...] on met toujours le DASRI prioritaire, c'est-à-dire que si on doit faire, à un moment donné, un choix [...] c'est DASRI. Dans notre hiérarchisation de ce qu'il faut faire, même hors période de pandémie, dans nos plans de continuation de l'activité, le DASRI est la priorité n°1.

[Installation de traitement]

2. Les problématiques en lien avec les exutoires

Toutefois, les problématiques liées aux exutoires présents sur la région ont été évoquées par tous et semblent commencer à émerger avant 2020, et plus particulièrement, mais pas uniquement, en lien avec l'installation de Tronville-en-Barrois qui commençait à montrer « des signes de fatigue ».

La crise sanitaire a accéléré l'importance de ces difficultés émergentes et c'est « post-crise » que ces dernières s'imposent de manière plus accrue pour les professionnels de la filière. Ces

difficultés sont ressenties plus fortement par les opérateurs de la collecte et du transport du fait de la leur place particulière, puisqu'ils sont le maillon entre les producteurs et les éliminateurs.

Plusieurs problématiques sont évoquées, et sont ressenties de manière différente selon les opérateurs.

Tout d'abord, la fermeture de Tronville-en-Barrois a induit une disparité géographique des installations de traitement encore présentes sur le territoire avec des problématiques de transport des déchets et des reports des tonnages que cette installation prenait en charge.

A priori, l'hypothèse précédente, évoquant un report des flux de déchets principalement vers l'installation de Ludres et sur des tonnages que cette dernière est en capacité d'absorber, est confirmée.



[...] on a pris des tonnages supplémentaires à certains collecteurs [...] ça augmente un peu la difficulté, mais pour l'instant si vous voulez, pour vous donner un ordre d'idée, le tonnage supplémentaire qu'on a pris, ça représente 7-8 % de plus. C'est ce qu'on a déjà fait, donc ça ne nous amène pas à un schéma critique, même pour les détourner. Bon je ne vous cache pas qu'on va assez loin maintenant pour détourner.

[Installation de traitement]

Cependant, la fermeture de l'installation de Tronville-en-Barrois, questionne l'organisation géographique de la filière. Pour tous les déchets produits et collectés sur la partie ouest de la région, l'allongement des distances, et l'augmentation des difficultés d'accès en lien avec le réseau routier, produit des conséquences, économiques et écologiques.



[...] Suez Meuse a définitivement fermé là au 31 janvier. Ce qui fait que nous, désormais on ne travaille qu'avec Val'Ergie, donc à Nancy. Ce qui fait que des déchets de Reims ou des déchets des Ardennes jusque Givet se retrouvent à Val'Ergie. Ça fait beaucoup, beaucoup, beaucoup de bornes. Sur toutes les Ardennes, y'a pas d'autoroutes pour y aller, si vous regardez la carte, c'est pas génial. Donc ça s'est un vrai problème.

[Entreprise de collecte et de transport]

Il existe également un risque d'engorgement dû au flux de camions plus important sur le site de Ludres.



[...] Donc quand on a un exutoire qui est fermé, ça pose des problèmes. Quand Tronville-en-Barrois ferme, ça nous pose des problèmes, parce qu'aujourd'hui, le site de Ludres, il y a beaucoup plus de trafic. On a des chauffeurs qui sont obligés d'attendre $\frac{3}{4}$ d'heure, là où ils attendaient 10 minutes avant etc. On a des surcoûts, parce que quand vous avez une tournée qui revient de Reims qu'on déposait à Tronville auparavant, on est obligé de l'emmener à Nancy, donc voilà c'est un problème, mais c'est pas nouveau.

[Entreprise de collecte et de transport]

Cette disparité sur le territoire a également un impact dans le cadre de fermetures des installations pour maintenance. Ces fermetures peuvent poser des difficultés de plusieurs ordres.

Les difficultés sont accrues quand les fermetures concernent l'une des installations « pivots » dans le traitement des DASRI en Grand Est, et plus particulièrement l'installation de Ludres, qui, à ce jour, est celle qui couvre les flux de déchets les plus importants sur la région.



[...] Donc on accueille des déchets quand certaines installations sont en arrêts techniques, et des installations sont censées accueillir nos déchets quand on est en arrêt technique. On a quand même une difficulté, c'est que sur la région, on est l'installation de plus gros [volume] et que donc on est plus souvent occupé à dépanner les autres qu'à se faire dépanner.

[Installation de traitement]

La fermeture d'une installation va entraîner la question du détournement des déchets avec les difficultés logistiques que cela engendre, mais également avec le manque de disponibilités ou les freins émis par certaines installations quant à la prise en charge de ces déchets.



[...] on avait appelé des personnes de TREDI, parce qu'on a une entreprise qui est basée à Strasbourg qui travaille régulièrement avec TREDI. On leur a expliqué la situation, qu'ils connaissent très bien, et on a eu un son de cloche qui n'était pas très positif... vraiment très fort. Ce qui nous a assez déçu d'ailleurs, parce que ce sont des partenaires historiques, [...] Donc SUEZ Meuse maintenant c'est mort, et en incinérateur, il reste un tout petit incinérateur maintenant à Sausheim, l'incinérateur de l'agglomération de Mulhouse, mais qui est minuscule, et qui a des problèmes à l'heure actuelle ... et voilà la situation. Et cette situation pour le moment elle va tenir, mais je ne sais pas pendant combien de temps.

[Entreprise de collecte et de transport]



[...] Ben principalement les centres de traitement, ou n'étant pas un producteur référent pour eux, on est pas forcément les plus intéressants pour eux ... donc on passe souvent les derniers, et surtout la difficulté principale c'est la fermeture du centre de traitement à côté de Mulhouse, qui nous oblige maintenant à aller jusqu'à Strasbourg en partant de Saint-Louis par exemple. [...] ils ont fermé la section de prise en charge des DASRI, et aujourd'hui, il n'y a plus que les personnes de ... Les producteurs de l'agglomération de Mulhouse qui peuvent livrer sur le site.

[Entreprise de collecte et de transport]

Ces difficultés intra-régionales contraignent les opérateurs à se tourner vers des installations hors région, avec les incertitudes que cela suppose quant à leur capacité de prendre en charge des déchets hors région. Ces éléments vont induire des détournements parfois très éloignés des lieux de production des DASRI.



[...] On aura pas le droit d'aller livrer. C'est-à-dire que l'IUOM de Dijon, c'est « peut-être », mais il faut savoir que c'est une régie municipale, et qu'ils travaillent avec des heures de bureau, ce qui est assez surprenant, ça ferme à certains moments etc. L'incinérateur de Créteil, qui serait le plus près de Reims, eux ça serait un non catégorique parce que la région Ile-de-France est saturée. Ils sont saturés depuis le Covid et ils le sont toujours aujourd'hui, donc voilà la situation.

[Entreprise de collecte et de transport]



[...] On essaie de privilégier la proximité [...] l'usine de Tronville-en-Barrois mais en réalité elle ne pouvait nous dépanner que sur les petites quantités [...] ensuite Strasbourg était sollicité, donc Strasbourg pouvait prendre mais ça dépendait, les périodes estivales, ils étaient pas trop chaud pour prendre [...] et ensuite il faut commencer à chercher beaucoup plus loin, donc la plupart du temps il y a Créteil, Saint-Ouen-l'Aumône, et ensuite si vraiment dans les périodes estivales on peut pas, on va aller chercher [...] ceux qui sont basés soit au Mans, soit près de Vichy.

[Entreprise de collecte et de transport]

L'ensemble de ces éléments interroge :

- / Les ressources mises à dispositions des collecteurs/transporteurs dans ces situations ne sont pas les mêmes parce qu'il existe une dysmétrie des relais/ressources possibles selon que :
 - ces derniers travaillent localement en diffus ;
 - soient des entreprises de collecte avec une envergure nationale ;
 - ou encore appartiennent à un groupe qui dispose de l'ensemble des maillons de la chaîne de traitement dans ses activités.
- / L'incertitude des relais possibles hors région : la situation de ces installations a été impactée par la crise sanitaire au même titre que les installations présentes en Grand Est, et peuvent restreindre les accès des déchets en provenance d'autres régions et privilégier le traitement intra-régional des DASRI.

3. Une somme de responsabilités partagées ?

La législation en vigueur édicte que la responsabilité de l'élimination des DASRI incombe au producteur, comme rappelé dans le guide technique de 2009 sur les déchets d'activité de soins à risques :

« La responsabilité de leur élimination incombe :

- à l'établissement producteur ;
- à la personne morale pour le compte de laquelle un professionnel de santé exerce l'activité productrice de déchets (ex : hospitalisation à domicile) ;
- dans tous les autres cas, à la personne physique qui exerce l'activité productrice de déchets dans le cadre de son activité professionnelle (ex : médecins et infirmières d'exercice libérale...).

On entend par élimination l'ensemble des étapes de tri, conditionnement, collecte, transport, stockage, et traitement (article L.541-2 du Code de l'environnement). »¹⁷

Si la responsabilité légale reste du côté du producteur, dans l'exercice quotidien, il serait peut-être plus à propos de parler d'une somme de responsabilités partagées. En effet, sur le terrain, la garantie du traitement du déchet, conformément à la réglementation, repose sur

¹⁷ Guide technique, Environnement et santé, « Déchets d'activité de soins à risques – Comment les éliminer », 2009, Ministère de la Santé et des Sports

l'intervention adéquate de chacun des opérateurs sur son segment d'intervention. De manière très condensée et schématique :

- / les producteurs agissent sur le tri et le conditionnement des déchets
- / les collecteurs « transportent » les déchets dans le cadre de la réglementation
- / les installations de traitement garantissent un lieu et des mécanismes de traitement appropriés aux DASRI
- / les organismes institutionnels (ARS et DREAL) sont garants du respect de la réglementation sur les lieux de production du déchet (ARS) et lors de son transport et de son élimination (DREAL)

Sur le terrain, il y a un passage de relai de la « responsabilité » à chacun des acteurs dans la parfaite exécution de son « segment » d'activité. A la responsabilité légale unique du producteur se superposent les différentes responsabilités intrinsèques à l'expertise, l'exercice et au domaine de chacun des opérateurs.

Cette superposition, voire ce glissement, de « la responsabilité », vers « des responsabilités » pourrait être un des éléments explicatifs d'une forme de méconnaissance/moindre visibilité de certaines structures des trajectoires « conventionnelles » de leurs déchets (*pour rappel, 11,5 % des établissements se sont déclarés « non concernés » au moment de saisir leur installation de traitement habituelle et 15,4 % pour la saisie de leur installation de secours*).

Ce glissement peut être également pour partie à l'œuvre dans des situations plus complexes, notamment en cas de dysfonctionnement, le cas le plus courant étant le détournement de déchets.

Les difficultés liées au détournement vont peser de manière plus importante sur les collecteurs/transporteurs en tant que maillon entre l'émetteur et le récepteur. La recherche de solutions va impliquer sa responsabilité (professionnelle) en tant que garant de ce segment de la filière.

Pour autant, certains collecteurs-transporteurs ont exprimé assez vivement leurs difficultés à trouver des relais/ressources.



[...] mais les DASRI c'est toujours le parent pauvre, on nous oublie systématiquement, c'est débrouillez-vous, vous avez toujours réussi à vous débrouiller, et ben débrouillez-vous encore.

[Entreprise de collecte et de transport]



[...] c'est pas plus compliqué que ça, c'est une usine qui est assez vieille qui est gérée par la ComCom de [...], et qui est en sous-traitance par un opérateur [...], grosso modo, ils se renvoient la balle de qui doit faire les travaux C'est l'exploitant ou c'est le propriétaire quoi. Sauf que ceux qui en pâtissent, c'est les clients et les entreprises.

[Entreprise de collecte et de transport]



[...] au-delà de l'aspect écologique des fumées qui peuvent être rejetées dans l'air, soit, mais en fait en allant sur [...], ben tout le carburant qu'on brûle pour aller là-haut, ben ça dérange personne par contre. C'est un peu hypocrite Et surtout les réponses qu'on nous donne, qu'on consulte le préfet, sous-préfet, préfet de région, c'est « oui mais les fumées n'étaient pas bonnes du coup, donc on vous invite à aller sur d'autres centres de traitement », mais ça on le sait, on a pas attendu leur réponse pour aller sur d'autres centres, mais par contre y'a pas de Y'a rien qui est apporté comme solution locale quoi.

[Entreprise de collecte et de transport]

Il s'agit ici d'exemples, les problématiques sont éminemment plus complexes et élargissent sur d'autres domaines (pour exemples, l'aspect économique, les liens entre entreprises privées et domaine public ...).

Toutefois, ces notions de responsabilités multiples interrogent sur les leviers, les éléments à mettre en œuvre afin qu'elles puissent se coordonner. Tenant compte de la structuration de terrain, le retrait sur la responsabilité légale du producteur n'est pas possible dans une recherche de solution. Cette dernière trouvera toute sa cohérence dans une recherche et un portage collectif.

4. Un dialogue avec les organismes de tutelle à consolider

Le dialogue entre les opérateurs de terrain et les organismes de tutelle a été efficient lors de la crise sanitaire. Il a permis d'aménager un certain nombre d'éléments, afin de faire face aux conséquences de l'augmentation croissante des DASRI, tels que :

- / La possibilité de stockage
- / Le relèvement des capacités inscrites dans les agréments des installations de traitement
- / La possibilité de faire appel à des chauffeurs n'étant pas détenteurs du certificat de formation ADR (*Accord européen relatif au transport international des Marchandises Dangereuses*) et de les former en interne
- / Les remontées d'informations, ...

Cette dynamique de dialogue semble pourtant s'être émoussée post-crise sanitaire. Il ne s'agit pas ici de pointer le ou les responsabilités dans les manques d'échanges relevés, mais de comprendre quels sont les « angles morts » dans le fonctionnement de la filière, et quels pourraient être les leviers pour capitaliser sur les expériences de chacun.

Dans un premier temps, la question de la coordination des fermetures temporaires des installations d'élimination est soulevée, et semble être un angle mort pour les organismes de tutelle.



[...] c'est-à-dire qu'en 2019, j'étais au téléphone avec l'ARS et la DREAL, puisque j'avais appelé les deux personnes pour leur dire, « vous avez 4 incinérateurs dans la grande région, et vous en avez 2 qui ferment la même semaine et personne n'est au courant, il n'y a aucune déclaration, les 2 incinérateurs n'étaient pas au courant que, eux posaient leurs dates de fermeture en même temps ... et ça c'est quelque chose qui m'a fait tomber de ma chaise !

[Entreprise de collecte et de transport]

De la même manière que les professionnels de santé, les acteurs de la filière ont dû poursuivre leurs activités dans le cadre de la pénurie d'EPI au début de la première vague. Malgré leur statut de « métier essentiel », les entreprises (ici, celles de collecte et de transport) n'ont pas bénéficié d'un accès privilégié au matériel de protection à destination de leurs salariés, ce qui a entraîné des complications dans l'exercice de leur activité et a participé à un « sentiment d'abandon » exprimé par une partie d'entre eux.



[...] mais l'année 2020, on a été littéralement seul et j'étais sur une émission de France culture qui parlait des métiers invisibles, et donc dans les métiers invisibles, il y avait, les métiers du déchet et les métiers du transport, la logistique cachée plus précisément ... et je trouvais ça drôle d'être vraiment à la frontière des deux, on est vraiment à la frontière de métiers que l'on ne regarde pas trop.

Et oui j'ai eu un petit sentiment d'abandon, en tout cas dans toutes les équipes, on pourrait vous le dire ... sur l'année 2020 clairement. Ce que l'HAS nous envoyait pour nous dire « il faut faire ça », on s'est dit « ils ne nous ont pas consulté et ils ne se rendent pas compte de ce que l'on fait ».

[Entreprise de collecte et de transport]

Ce besoin d'un dialogue axé sur les réalités de terrain, s'exprime également dans la demande d'un retour d'expérience sur les événements de la crise sanitaire, afin de capitaliser collectivement sur les expériences et les compétences de chacun. Cela permettrait de se préparer en cas de nouvelle crise, mais cela peut être également le lieu d'évoquer les difficultés post-covid et de mettre en place des éléments de prévention de ces dernières, comme la mise en place d'un plan régional de continuité de l'activité par exemple.



[...] Après, il n'y a malheureusement pas eu de retex covid. On ne s'est pas posé et se dire, ben comme tout plan de continuité d'activité, qu'est-ce qu'on devrait faire si demain ça devrait arriver à nouveau. Si demain on devait avoir un Covid ou un Covid bis, et ben je suis pas sûre qu'on aurait appris. [...] En tant que société sans doute, mais collectivement je ne suis pas sûre... Parce qu'on n'a pas eu ce retour en fait Alors peut-être qu'au niveau national [...] Mais si des choses comme ça se font je n'en ai jamais entendu parler.

(Question en lien avec ce qu'il manquerait pour le bon fonctionnement de la filière)

[...] c'est le plan de continuité d'activité à l'échelle de la filière [...] Typiquement par exemple les masques, bon je ne pense pas qu'on aura trop de problème de masques mais Oui les exutoires [...] si quelque chose existe, moi je ne le vois pas.

[Entreprise de collecte et de transport]



Analyse SWOT et conclusion

1. Analyse SWOT

	Forces	Faiblesses
Interne	<ul style="list-style-type: none"> – Filière dont les acteurs maîtrisent leur activité aux différents niveaux d'intervention (maturité/professionnalisme) – Sens du service public (durant crise sanitaire notamment) – Une expérience acquise lors de la crise qui peut être mise à contribution – Un souhait de retour d'expérience avec les pouvoirs publics 	<ul style="list-style-type: none"> – Une filière qui semble fragilisée post-crise : la crise a agi comme un accélérateur des problématiques émergentes en amont – Manque de lieux/instances de dialogue/coordination – Proximité des installations de traitement : pas d'accès homogène pour tout le territoire
	Opportunités	Menaces
Externe	<ul style="list-style-type: none"> – La possible réouverture du site de Tronville-en-Barrois – Les démarches en cours pour la mise en place de banaliseurs (Appel d'offre) – Les démarches d'observation en cours – La mise en place d'un lieu de dialogue/ un retex sur la période sur la crise sanitaire 	<ul style="list-style-type: none"> – Le positionnement sur le territoire des exutoires restants (une partie de la région non couverte) – Les freins quant à la prise en charge des DASRI qui ont été remontés pour certaines installations de traitement – L'aspect économique en lien avec le traitement des DASRI (transport, traitement) – Des écueils dans les dialogues possibles avec les organismes de tutelle/coordination – La situation des exutoires hors région (pas/peu de visibilité)

2. Conclusion

Il est complexe à ce stade d'émettre des recommandations avec une forte opérationnalité et une mise en application sur un temps court. Cela s'explique en partie par les changements récents, la résurgence et l'accélération de certaines difficultés post-covid.

Toutefois, il semble opportun de réunir les acteurs de la filière, afin de mettre en place une forme de retour d'expérience et ainsi de poser les jalons d'une capitalisation des expériences et de l'expertise acquise par chacun.

Ceci pourrait être une première étape à la formulation et l'élaboration d'outils de dialogue (de continuité, de recommandations pour exemples), hors et en cas de crise sanitaire, à l'échelle régionale, et s'appuyant possiblement sur l'adhésion des acteurs de la filière. A plus long terme, la mise en place de canaux de dialogue pourrait permettre de construire une vision à plus long terme de la filière, en lien, entre autres, avec la mise en place de réseaux de coopérations, ou

encore avec les enjeux de transition écologique (transport – *énergies fossiles vs électrification* - , matériaux des contenants, valorisations des déchets, ...)

Un autre élément qu'il sera important de travailler sur un temps long, est la mise en place de nouvelles ressources permettant de revenir à des modalités de traitement de proximité plus opérantes. Cet élément, s'il permet des bénéfices dans le cadre d'un fonctionnement standard de la filière, constitue également un enjeu important de pilotage en cas d'évènements exceptionnels, telle qu'a pu l'être la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Les projets de mises en place de banaliseurs ou celui de reprise de l'installation de Tronville-en-Barrois peuvent sembler des leviers pertinents dans la rénovation du maillage territorial.

Pour conclure, la crise Covid semble avoir été un accélérateur dans l'émergence des problématiques liées aux exutoires et avoir fragilisé la filière, dont des difficultés s'expriment différemment pour chacun des opérateurs. Toutefois, la convergence de certains constats interroge à différents niveaux, entre autres :

- ✓ Sur le niveau de connaissance « adéquat » de la filière par les producteurs et de leur responsabilité.
Rappelons que cette étude porte sur le secteur non diffus qui peut être considéré comme le plus stable et le plus averti sur les DASRI et l'opérationnalité de la filière. Cela interroge le niveau d'information et les ressources à disposition pour les producteurs en secteur diffus, ou encore pour les structures qui n'émettaient pas de DASRI avant la crise sanitaire.
- ✓ Sur les modifications actuelles des flux de déchets (problématiques économique et écologique), en lien avec les difficultés ressenties et les modifications récentes du maillage territorial.
- ✓ Sur les ressources disponibles, le dialogue entre les structures de tutelle et les acteurs de la filière en cas de problématiques accrues.

Annexes

Tableau 30 – Répartition des entreprises de collecte et de transport déclarées dans les conventions

Raison sociale des entreprises de collecte et de transport déclarées	Nombre	%
ASSOCIATION ENVIRONNEMENT SANTE	1	0%
COVED Environnement	21	5%
EDC Franche Comté	2	0%
ELIS	19	5%
ENVIRONNEMENT MEDICAL	3	1%
ENVIRONNEMENT SANTE	1	0%
GCS	1	0%
HOSP.I.D	12	3%
La Collecte Médicale	3	1%
MEDECONOR	1	0%
Proserve DASRI	243	60%
SOVODEB	1	0%
Veolia ATEP	19	5%
Veolia ONYX EST	46	11%
ZEICOL	32	8%
Total	405	100%

Tableau 31 – Tonnages déclarés pour l'année 2021 par les établissements répondants selon le n° Finess juridique (réponses individuelles, collectives et affiliations)

N° Finess juridique	DASRI (tonnes déclarées – 2021)	Dont EPI (Equipement de protection individuelle)	Dont piquants, coupants	Produits chimiques à base ou contenant des substances dangereuses	Médicaments cytotoxiques et cytostatiques	Déchets d'amalgame dentaire
080000441	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
080000474	2,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
080006299	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
100000017	327,4	0,0	0,0	6,5	0,0	0,0
100000058	13,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
100000439	0,7	0,6	0,1	0,0	0,0	0,0
100000504	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
100000835	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
100001148	27,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
100005651	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
100006279	13,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
100007202	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
100007459	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250018454	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
510000029	668,0	0,0	0,0	21,0	0,0	0,0
510000037	193,0	0,0	0,0	0,3	0,7	0,0
510000060	120,1	0,0	0,0	0,1	0,4	0,0
510000136	40,5	0,0	0,0	2,7	2,9	0,0
510000292	4,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

N° Finess juridique	DASRI (tonnes déclarées – 2021)	Dont EPI (Equipement de protection individuelle)	Dont piquants, coupants	Produits chimiques à base ou contenant des substances dangereuses	Médicaments cytotoxiques et cytostatiques	Déchets d'amalgame dentaire
510000532	117,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
510000888	3,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
510000896	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
510000904	3,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
510001118	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
510009517	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
510012156	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
510012230	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
520000118	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
520000134	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
520000142	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
520000159	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
520000167	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
520000175	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
520780024	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
520780040	3,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
520780073	90,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
520780099	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
520783085	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
540000049	38,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
540000080	60,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0
540000106	15,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
540000114	24,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
540000122	7,7	7,7	7,7	0,0	0,0	0,0
540000767	53,5	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0
540000932	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
540001088	0,5	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
540001153	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
540001245	10,0	8,0	1,0	0,0	0,0	0,0
540001299	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
540001682	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
540003019	31,0	0,0	0,0	0,0	7,7	0,0
540003399	7,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
540003928	3,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
540006707	8,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
540006871	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
540010519	14,0	0,0	1,4	0,0	0,0	0,0
540019007	5,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
540019726	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
540020351	0,3	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0
540022787	3,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
540022837	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
540023264	328,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
540023405	0,5	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0
550000368	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
550000376	1,2	1,1	0,1	0,0	0,0	0,0
550000384	11,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
550003354	107,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

N° Finess juridique	DASRI (tonnes déclarées – 2021)	Dont EPI (Equipement de protection individuelle)	Dont piquants, coupants	Produits chimiques à base ou contenant des substances dangereuses	Médicaments cytotoxiques et cytostatiques	Déchets d'amalgame dentaire
550004030	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
550006795	209,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
570000133	6,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
570000141	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
570000158	114,2	0,0	0,0	0,5	0,7	0,0
570000430	9,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
570000455	0,0	2,9	0,0	0,0	0,0	0,0
570000497	2,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
570000729	39,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
570000877	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
570001115	196,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0
570001198	6,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
570001248	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
570001909	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
570002055	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
570005165	906,5	0,0	0,0	32,1	16,8	0,0
570009928	1,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0
570010173	4,2	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0
570010181	190,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
570011353	17,8	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0
570011569	18,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
570011981	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
570013110	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
570015487	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
570015834	2,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
570023192	12,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
570023630	2,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
570023713	0,4	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0
570024794	4,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
570025254	110,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
570025395	1,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0
570025437	1,2	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0
570026252	142,6	0,0	0,0	0,0	3,4	0,0
570026823	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
570027995	18,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
670000116	49,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0
670000314	4994,0	4150,0	844,0	0,0	0,0	0,0
670000652	159,7	0,0	0,0	3,9	0,1	0,4
670000702	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
670000785	59,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
670000983	1,4	1,4	0,1	0,0	0,0	0,0
670001999	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
670006469	3,9	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
670008598	0,6	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0
670013317	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
670013754	39,5	5,1	5,1	0,0	0,0	0,0
670014604	4087,5	0,0	0,0	0,0	4,3	0,0
670016914	85,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

N° Finess juridique	DASRI (tonnes déclarées – 2021)	Dont EPI (Equipement de protection individuelle)	Dont piquants, coupants	Produits chimiques à base ou contenant des substances dangereuses	Médicaments cytotoxiques et cytostatiques	Déchets d'amalgame dentaire
670017755	53,7	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0
670021583	0,3	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
670780055	932,0	0,0	0,0	45,6	0,0	0,0
670780063	12,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
670780139	6,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
670780337	207,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
670780345	83,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0
670780352	1,9	0,0	1,9	0,0	0,0	0,0
670780360	0,6	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
670780543	39,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
670780584	78,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
670780717	3,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
670780725	24,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
670781152	6,5	1,8	1,0	0,0	0,0	0,0
670792340	31,4	17,2	12,2	0,0	0,0	0,0
670795376	1,0	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0
670797281	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
670797760	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
670798800	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
680000215	16,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
680000262	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
680000403	2,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
680000411	1,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
680000643	85,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
680000973	210,0	0,0	0,0	2,1	0,0	0,0
680001088	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
680001112	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
680001138	8,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
680001153	5,0	2,4	0,3	0,0	0,0	0,0
680001179	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
680001625	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
680007648	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
680011558	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
680012648	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
680012820	3,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
680014032	3,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
680014495	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
680015963	4,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
680019007	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
680020336	413,4	0,0	0,0	14,0	5,4	0,0
680020450	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
750043994	4,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
750050759	23,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
750055311	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
750056368	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
750720534	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
750721300	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
750721334	7,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

N° Finess juridique	DASRI (tonnes déclarées – 2021)	Dont EPI (Equipement de protection individuelle)	Dont piquants, coupants	Produits chimiques à base ou contenant des substances dangereuses	Médicaments cytotoxiques et cytostatiques	Déchets d'amalgame dentaire
760023499	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
770001154	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
880000385	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
880000443	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
880000872	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
880006325	3966,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
880007059	130,0	0,0	0,0	20,0	1,5	0,0
880007299	77,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
880007331	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
880007778	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
880780077	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
880780093	89,9	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0
880780150	26,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
880780267	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
880780341	2705,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
880780713	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
880784491	1680,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
880785449	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
880786496	8,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
920028560	5,0	4,0	1,0	0,0	0,0	0,0
920030186	35,0	20,0	15,0	0,0	0,0	0,0
920030269	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	24891,8	4226,8	893,5	150,6	45,2	0,4

Tableau 32 – Tonnages déclarés pour l'année 2021 par les établissements répondants selon le n° Finess géophaphique (réponses individuelles uniquement)

Cat. Étab.	N° Finess juridique	N° Finess géographique	Raison sociale	DASRI (tonnes déclarées – 2021)	Dont EPI (Équipement de protection individuelle)	Dont piquants, coupants	Produits chimiques à base ou contenant des substances dangereuses	Médicaments cytotoxiques et cytostatiques	Déchets d'amalgame dentaire
Autre	670016914	670016918	GCS ICANS - Institut de Cancérologie Strasbourg Europe	85	0	0	0	0	0
	670780063	670000033	Centre Paul Strauss	12,562	0	0	0	0	0
	680014495	680020427	CDRS COLMAR	0,005	0	0	0	0	0
Clinique privée à but lucratif	100001148	100000082	Clinique du pays de seine	26,971	0	0	0	0	0
	510000532	510024979	SA COURLANCY SANTE	117,4	0	0	0	0	0
	540000932	540000486	Polyclinique de Gentilly	0,176	0	0	0	0,0023	0
	540003928	540000361	SAS Clinique Jeanne d'Arc	3,904	0	0	0	0	0
	540022837	540022837	Clinique Bellefontaine	2,232	0	0	0	0	0
	570000729	570000083	CLINIQUE SAINT NABOR	39,161	0	0	0	0	0
	570001115	570000646	Hôpital Clinique Claude Bernard	196	0	0	0	0,47	0
	570011569	570000364	CLINIQUE NOTRE-DAME	18	0	0	0	0	0
	670000116	670780170	Clinique de l'Orangerie	49	0	0	0,515	0,018	0
	670013317	670013325	Centre d'endoscopie et de Médecine Ambulatoire	2	0	0	0,026	0	0
	750043994	670002278	sas clinea Clinique du Ried	4,0424	0	0	0	0	0
	880780150	880788591	SAS SOGECLER - CLINIQUE LA LIGNE BLEUE	26,145	0	0	0	0	0
	920030269	510024359	CLINIQUE DES SACRES CLINEA	0,36	0	0	0	0	0
	EHPAD	080000474	080002058	EHPAD DE ROCROI	2,82	0	0	0	0
080006299		080006224	EHPAD la Grande Terre	0,08	0	0	0	0	0
100000439		100002161	Hébergement Public Social et médico-social	0,679	0,599	0,08	0	0	0
100000504		100002195	EHPAD Public	1,162	0	0	0	0	0
100000835		100002039	EHPAD ASIAMT Pierre De Celle	0,216	0	0	0	0	0
100000835		100009422	ASIMAT EHPAD LA COLLINE	0,412	0	0	0	0	0
100005651		100000348	EHPAD St Vincent de Paul	0,968	0	0	0	0	0
100007202		100006907	CIAS EHPAD SAINTE MARTHE	0,213	0	0	0	0	0
100007202		100006915	CIAS EHPAD «les tilleuls»	0,368	0	0	0	0	0

Cat. Étab.	N° Finess juridique	N° Finess géographique	Raison sociale	DASRI (tonnes déclarées – 2021)	Dont EPI (Equipement de protection individuelle)	Dont piquants, coupants	Produits chimiques à base ou contenant des substances dangereuses	Médicaments cytotoxiques et cytostatiques	Déchets d'amalgame dentaire
EHPAD	100007459	100007558	EHPAD LES JARDINS DE CRENEY	0,09	0	0	0	0	0
	510000888	510002090	EHPAD Augé Colin	3,7	0	0	0	0	0
	510000896	510008808	EHPAD	1,1	0	0	0	0	0
	510000904	510002116	EHPAD LA CLE DES CHAMPS	3,137	0	0	0	0	0
	510001118	510004344	EHPAD Maison Saint Joseph	0,074	0	0	0	0	0
	520000134	520780412	EHPAD Saint Martin	0,884	0	0	0	0	0
	520000142	520780420	EHPAD du Mail	0,481	0	0	0	0	0
	520000159	520780438	EHPAD POUIGNY	0,4	0	0	0	0	0
	520000167	520780446	EHPAD AUX BRINS D'OSIER	0,53	0	0	0	0	0
	520000175	520780453	EHPAD LEGAY COLIN	0,326	0	0	0	0	0
	520783085	520781733	EHPAD	0,432	0	0	0	0	0
	540001088	540000791	EHPAD LOUIS QUINQUET	0,5	0,1	0	0	0	0
	540001245	540002656	oism	10	8	1	0	0	0
	540001299	540002623	MAISON DE RETRAITE SAINT FRANCOIS D'ASSISE	0,6165	0	0	0	0	0
	540001682	540006400	HOTEL CLUB	0,342	0	0	0	0	0
	540006707	550005250	EHPAD ST GEORGES OHS	0,7	0	0	0	0	0
	540006871	540004520	EHPAD Notre Maison CCAS	0,5	0,005	0,01	0	0	0
	540020351	540002024	EHPAD Villa Saint Charles Pierre Fourier	0,25	0,1	0,15	0	0	0
	540022787	540009479	RESIDENCE "LES HÊTRES"	3,819	0	0	0	0	0
	540023405	540003142	FONDATION SAINT CHARLES NANCY EHPAD SAINTE THERESE DE LUDRES	0,482	0,482	0	0	0	0
	550000368	550002224	EHPAD LATAYE	1,5166	0	0	0	0	0
	550000376	550002232	Ehpad public autonome	1,205	1,08	0,125	0	0	0
	550000384	550002240	EHPAD LIGNY EN BARROIS	11,56	0	0	0	0	0
	550004030	550003727	CCAS EHPAD	0,57	0	0	0	0	0
	570001198	570002048	EHPAD SAINTE ANNE	6,825	0	0	0	0	0
	570002055	570014837	APADIC	0,5138	0	0	0	0	0
	570009928	570001107	OEUVRE SOCIALE PROTESTANTE - EHPAD LA VACQUINIÈRE	1,001	1	0	0	0	0
	570010173	540004579	EHPAD LES IRIS	0,788	0	0	0	0	0
570010173	540018488	EHPAD MICHEL DINET	2,496	0	0	0	0	0	

Cat. Étab.	N° Finess juridique	N° Finess géographique	Raison sociale	DASRI (tonnes déclarées – 2021)	Dont EPI (Équipement de protection individuelle)	Dont piquants, coupants	Produits chimiques à base ou contenant des substances dangereuses	Médicaments cytotoxiques et cytostatiques	Déchets d'amalgame dentaire
EHPAD	570010173	570014852	EHPAD Les ERables	0,876	0	0	0	0	0
	570013110	570013128	RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES	0,77	0	0	0	0	0
	570015834	570015834	SASU	2	0	0,07	0	0	0
	570023713	570023713	EHPAD	0,365	0,365	0,016	0	0	0
	570025395	570024547	SNC WIDEOS RANGUEVAUX	1	0	1	0	0	0
	570025437	570014886	THERAS SANTE EHPAD LES PRES DE ST PIERRE BATIMENT LES ETANGS	1,21	0	0,69	0	0	0
	570027995	540024510	ASSPO - EHPAD LES SENTIERS DE RAVENNE	2	0	0	0	0	0
	570027995	570023531	ASSPO - EHPAD LES FAUBOURGS DE L'ORNE	2	0	0	0	0	0
	670000314	670780618	EHPAD STOLTZ-GRIMM	4994	4150	844	0	0	0
	670000702	670782085	EHPAD Salem	0,95	0	0	0	0	0
	670000983	670787837	EHPAD Maison Saint Joseph	1,4154	1,365	0,0504	0	0	0
	670001999	670795988	Maison d'Accueil du Kochersberg	0,12	0	0	0	0	0
	670006469	670006519	EHPAD siloe	1,3535	0,3	0	0	0	0
	670006469	670787894	EHPAD EMMAUS DIACONESSES KOENIGSHOFFEN	2,5	0	0	0	0	0
	670008598	670008598	EHPAD LES QUATRE VENTS - Association Emmaüs Diaconesses	0,573	0,56	0,013	0	0	0
	670014604	570004291	EHPAD ST VINCENT	4011	0	0	0	0	0
	670780360	670793769	EHPAD	0,63	0,1	0,1	0	0	0
	670780725	670793660	EHPAD "Résidence Marcel Krieg"	24,61	0	0	0	0	0
	670792340	670007988	EHPAD Abrapa Thal-Marmoutier	0,6	0	0,05	0	0	0
	670792340	670010479	EHPAD ABRAPA FINKWILLER	22,9	10,9	12	0	0	0
	670792340	670787852	EHPAD	0	0	0,154	0	0	0
	670792340	670795525	EHPAD ABRAPA REICHSHOFFEN	1,3522	0	0	0	0	0
	670792340	670795590	ASSOCIATION	0,168	0	0	0	0	0
	670792340	670797604	EHPAD Abrapa Neudorf	6,3	6,3	0	0	0	0
	670798800	670798800	EHPAD CCAS REICHSTETT	0,182	0,05	0,132	0	0	0
	680000262	680011277	EHPAD Dr. Pierre Gilet	0,936	0	0	0	0	0
680000403	680011327	EHPAD	2,6	0	0	0	0	0	

Cat. Étab.	N° Finess juridique	N° Finess géographique	Raison sociale	DASRI (tonnes déclarées – 2021)	Dont EPI (Équipement de protection individuelle)	Dont piquants, coupants	Produits chimiques à base ou contenant des substances dangereuses	Médicaments cytotoxiques et cytostatiques	Déchets d'amalgame dentaire
EHPAD	680001153	680000965	RESIDENCES MEDICALISEES DU CANTON VERT	1	0,4	0,1	0	0	0
	680001153	680011301	RESIDENCES MEDICALISEES DU CANTON VERT	2	1	0,1	0	0	0
	680001153	680011350	RESIDENCES MEDICALISEES DU CANTON VERT	2	1	0,1	0	0	0
	680012648	680011293	Résidence de la Weiss	1,56	0	0	0	0	0
	680012820	680012838	EHPAD du Quatelbach	3,056	0	0,0615	0	0	0
	680014032	680014040	EHPAD LES MOLENES	3,275	0	0	0	0	0
	680015963	670003664	Fondation Saint Sauveur	0,865	0	0	0	0	0
	680015963	680000312	Fondation Saint Sauveur	2,4	0	0	0	0	0
	680015963	680011442	Ehpad Résidence Henri Jungck	1,162	0	0	0	0	0
	680019007	680019015	EHPAD LES FRAXINELLES	0,08	0	0	0	0	0
	680020336	680002102	EHPAD GHRMSA - Bitschwiller les Thann	0,4	0	0	0	0	0
	680020336	680011384	EHPAD GHRMSA - site RIXHEIM	0,3	0	0	0	0	0
	750056368	570001032	EHPAD Résidence Sainte-Croix	1,01	0	0	0	0	0
	750720534	510012008	EHPAD MAISON D'ACCUEIL DU CHATEAU D'AY	1,028	0	0	0	0	0
	750721300	670013739	ESMS	1,5	0	0	0	0	0
	750721334	080007370	Ehpad Val de Meuse Croix Rouge Française	1,5	0	0	0	0	0
	770001154	540019585	LBA résidence au gré du vent	0,129	0	0	0	0	0
	880000443	880783204	EHPAD SENTIERS D'AUTOMNE	0,422	0	0	0	0	0
	880000872	880788807	EHPAD DU PRE FAVET	0,45	0	0	0	0	0
	880007331	880786330	EHPAD ANDRE BARBIER	1,116	0	0	0	0	0
	880007778	880780788	ASSOCIATION	0	0	0	0	0	0
	880007778	880789185	Assoc. MEMOIRES & PERSPECTIVES	1,759	0	0	0	0	0
	880784491	880006556	Ets medico-social	1680	0	0	0	0	0
	880786496	880783667	HOME DU CAMEROUN	7,965	0	0	0	0	0
	920028560	670796366	EHPAD Les Pâquerettes	5	4	1	0	0	0
	920030186	100008275	EHPAD Arpavie Les Géraniums	35	20	15	0	0	0

Cat. Étab.	N° Finess juridique	N° Finess géographique	Raison sociale	DASRI (tonnes déclarées – 2021)	Dont EPI (Équipement de protection individuelle)	Dont piquants, coupants	Produits chimiques à base ou contenant des substances dangereuses	Médicaments cytotoxiques et cytostatiques	Déchets d'amalgame dentaire
EHPAD hospitalier	510000029	510004278	RESIDENCE ROUX CHU REIMS	11	0	0	0	0	0
	510000060	510006661	MAISON DE RETRAITE - CH D'EPERNAY, domicilié.e : EPERNAY	4,84	0	0	0	0	0
	540000049	540006608	RESIDENCE LES OMBELLES	1,955	0	0	0	0	0
	540000049	540008364	RESIDENCE RION	4,374	0	0	0	0	0
	540001153	540002342	EHPAD SAINT CHARLES VEZELISE	1,13	0	0	0	0	0
	540019007	540002557	MAIS DE RETR BADONVILLER CH 3H SANTE	0,3	0	0	0	0	0
	540019007	540005360	MAISON DE RETR CIREY/VEZ CH 3H SANTE	3,72	0	0	0	0	0
	540019007	540006673	MAISON DE RETRAITE BLAMONT CH 3H SANTE	1,57	0	0	0	0	0
	550006795	550004634	EHPAD Sainte Anne -Saint Mihiel	13,957	0	0	0	0	0
	550006795	550005177	EHPAD Sainte Catherine	8,8	0	0	0	0	0
	570000141	570024141	EHPAD DU CHS DE SARREGUEMINES	1,6	0	0	0	0	0
	570005165	570011734	chr metz thionville - EHPAD Résidence Le parc	1	0	0	0	0	0
	570005165	570011742	CHR metz thionville - EHPAD Résidence St Jean	0,5	0	0	0	0	0
	570023630	570023853	Résidence Sainte Marie	1,41	0	0	0	0	0
	570023630	570024018	Hôpitaux Privés de Metz (UNEOS) - EHPAD Sainte-Claire	1,11	0	0	0	0	0
	570025254	570004283	EHPAD BAUER	1,104	0	0	0	0	0
	570025254	570004457	EHPAD LEMIRE	0,753	0	0	0	0	0
	670780543	670012749	EHPAD DE WOERTH	0,182	0	0	0	0	0
	670780543	670781095	ehpad de seltz	0,178	0	0	0	0	0
	670780543	670784404	EHPAD STANISLAS	0,28	0	0	0	0	0
	670780543	670784412	EHPAD DE LAUTERBOURG	0,567	0	0	0	0	0
	670780584	670016187	EHPAD L OREE DU BOIS	0,962	0	0	0	0	0
	670780584	670016195	EHPAD LE CLOS FLEURI	1,098	0	0	0	0	0
	680020336	680010865	EHPAS GHRMSA - site MOENSCHBERG	19	0	0	0	0	0
	680020336	680011244	EHPAS GHRMSA - Site CERNAY	3	0	0	0	0	0
	680020336	680011269	EHPAD GHRMSA - SITE THANN	5	0	0	0	0	0
	680020336	680011400	EHPAS GHRMSA - SITE SIERENTZ	0,7	0	0	0	0	0

Cat. Étab.	N° Finess juridique	N° Finess géographique	Raison sociale	DASRI (tonnes déclarées – 2021)	Dont EPI (Équipement de protection individuelle)	Dont piquants, coupants	Produits chimiques à base ou contenant des substances dangereuses	Médicaments cytotoxiques et cytostatiques	Déchets d'amalgame dentaire
EHPAD hospitalier	680020336	680019387	EHPAD GHRMSA - site HASENRAIN	20	0	0	0	0	0
	750050759	750024117	EHPAD LES LUPINS	0,85	0	0	0	0	0
	880000385	880781174	EHPAD Saint-Simon	0,5	0	0	0	0	0
	880007299	880783139	EHPAD DU PETIT-BAN	1,5	0	0	0	0	0
	880007299	880783246	EHPAD DU VAL DE MEUSE	3	0	0	0	0	0
	880780341	880786399	EHPAD Les Grès Flammés	2705	0	0	0	0	0
Établissement de santé privé à but non lucratif	510000136	510000516	Institut Godinot	40,5	0	0	2,669	2,88	0
	510000292	510000292	EHSSR Sainte Marthe	4,5	0	0	0	0	0
	540000122	540009925	Association Les Maisons Hospitalières site de Neuves-Maisons	0,484	0,484	0,484	0	0	0
	540000122	540010774	Association Les Maisons Hospitalières site de Nancy	7,23	7,23	7,23	0	0	0
	540003019	540001286	INSTITUT DE CANCEROLOGIE DE LORRAINE	31	0	0	0	7,7	0
	540010519	540010568	Hospitalisation A Domicile de l'Agglomération Nancéienne	11,962	0	1,376	0	0	0
	540010519	540025046	Hospitalisation A Domicile HADAN Site de Joeuf	2,024	0	0	0	0	0
	540019726	880780465	MECSS	0,042	0	0	0	0	0
	570000455	570000455	Groupe SOS Hôpital de Château-Salins	0	2,939	0	0	0	0
	570010173	570022681	EHPAD SEQUOIAS GROUPE SOS	0	1,2	0	0	0	0
	570010181	540012580	HOPITAL DE MONT SAINT MARTIN GROUPE SOS SANTÉ	77	0	0	0	0	0
	570010181	570000166	GROUPE SOS SANTE CMG DE FORBACH	7,755	0	0	0	0	0
	570010181	570000216	GROUPE SOS SANTE HOPITAL DE SAINT AVOLD	105,32	0	0	0	0	0
	570023630	570001057	Hôpital Belle Isle	0,00859	0	0	0	0	0
	570026252	570026252	Uneos - site Hôpital Robert Schuman	142,55	0	0	0	3,4	0
	570027995	540001104	ASSPO - HÔPITAL J.G HARTMANN	6	0	0	0	0	0
	570027995	570009670	ASSPO - HÔPITAL SAINT MAURICE	8,5	0	0	0	0	0
	670000652	670005479	HAD AURAL Bergson	10	0	0	0	0	0
	670000652	670013895	Unité de dialyse AURAL Saverne	8,3	0	0	0	0	0
	670000652	670795921	Centre de dialyse AURAL Haguenau	23	0	0	0	0	0
670000652	670799667	AURAL - Clinique Saint Anne	15,94	0	0	0	0	0	

Cat. Étab.	N° Finess juridique	N° Finess géographique	Raison sociale	DASRI (tonnes déclarées – 2021)	Dont EPI (Équipement de protection individuelle)	Dont piquants, coupants	Produits chimiques à base ou contenant des substances dangereuses	Médicaments cytotoxiques et cytostatiques	Déchets d'amalgame dentaire
Établissement de santé privé à but non lucratif	670000652	680010824	Unité d'autodialyse AURAL Colmar	21,8	0	0	0	0	0
	670000652	680013778	Unité autodialyse AURAL Mulhouse	25,9	0	0	0	0	0
	670013754	670780121	UGECAM ALSACE	4,711	4,711	4,711	0	0	0
	670013754	670780550	UGECAM ALSACE	2,233	0	0	0	0	0
	670013754	670780592	UGECAM ALSACE	2,766	0	0	0	0	0
	670013754	670780600	UGECAM ALSACE	2,831	0	0	0	0	0
	670013754	670780915	UGECAM ALSACE	5,239	0	0	0	0	0
	670013754	670781129	UGECAM ALSACE	9,921	0	0	0	0	0
	670013754	670795145	UGECAM ALSACE	0,393	0,393	0,393	0	0	0
	670013754	680000247	UGECAM ALSACE	3,84	0	0	0	0	0
	670013754	680000296	UGECAM ALSACE - Centre médical Luppach	0,881	0	0	0	0	0
	670013754	680000304	UGECAM ALSACE	3,143	0	0	0	0	0
	670013754	680001310	UGECAM ALSACE	3,498	0	0	0	0	0
	670014604	670780188	CLINIQUE SAINTE-BARBE	10,51	0	0	0	0	0
	670014604	670780212	CLINIQUE SAINTE-ANNE	47,11	0	0	0	4,29	0
	670014604	670797539	CLINIQUE DE LA TOUSSAINT	7,69	0	0	0	0	0
	670014604	670798636	CLINIQUE SAINT-LUC	11,2	0	0	0	0	0
	670780139	670794635	Maison de santé BETHEL	6,883	0	0	0	0	0
	670792340	670018449	Hôpital de Jour Germaine Bord Abrapa	0,0852	0,03	0,0042	0	0	0
	680000215	680000320	Fondation de la Maison du Diaconat Mulhouse- Fonderie	8,375	0	0	0	0	0
	680000215	680000494	Fondation de la Maison du Diaconat de Mulhouse- Roosevelt	8,2145	0	0	0	0	0
	680000643	680000189	CSSR Saint JEAN	2,011	0	0	0	0	0
	680000643	680000882	Fondation de la Maison du Diaconat Mulhouse-Clinique du Diaconat Colmar	58,341	0	0	0	0	0
	680000643	680001195	Fondation de la Maison du Diaconat Mulhouse-Hôpital A.Schweitzer	8,58	0	0	0	0	0
	750050759	570000091	Etablissement de santé ESPIC	22,5	0	0	0	0	0
	750721334	510002298	HAD DE REIMS - CROIX ROUGE	5,706	0	0	0	0	0
	880785449	880783634	EHPAD ANNE ET JEAN MARIE COMPAS	0,465	0	0	0	0	0

Cat. Étab.	N° Finess juridique	N° Finess géographique	Raison sociale	DASRI (tonnes déclarées – 2021)	Dont EPI (Équipement de protection individuelle)	Dont piquants, coupants	Produits chimiques à base ou contenant des substances dangereuses	Médicaments cytotoxiques et cytostatiques	Déchets d'amalgame dentaire
Hôpital public	100000017	100000090	CENTRE HOSPITALIER DE TROYES	319,552	0	0	6,489	0	0
	100000017	100006493	SECTION MOYEN SEJOUR - CH DE TROYES	7,874	0	0	0	0	0
	510000060	510000235	Hôpital Aubant Moët	115,25	0	0	0,11	0,39	0
	540000049	540000023	CENTRE HOSPITALIER SAINT CHARLES DE TOUL	32,242	0	0	0	0	0
	540000080	540000155	CH Lunéville	59,982	0	0	0	0,27	0
	540023264	540001138	CHRU de Nancy - Hôpital Central	328	0	0	0	0	0
	550006795	550000012	CH VERDUN / ST MIHIEL ST NICOLAS	173,678	0	0	0	0	0
	550006795	550003362	CH VERDUN SAINT-MIHIEL HOPITAL DESANDROUINS	13,244	0	0	0	0	0
	570000133	570000885	CENTRE HOSPITALIER DE LORQUIN	6,2	0	0	0	0	0
	570000158	570000661	HOPITAL SAINT JOSEPH DE BITCHE	7,75	0	0	0	0	0
	570000158	570000901	HOPITAL ROBERT PAX DE SARREGUEMINES	106,4	0	0	0,519	0,7	0
	570005165	570000281	CHR Metz Thionville - Hôpital d'Hayangue	15	0	0	0,072	0	0
	570005165	570000349	CHR Metz Thionville -Hôpital Bel Air	324	0	0	8	4,8	0,002
	570005165	570005215	CHR Metz Thionville - Centre Félix Maréchal	8	0	0	0	0	0
	570005165	570026682	CHR Metz Thionville - Hôpital de Mercy	558	0	0	24	12	0,002
	570025254	570000059	CENTRE HOSPITALIER MARIE MADELEINE	96,74	0	0	0	0	0
	570025254	570000687	Centre Hospitalier Lemire	12	0	0	0	0	0
	670017755	670000397	CENTRE HOSPITALIER DE SELESTAT	49	0	0	0	0,354	0
	670017755	670000405	NOUVEL HOPITAL D'OBERNAI	4,7	0	0	0	0	0
	670780055	670000025	HUS - HC / NHC	477	0	0	23	0	0
	670780055	670780113	Hôpitaux Universitaires Strasbourg - Centre Médico-Chirurgical et Obstétrical (CMCO)	29	0	0	0,5	0	0
	670780055	670783133	HUS - Hôpital de la Robertsau	41	0	0	0,1	0	0
	670780055	670783273	HUS - Hôpital de Hautepierre	385	0	0	22	0	0
670780337	670000157	Centre Hospitalier de Haguenau	207	0	0	0	0	0	
670780345	670000165	CENTRE HOSPITALIER STE CATHERINE SAVERNE	83,02	0	0	0,462	0	0	

Cat. Étab.	N° Finess juridique	N° Finess géographique	Raison sociale	DASRI (tonnes déclarées – 2021)	Dont EPI (Équipement de protection individuelle)	Dont piquants, coupants	Produits chimiques à base ou contenant des substances dangereuses	Médicaments cytotoxiques et cytostatiques	Déchets d'amalgame dentaire
Hôpital public	670780543	670000272	Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter	37,75	0	0	0	0	0
	680001138	680000833	HOPITAL DE RIBEAUVILLE	8,592	0	0	0	0	0
	680020336	680000031	GHRMSA Hôpital local de Sierentz	0,04	0	0	0	0	0
	680020336	680000122	GHRMSA - Hôpital de Cernay	2	0	0	0	0	0
	680020336	680000544	GHRMSA - Centre hospitalier d'Altkirch	12	0	0	0	0	0
	680020336	680000601	GHRMSA - Hôpital de Thann	5	0	0	0	0	0
	680020336	680000627	GHRMSA - hôpital du Hasenrain	30	0	0	0	0	0
	680020336	680004546	GHRMSA - Hôpital Emile Muller	316	0	0	14	5,4	0
	880006325	880000138	HOPITAL VAL DU MADON	3966	0	0	0	0	0
	880007059	880000021	Centre hospitalier Emile Durkheim	130	0	0	20	1,5	0
	880780093	880000062	Centre Hospitalier de Remiremont	89,9	0	0	0,2	0	0
Total				23146,8997	4224,693	890,2001	122,662	44,1743	0,004

Table des illustrations

Tableaux

Tableau 1 - Récapitulatif des réponses et taux de réponse.....	16
Tableau 2 - Structures répondantes selon la catégorie d'établissement	18
Tableau 3 – Répartition des structures répondantes par département.....	18
Tableau 4 – « Y-a-t-il un référent "Déchets" dans votre établissement ? ».....	21
Tableau 5 – « Y-a-t-il un référent "DASRI" dans votre établissement ? »	21
Tableau 6 - Fonction des référents "Déchets" - variable post-codée (N = 264).....	22
Tableau 7 - Fonction du référent "DASRI" - variable post-codée (N = 302).....	22
Tableau 8 - "Votre établissement est-il susceptible de produire des déchets hautement infectieux ?" (intitulé adapté).....	23
Tableau 9 - Votre établissement est-il susceptible de produire des déchets contenant des ATNC ? " ...	23
Tableau 10 - Pour les déchets hautement infectieux (groupe 4).....	23
Tableau 11 - Pour les déchets contenant des ATNC	23
Tableau 12- "Votre établissement est-il concerné par le pré-traitement des déchets ? ".....	24
Tableau 13 - Catégories des acteurs de la collecte et de transport identifiées (variable post-codée) ...	25
Tableau 14 - Catégorisation des réponses données à la question des installations de traitement habituelles (variable post-codée).....	25
Tableau 15 - Catégorisation des réponses données à la question des installations de traitement de secours (variable post-codée).....	26
Tableau 16 – Installations de traitement des DASRI (dont DASTRI – DASRI produits par les patients en auto-traitement).....	33
Tableau 17 – Mise en regard des données issues de l'Observatoire Régional de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire et des données issues du questionnaire de la présente étude.....	33
Tableau 18 - Répartition des tonnages selon la catégorie de réponse des établissements.....	34
Tableau 19 – DASRI déclarés en 2021. Typologie de déchets par catégorie d'établissements et catégorie de réponse (en tonnes).....	35
Tableau 20- Installations de secours déclarées par les conventions avec l'installation de Strasbourg comme installation de traitement habituelle.....	45
Tableau 21 - Extrapolation des données manquantes : Installations de secours pour les conventions avec l'installation de Strasbourg comme installation de traitement habituelle.....	45
Tableau 22 - "Avez-vous eu des difficultés en matière de DASRI en 2020 ?"	46
Tableau 23 - Nombre d'apparitions cumulées pour chaque proposition.....	46
Tableau 24 - "Avez-vous noté une augmentation globale de vos déchets ?"	46
Tableau 25 – « Quelles solutions ont pu être apportées ?.....	48
Tableau 26 - Durée d'augmentation des fréquences de collecte (n=107)	49
Tableau 27 - Ventilation des durées d'augmentation des fréquences de collecte (n=107)	49
Tableau 28 - "Selon vous, quels sont les éléments principaux qui ont facilité cette stabilisation ?" (variable post-codée).....	49
Tableau 29 - Persistance de difficultés après la crise sanitaire.....	50
Tableau 30 – Répartition des entreprises de collecte et de transport déclarées dans les conventions...	62
Tableau 31 – Tonnages déclarés pour l'année 2021 par les établissements répondants selon le n° Finess juridique (réponses individuelles, collectives et affiliations).....	62

Tableau 32 – Tonnages déclarés pour l’année 2021 par les établissements répondants selon le n° Finess géographique (réponses individuelles uniquement)..... 67

Figures

Figure 1 - Localisation des établissements répondants 19

Figure 2 - Focus sur les établissements de santé répondants 19

Figure 3 - Focus sur les EHPAD répondants..... 20

Figure 4 - Part des installations autorisées pour les DASRI et citées par les établissements comme installation de traitement habituelle (n=219)..... 25

Figure 5 - Part des installations autorisées pour les DASRI et citées par les établissements comme installation de secours (n=184)..... 26

Figure 6 - Cartographie des trajets théoriques (unité : conventions citées – n=219)..... 27

Figure 7 - Cartographies des trajets théoriques par catégories d'établissements (unité : conventions citées)..... 28

Figure 8 – Extrapolation des données manquantes : cartographie des trajets théoriques basés sur les conventions (unité : conventions citées – n=392) 31

Figure 9 – Flux des tonnages déclarés en 2021 vers les installations de traitement habituelles 36

Figure 10 - Extrapolation des données manquantes : flux des tonnages déclarés en 2021 vers les installations de traitement habituelles 37

Figure 11 - Détournement des trajets théoriques orientés vers l'installation de traitement de Ludres (unité = conventions citées) 40

Figure 12 – Extrapolation des données manquantes : détournement des flux orientés vers l'installation de traitement de Ludres (unité = conventions citées)..... 41

Figure 13 - Détournements des flux de déchets orientés vers l'installation de traitement de Ludres (sur la base des déclarations initiales des installations de secours)..... 42

Figure 14 - Extrapolation des données manquantes : détournement des déchets orientés vers l'installation de traitement de Ludres (sur la base de l'extrapolation des données sur les installations de traitement habituelles et de secours) 43

Figure 15 - Difficulté en matière de DASRI pendant la crise COVID - Classement des propositions par ordre d'importance 46

Figure 16 - "Si vous avez noté une augmentation globale de vos déchets, quelles en étaient les principales raisons ? " 47

Figure 17 – Quels déchets ont généré une augmentation ? - Classement des propositions par ordre d'importance..... 47

Figure 18 – « Si oui lesquelles ? » - Classement des propositions par ordre d'importance 50



Observatoire Régional de la Santé Grand Est

Siège

Hôpital Civil – Bâtiment 02, 1er étage
1 place de l'hôpital
67091 Strasbourg cedex

Site de Nancy

2 rue Jacques Parisot
54500 Vandœuvre-lès-Nancy

Tél : 03 88 11 69 80

Mail : contact@ors-ge.org

Site internet : www.ors-ge.org